315 1958 3

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXIX

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Clovis Brunel, Le nom de la voie Regordane 289

Renée L. Curtis, The Problems of the Authorship of the *Prose Tristan* 314

Max Lieberman, Chronologie gersonienne (*suite*). Gerson ou d'Ailly : « Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt » 339

Jacques Monfrin, Fragments de la chanson d'*Aspremont* conservés en Italie (*suite*) 376

MÉLANGES

R. M. Lumiansky, Structural Unity in Benoit's *Roman de Troie*... 410

COMPTE RENDU

Marie de France, Le lai de Lanval, éd. Jean Rychner, accompagné du texte du *Ianvals ljoo* et de sa trad. fr. avec une introd. par Paul Aebischer (Jeanne Lods) 425

PÉRIODIQUES 427

CHRONIQUE 429

Les prochains fascicules contiendront :

E. Brayer, Contenu, structure et combinaisons du *Miroir du Monde* et de la *Somme le Roi* (*suite*).

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).

A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).

M. Lieberman, Chronologie Gersonienne (*suite*).

A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).

M. Roques, Pour l'introduction à l'édition du *Chevalier au Lion* de Chrétien de Troyes.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

LE NOM DE LA VOIE REGORDANE

La voie dont l'usage a consacré le nom savant de « Regordane », a réuni, dès l'Antiquité romaine, les pays d'Auvergne et de Languedoc. Elle traversait les Cévennes suivant un axe encore conservé par une route nationale et un chemin de fer de grande ligne. Après avoir retenu de bonne heure l'attention des archéologues [1], ce chemin fameux a gagné celle des philologues par quelques témoignages de chansons de geste. Dans le *Charroi de Nimes*, le comte Guillaume et sa troupe arrivent du Berry devant les montagnes du centre de la France et les franchissent avec peine. Ils atteignent la plaine au sortir d'Alès [2].

833 Clermont lesserent et Monferrent a destre...
839 Parmi forez et par bois chevauchierent,
par Ricordane outre s'en trespasserent,
de si au Pui onques ne s'aresterent...
850 Au matinet en sont ensamble alé,
en Ricordane, tot le chemin ferré.
Forz est la terre, molt les a agrevé.
Soventes fois la maldient de Deu,
mes toz lor gistes nes orent pas conté,
dusc' a Areste ne se sont aresté.

A quatre lieues du Puy, ils avaient rencontré un char portant un tonneau de sel, d'où l'idée de simuler un convoi de tonneaux pour surprendre les Sarrazins maîtres de la cité de

1. Cf. A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 2e partie, t. I (Paris, 1934), p. 152 et 239.

2. Sont combinées ici les données de divers manuscrits comme le fait J. Bédier, *Les légendes épiques*, t. I (Paris, 1929), p. 369. Les variantes ne sont pas toutes retenues par l'édition de J.-L. Perrier (Paris, 1931 ; Cl. fr. du M. A.). Cf. W. J. A. Jonckbloet, *Guillaume d'Orenge* (La Haye, 1854).

Nîmes. La troupe avait rebroussé chemin pour saisir les équipages nécessaires.

951 Fetes vos genz arriere retorner
par Ricordane ou nous somes passé...
956 Li cuens Guillelmes fist retorner ses homes
par Ricordane, quatorze liues longues.
Prennent les chars et les bués et les tones...

Suivant la route, si mauvaise que l'un des chars dut y être abandonné, passant à gué la rivière du Gardon,

1070 tant ont François chevauchié et erré,
vaus et montaignes et tertres trespassé,
qu'il sont venu a Nymes la cité.

Une autre chanson de geste connaît notre route. Dans les *Narbonnais* [1], les chevaliers venant du Midi

1750 de Ricordane pasent les granz destrois.
Tant ont hasté les bons mus espanois
qu'a vespre vienent a Clermont, voireençois.

Plus loin, des messagers portant de Narbonne des lettres au roi de France

5504 par le chemin chevalchent a bendon,
voient de Nimes la tor et le donjon,
et Ricordane et la terre environ.

Les exemples donnés par l'épopée française, sur lesquels a insisté Joseph Bédier à propos des routes suivies par les pèlerins, ne sont pas les seuls qui soient offerts par la littérature du moyen âge. La chronique des actes d'Aldebert, évêque de Mende, écrite du vivant de ce prélat mort en 1187, cite comme détrousseurs de grand chemin les seigneurs du château de la Garde-Guérin, établis, suivant le texte, « juxta stratam publicam de Regordana » [2]. Vers le même temps, dans une phrase, d'ailleurs obscure, d'une de ses lettres, Gui de Bazoches, chanoine de Châlons, fait mention de la *Ricordana* [3]. Quelque cent ans

1. Éd. H. Suchier (Paris, 1898 ; Soc. des anc. textes fr.).

2. Éd. C. Brunel, *Les miracles de saint Privat* (Paris, 1912), p. 132.

3. Éd. W. Wattenbach, *Aus den Briefen des Guido von Bazoches*, dans *Neues Archiv*, t. XVI (1891), p. 78 (lettre 13). L'auteur relate son voyage de Montpellier à Saint-Gilles : « Est igitur locus in eo Galliarum sinu qui Gotia

après, le frère prêcheur Armand de Belvezer, qui vécut près du pays, tire de la route image et étymologie dans un sermon du Jour des morts. Il déclare que le passage de vie à trépas est pire encore que le passage de *Regordana*, le chrétien doit se le rappeler, *recordari* [1].

La région traversée porte un nom congénère de celui du chemin. Au début du XIVe s., le philosophe Buridan se rend de Paris à Avignon, il franchit les Cévennes, passe, dit-il, « in valle profundissima » et peut ainsi faire sur l'origine du vent boréal, notre mistral, des observations mises à profit dans ses *Meteorologica*. Il place cette origine dans la *Ricordania* aussi bien que dans la Savoie et le mont Ventoux [2].

Les pièces d'archives n'ont pas, jusqu'à présent, établi que le nom de la voie qualifie à l'origine une étendue aussi longue que celle indiquée par les textes littéraires [3]. Le style héroïque paraît avoir employé pour la désignation générale de la route, le mot propre à la seule partie qui, par la difficulté du parcours, frappait l'esprit et retenait le principal souvenir. D'après

---

nuncupatur, ab ejus radice promuntorii quod a regide corde methafora Ricordanam dicunt, unius itinere diei sejunctus, in quo velut ex humeris collium rostrum natura produxit. Hic sacer Egidius... ». Suit la description de l'église de Saint-Gilles.

1. Armandi de Bello Visu... *Sermones* (Paris, 1519 ; exemplaire à la Bibl. Sainte-Geneviève, 4° D 2107), fol. LXI, *Collationes Psalterii*, coll. 47, ex Ps. 68 : « passus... periculosus... scilicet mortis... iste est unus malus passus de Rogordana, immo certe pejor de tota Rogordana, dictus de Rogordana quia semper debet esse in continua nostra recordatione ». Cf. A. Thomas, dans *Hist. litt. de la France*, t. XXXVI (1927), p. 290 qui, d'après la lecture du ms. 13063 de Munich (XIVe s.), a donné les bonnes leçons *Regordana* et *Recordana*.

2. Bibl. nat., ms. lat. 14723, fol. 193c (*questio* I, 18) « eundo ad Avinionem ultra montem Coxacium in Ricordania, supra quamdam villam sitam in valle profundissima que vocatur *le Val* » — 201b (I, 19) « montes alti quos habemus ut Ricordanie, Sabaudie, Mons Ventosus » — 203c (I, 21) « mons Ventosus et montes Ricordanie » — 214d (II, 10) « eundo de Parisius ad Avinionem sepe in Avenionem flat boreale impetuosissimum ex montibus Sabaudie et Ricordanie et tamen non flat super illos montes » — 215 (II, 12) « flant... de montibus Ricordanie et Sabaudie ». Cf. E. Faral, dans *Hist. litt. de la France*, t. XXXVIII (1949), p. 551.

3. Voir les notes du rapport publié ci-après, en appendice.

les chartes, en effet, en dehors de noms d'origine portés par des témoins des régions de Nîmes et Montpellier [1] ce mot se rencontre seulement dans les diocèses de Mende et d'Uzès, soit dans la plus rude traversée de la montagne, depuis la vallée supérieure de l'Allier, le val Regord suivant le *Tresor* de Mistral, jusqu'aux hautes vallées des affluents directs ou indirects du Rhône, le Chassezac, la Cèze, le Luech et le Gardon d'Alès.

Quoi qu'il en soit, l'élargissement de la portée de l'appellation était devenu courant au XVII[e] s., comme le montre une relation de ce temps [2]. Le nom de « Regordane » s'y applique, non seulement, comme dans le *Charroi de Nimes*, au chemin du Puy à Alès et Nîmes dans son entier, mais en outre à une bifurcation d'Alès à Montpellier qui rejoignait au plus court la grande voie d'Italie en Espagne, la *via Domitia*. Était ainsi coupé l'angle que comporte le passage par Nîmes. Cette relation relève les accidents du sol, les lieux habités et les vestiges antiques. Elle offre une illustration précise et vivante de l'itinéraire suivi par les chevaliers du moyen âge. Nous apprenons que la voie romaine était encore parcourue au temps de Louis XIV, mais que, dégradée, elle ne permettait plus le roulage. Elle ne servait qu'à des muletiers. Ceux-ci seront encore signalés au XIX[e] s. sous le nom de « Rigourdiers » ou « Regordans » comme transporteurs, entre autres choses, du vin du Midi [3].

---

1. *Petrus de Regordana* en 1157, dans un acte de l'abbé de Saint-Gilles, éd. J. Delaville le Roulx, *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, t. I (Paris, 1894), n° 253. — *Bernardus de Regordana jurisconsultus* en 1218, dans un acte du comte de Toulouse, éd. Vaissète, t. VIII (1879), n° 202, en 1221 et 1236 (*jurisperitus*), dans des *Statuta consulum Montispessulani*, éd. A. Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, t. I (Paris, 1863), n° 1471, et t. II, n° 2430 ; en 1236, dans un hommage à l'évêque de Maguelonne, *ibid.*, n° 2470. — *Guillelmus de Regordana causidicus* en 1219, dans un acte du comte de Toulouse, éd. Vaissète, n° 202, et consul de Montpellier en 1233, éd. *Layettes*, t. III (1875), n° 4092.

2. Analysé par E. Roschach, *Études historiques sur la province de Languedoc*, dans C. Devic et J. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, t. XIII (Toulouse, 1876), p. 480, et publié ci-après.

3. A. Mazon, *Les muletiers du Vivarais*, 2[e] édit. (Le Puy, 1892), p. 32 : « Les muletiers du Luc, de la Veyrune, de la Bastide, de la Garde-Guérin... tout autant de localités situées sur le passage de la voie Regordane, étaient

C'est à l'initiative d'entrepreneurs associés, un marchand et un charpentier du roi, qu'est due notre information. Ils avaient conçu le projet de réparer l'ancien chemin afin de détourner par voie de terre le trafic qui, par la voie fluviale du Rhône, se faisait avec lenteur, danger et grands frais de péages. Le réformateur des eaux et forêts de la grande maîtrise de Toulouse fut chargé d'une enquête sur la proposition transmise par le Conseil d'état et l'Intendance de Languedoc. Il parcourut la voie antique pendant le mois de novembre 1668. En neuf jours, à cheval, parti de Montpellier, il atteignit Brioude, faisant étape à Quissac, Vézenobre, Alès, Génolhac, Villefort, Raschas, Pradelles et le Puy. Le rapport de cette inspection ne fut pas favorable au projet. Il est insisté sur les inconvénients d'un pays très âpre et très rude (fol. 82), d'un chemin difficile au point que personne ne peut être assez hardi pour y entreprendre le moindre charroi (80). Le trajet le plus dangereux est relevé entre Alès et la Garde-Guérin, soit de part et d'autre du bourg gévaudanais de Villefort. Les escarpements y donnaient le vertige. Cette partie schisteuse, au relief déchiqueté, est proprement appelée « des Cévennes ». Elle est signalée comme pleine de rochers et de précipices, affreuse à voir (82). L'aspect d'ensemble, permis aujourd'hui par le survol, confirme certes cette description [1]. La *Regordania* est bien le pays des grands détroits, comme dit la chanson des *Narbonnais*. Le nom de « voie Regordane » ne le signifierait-il-pas ?

L'appellation du moyen âge est encore employée : *Passaren per la Regourdáno*, peut-on toujours entendre [2], et le *camin Regourdan* est cité dans *Le poème du Rhône* de Mistral [3]. Le plus

---

appelés les *Rigourdiers* ». — J.-J. Ignon, *Notice sur les monuments antiques... du dép. de la Lozère*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture de Mende*, 1840-1841, p. 150 : « On donne encore le nom de *Regordans* aux muletiers qui portent du vin de Languedoc au Puy ».

1. Voir l'épreuve, mise dans le commerce, du cliché (échelle 1/25 000e) 2739-036 (région de Villefort) du Centre de documentation de photographies aériennes (Institut géographique national du Min. des Tr. publics).

2. Relevé par M. Balmelle (ouvr. cité ci-après, p. 313) dans la bouche de ceux qui suivent le chemin raccourci de Villefort au Collet de Cèze et Lestrade.

3. Chant IV, éd. Lemerre (Paris, 1909), p. 86.

ancien exemple du mot date de 1052 : « ecclesia que est constructa in honorem sancti Egidii, in sylva que vocatur Regudana, ad Portas ». Il offre, s'il est fidèlement parvenu [1], une chute précoce, par dissimilation, de *r* implosif [2], et une graphie *u* qui pourrait être un reste de forme primitive. Depuis Gui de Bazoches qui reconnaissait dans *Ricordana* la réunion de *rigida* et de *corda*, le sens du mot n'a pas manqué d'être recherché. Il est ici sans grand intérêt de rappeler les diverses réponses données à la question [3]. Elles ne prétendaient rendre compte que d'un nom tenu pour propre à la route cévenole, or il est commun à divers sites. Le problème est d'ordre général.

On doit à Adrien Blanchet d'avoir trouvé notre nom de lieu dans le pays le plus longtemps occupé par les croisés [4]. Un peu au sud de Saint-Jean-d'Acre, se jette une rivière, le Belus de l'Antiquité, maintenant Nahr Namin, dont les sources sont assez abondantes pour mouvoir la roue d'un moulin. Un marais les entoure et au-dessus de lui, s'élève le Tell el Kerdaneh où se voient encore les ruines d'une enceinte [5]. Le lieu est chez les historiens des croisades appelé en latin *Recordana* [6],

---

1. Testament d'Alderade, seigneur d'Anduze, éd. Vaissète, t. V (1875), n° 232. L'original est perdu. L'édition est donnée d'après une copie disparue faite pour le marquis d'Aubais (XVIIIe s.).

2. La chute de ce *r* se remarque à partir du XVIe s., dans *Goudargues* (GORDANICOS) cité ci-après, p. 299.

3. La plus ancienne rattache *Regordana* au nom de l'empereur Gordien. La plus récente propose d'apparenter le mot au latin *chordus* « agneau né tardivement ». Cf. A. Soutou, *Notes de toponymie Lozérienne*, dans *Revue du Gévaudan*, n. s., t. I (1955), p. 39, et P. Nauton, *Limites lexicales « ibéro-romanes » dans le Massif central*, dans *VII Congreso intern. de linguistica románica*, 1953, t. II, *Actes et mémoires* (Barcelone, 1955), p. 598.

4. *Hypothèse à propos de la voie Regordane*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 1945, pp. 458-463.

5. V. Guérin, *Description... de la Palestine*, 3e *partie*, *Galilée*, t. I (Paris, 1880), p. 428, et P. Deschamps, *Les châteaux des croisés en Terre sainte*, t. II (Paris, 1939), p. 124.

6. Jacques de Vitry, *Historia orientalis*, III, dans Bongars, *Gesta Dei* (Hanovre, 1611), p. 1129 : « profectus est ab Acchon in castra... ad Recordanam ».

Cordana [1], et en français, *Ricordane* [2]. Les chrétiens ont étendu au château qu'ils fondaient le nom d'une fontaine voisine [3], lui-même emprunté à la langue de leur pays.

De nouvelles recherches révèlent plus près de nous d'autres exemples du nom porté par la voie romaine. Dans le département de l'Aude, l'indication *a lha Reguordana* s'applique à un chemin qui, à l'est de Fontiés, gagne par une sorte de combe un ruisseau assez encaissé. Dans l'Ain, est signalé en 1344, près de la rivière de l'Albarine et du bourg d'Ambérieu, une pièce de terre sise *en la Recordana* [4]. A Sommières (Gard), sur le Vidourle, les jardins surélevés qui s'étendent au pied de la tour du château, du côté le plus abrupt, s'appellent « les Régourdanes ». Dans le même département, est signalé un palier de montagne dit « Regordane » [5]. Est situé entre deux sources le

1. Marino Saludo, *Secreta fidelium*, l. III, pars XI, c. XII, éd. Bongars, p. 212 : « ad castrum Cordanae processit quod in capite fluminis ante dictam urbem fluentis situm est ».

2. *Estoire d'Eracles*, l. XXXII, c. IV, éd. *Recueil des historiens des croisades, Historiens occidentaux*, t. II (Paris, 1859), p. 369 : « li empereres... s'en ala herberger... a Ricordane, un casal qui est sur le chef dou flum qui cort devant Acre », p. 440 : « vindrent devant Acre li Sarazin de Domas et abatirent Doc et Ricordane ».

3. Accord de 1235 entre les Hospitaliers et les Templiers, éd. J. Delaville le Roulx, *Documents concernant les Templiers* (Paris, 1882), p. 23, n° XVII : « super aqua et molendinis fluminis Acconensis quod descendit ex fonte Ricordane ». Accord de 1262 entre les mêmes, sur le même sujet, éd. S. Paoli, *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano oggi di Malta* (Lucca, 1733), p. 177, n° 142, analysé par Delaville le Roulx, ouvr. cité, p. 37, n° XXIV.

4. Arch. dép. de la Côte-d'Or, B 870 (terrier de Saint-Germain d'Ambérieux), fol. 2 : « quandam peciam terre... sitam en la Recordana juxta viam publicam per quam itur de ponte de Chauczons versus Ambayrieu ».

5. Mon confrère M. J. Sablou, directeur des Archives du département du Gard, a pu recueillir ce témoignagne : Près de la route départementale 52 (route de Portes à Mende), à quelque huit kilomètres de son attache à la grande voie Regordane, après le lieu de la Bégude, sur une pente, à 120 m. environ du sommet, se trouve un palier de schiste de quelques mètres de large, long d'environ 150 m. et creusé de deux ornières très marquées. « Le lecteur qui m'a fourni ce renseignement et qui est originaire de cette région m'a indiqué que, dans sa jeunesse, passant avec sa grand-mère

hameau de Rigourdaine dans la commune d'Aubigny (Deux-Sèvres). Une plus longue enquête permettrait sans doute la découverte d'autres exemples. Il suffit de ceux-là pour que la formation du mot, l'évolution phonétique de ses éléments et la convenance des sites conduisent à reconnaître comme base étymologique le latin *gurges*.

Le développement des langues romanes montre qu'à la forme classique *gurges* a été substitué dans l'usage populaire le masculin *gurgus*, ou aussi bien le neutre *gurgum* [1]. De là est sorti notamment le mot *gorc* des anciens textes provençaux. D'autre part, soit du correct *gurgitem*, soit du barbare *gurgitum* que le moyen âge a employé en même temps, sont sortis le bas-latin *gordus*, l'ancien français *gourt*. Les formes de l'une et l'autre origine sont à présent confondues dans l'identité phonétique *gour*. Nom commun [2] et nom propre de lieu [3], ce mot est vivant dans le midi, le centre et l'ouest de la France. Il signifie « gouffre, précipice, abîme, trou d'eau dans une rivière, source, réservoir, pêcherie, étang, mare, lavoir, flaque d'eau, bourbier, marécage, ornière, terrain où on s'enlise ».

---

sur la route, on s'arrêtait chaque fois pour regarder en contrebas « la Regordane ». La Regordane était ce palier de schiste qui est à 250 m. environ de la borne marquant la limite des départements du Gard et de la Lozère ».

1. C'est ce qu'incline à croire le bas-latin *gorga* (fr. *gorge*). Cette forme a l'apparence d'un neutre pluriel désignant les deux conduits ouverts dans l'arrière-bouche. Le mot serait devenu féminin singulier suivant une évolution connue. La pluralisation a eu lieu dans le provençal *las gorgas*.

2. Cf. W. von Wartburg, *Franz. etym. Wörterbuch*, au mot *gurges*.

3. P. Lebel, *Principes et méthodes d'hydronymie française* (Paris, 1956, Public. de l'Univ. de Dijon, t. XIII), nos 27, 180, 181, 318, 319. N'est pas justifiée l'opposition (181) entre *gourt* « trou d'eau » et *gord* « autrement dit *ramée*, qui est une pescherie dans la rivière » suivant l'exemple de Du Cange *gordus*, opposition admise à la suite du *Franz. etym. W.* de Gamillscheg. L'identité est bien marquée par cette définition de L. Guillemant, *Dictionnaire patois... de la Bresse Louhannaise* (Louhans, 1894-1902) : « *gour*, trou rempli d'eau, goufre dans une rivière, souvent près d'un moulin, endroit où la rivière passe dans un lieu profond. Dans le pays de Bresse on appelle *gour* le creux que la chute de l'eau fait naturellement derrière la chaussée d'un étang, à l'extrémité de la chaussée, lequel on garnit de fagots pour retenir le poisson ». Sur l'*o* ouvert du français moderne (Littré) *gort*, cf. note ci-après.

De nombreux dérivés ont été tirés des bases latines *gurg-* et *gurgit-*. Il n'est utile ici que de considérer ceux de la seconde origine. Est attesté dans les anciens textes, avec préfixe intensif, le nom *regort* dont le dictionnaire de Godefroy donne les variantes *ragort*, *rigourt*, *regot*, *regor*. Les exemples cités montrent que la voyelle accentuée rime avec *o* ouvert comme avec *o* fermé, timbre attesté aussi par le développement en *ou* [1]. Cette indécision [2] n'infirme pas une équivalence qu'un seul rapprochement du moyen âge suffit à mettre hors de doute. Dans une encyclopédie du XIV^e^ s., on lit : « *gorc* es loc preon dins fluvi et es dit *gorc* quar las aygas que recep geta fora si cum la gola [3] », et, dans un dictionnaire français-latin du XV^e^ s. : « regort de ayves, gouffres, *loca profunda*, *gurges-gurgitis* » [4].

Des noms de lieu s'ajoutent aux noms communs dans une série parallèle à celle que composent les formes directement sorties des substituts du simple *gurges*. Le Regour (variante catalane *Raour*) est dans les Pyrénées-Orientales un torrent du bassin de l'Èbre, déversoir de petits lacs dont les eaux se précipitent par des gorges sauvages. Dans l'Aude, à Courtauly, le Regord est une ferme sur une hauteur, au bord du ruisseau de Planquet ; à Lasbordes, Rigou est aussi une ferme sur le bord d'une terrasse circonscrite par le ruisseau de Larsou. Dans le Tarn, le Regort (comm. de Puylaurens) est le nom de deux fermes séparées par le ruisseau du Girou ; Regourt (comm. de Puybegon) s'élève au confluent du ruisseau de Combel et d'un affluent ; Rigou (comm. de Montredon-Labessonnié) est à proximité d'un ruisselet avec lavoir ; le Rigou (comm. de Peyrole) s'observe sur l'Agout dans un méandre encaissé ; Regourp, Regourd ou Alregourt désignent (comm. de Saint-Gauzens)

1. La plupart des textes attestent *o* ouvert, ce qui a entraîné Nyrop et d'autres à rejeter le rapport avec *gurges* (cf. *FEW* et note précédente). L'assonance avec *o* fermé (*ancienor*) est relevée dans *Les Loherains*.

2. L'indécision qui est aussi montrée par le français *gorge* à côté de *gourgue* (*FEW*) se retrouve en catalan. Cf. le doublet *gurga/gorga* dans le *Diccionari* d'Alcover où l'*o* ouvert est expliqué par la contamination de *cŏll*.

3. Traduction provençale de Bartolomeus Anglicus, *Liber de proprietatibus rerum*, Bibl. Sainte-Geneviève, ms. 1029, fol. 152^v^.

4. Bibl. nat., ms. lat. 7684, fol. 109^v^.

une ferme entre deux ruisselets. Un moulin de la commune de Payrignac (Lot) s'appelle Rigou. Ce sont aussi des noms de moulin que, dans le Cantal, Rigou (comm. de Polminhac) et Rigoux (comm. de Laroquevieille). Redorcamin (comm. d'Arles), près de l'étang de Dezeaumes, est cité parmi les confins de Saint-Martin-de-la-Crau sous la forme *Regordus caminus* [1].

L'adjonction de suffixes produit des formes telles que le nom commun *gourdel* « vivier » et le nom propre *Regourdel*. Celui-ci désigne dans la Lozère, un affluent de la Colagne qui coule rapide au fond de gorges sauvages (comm. de Chirac), et dans le Tarn, une ferme (comm. de Saix) voisine d'un gouffre poissonneux dans le lit de l'Agout.

Gourdet est le nom d'un moulin dans la Charente-Maritime (comm. de Bussac) et de trois lieux habités de la Gironde (comm. de Bourg, de la Ruscade, de Saint-Mariens); Gourdez est relevé en Eure-et-Loir (comm. de Morancez) et dans le Loiret (comm. de Domery, non loin d'un moulin) [2]. Le Regourdet est un affluent du Chassezac qui prend sa source à Barjac (Ardèche) et fait mouvoir des moulins.

Gourdine dénomme un ruisseau affluent du Brouillon, lui-même affluent de rive droite de la Charente. Un autre ruisseau dit « des Gourdines » arrose Availle-Limousine (Vienne).

Les Gourdons (comm. de Tarabel) en Haute-Garonne, Gourdon dans le Lot et Gourdon (comm. de Lalandusse) en Lot-et-Garonne sont implantés au bord de pentes. A Brantôme (Dordogne) existait un moulin des Gourdoux. Il est un creux de

1. « Ecclesia Sancti Martini de Palude Majori... cujus termini sunt isti... acervus lapidum a quo movet quedam via usque ad Regordum caminum et a Regordo camino usque ad claperium vie Stelle et ibi est via publica que ducit usque ad stagnum de Duobus Emis... », *carta de censibus* (1216) de Saint-Trophime d'Arles, cartulaire, dit *Authentique*, de cette église, Arch. comm. d'Arles, fol. CVII. — « locum Sancti Martini Paludis Majoris... confrontes sunt hii... ad caraironum super stagnum de Duobus Elmis... usque ad sinam de Regortcamin et a dicta sina usque ad claperium in itinere quo itur apud Transens... », sentence (1312) intéressant la cité d'Arles, Archives de cette ville, DD 1, pièce 7.

2. Du *z* final, suspect d'avoir été employé arbitrairement, il n'est à retenir que la valeur *é* de la voyelle précédente.

Gourdon dans la commune de Guitinières (Charente-Maritime). La rivière de Gourdouze à Vialas (Lozère) coule dans un ravin. Rapprochons Regourdou, nom à Montignac (Dordogne) d'un hameau connu par la cavité où a été faite la découverte de vestiges préhistoriques.

Le suffixe *-anum* enfin est aussi intervenu. Le *Glossarium* de Du Cange connaît *gordana*, au sens de « gouffre » et de « piège à poissons », une des acceptions reconnues pour le mot *gort*, d'où le français *gourdaine*, qui peut prendre aussi, par métaphore, le sens de « local de détention de prisonnier (cul de basse-fosse sans doute), cachot, oubliette ». Dans le département de Seine-et-Marne a été relevé, au-dessus du pont de Lagny, un moulin de la Gourdaine, et le même nom est signalé dans la commune de Misy-sur-Yonne. Il l'est aussi plusieurs fois dans le département de la Sarthe, c'est notamment le nom d'un quartier gallo-romain du Mans, sur le bord de la Sarthe, devant d'anciens moulins [1]. Nom de lieu : Gourdan à Entrevaux (Basses-Alpes), bourg au fond d'une gorge sauvage, et montagne, au flanc de laquelle est une source, à Puget-Théniers (Alpes-Maritimes). La grotte de Gourdan est connue dans la Haute-Garonne. Avec double suffixe, on relève au x[e] s. *Sancta Maria ad Gordanicas*, aujourd'hui Goudargues (Gard) [2], sis entre deux sources. Nous venons ainsi de rejoindre les pendants de notre Regourdan.

Le traitement du latin **gurgitanum* est à rapprocher de celui de **propitanum*, **subitanum*, particulièrement **longitanum*, provençal *propdan*, *sobdan*, *lonhdan*. Les textes littéraires du Nord, pour lesquels le nom propre du Midi est un mot d'emprunt, ont pu facilement altérer l'appellation du grand chemin en *Recordane*, *Ricordane*, par des contaminations venues de *rec* « ravin », *ric* « riche », même par celle de *record* « souvenir » qui, comme nous l'avons vu, avait séduit la recherche étymologique d'Armand de Belvezer.

1. Cf. le plan de l'ancienne ville dans L. Hublin, *Le Mans pittoresque* (Le Mans, 1884). Le manceau *gourdaine* a signifié « pêcherie, eau dormante et profonde » suivant L. Beszard, *Étude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine* (Paris, 1910), p. 314.

2. E. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du dép. du Gard* (Paris, 1868).

La voie Regordane qui est, à l'origine, la partie dangereuse de la route que nous avons pu suivre à travers les gorges des Cévennes, la voie qui « agrève », la voie maudite, selon le *Charroi de Nimes*, est la *Via mala* de la Gaule [1].

APPENDICE

[Rion, 21 novembre 1668]. *Ensuit le procès-verbal de la visitation du chemin appellé « Regordane » et description des lieux et des réparations qui sont à faire pour la réparation de ce chemin...* [2]

Nous Louis de Froidour, escuyer, seigneur de Serizy... commissaire depputé par Sa Majesté pour la réformation générale des eaux et forests au département de la grande maistrise de Tholoze ez generalitez de Languedoc et Guienne, ayant le vendredy dix-neufviesme du mois d'octobre de la présente année mil-six-cens-soixante-huict receu de Monsieur de Bezons... intendant de justice, police et finances en la province de Languedoc... un courrier pour l'exécution de divers arrests du Conseil d'estat... sommes partis de lad. ville de Tholoze le vingt-deuxiesme dud. mois d'octobre [*fol. 12*] et nous sommes rendus en celle de Montpellier le vingt-septiesme en suivant... pour l'exécution desd. arrests... scavoir l'un du vingt-huictiesme jour de may de la présente année, par lequel, sur ce qui

---

1. *Post-scriptum*. Il vient d'être publié (L.-F. Flutre, *Recherches sur les éléments pré-gaulois dans la toponymie de la Lozère*, dans *Annales de l'Université de Lyon*, 1957. Cf. l'addition de Ch. Camproux, dans *Revue internationale d'onomastique*, t. X, 1958, p. 68) une étude qui reconnaît, p. 12, dans la *Gabalitana regio* de Grégoire de Tours (prov. *Javaldá*, fr. *Gévaudan*, ancien diocèse de Mende), la racine pré-latine *gaba* « gorge de montagne ». Notre **regurgitana* pourrait donc être la traduction par les Romains de l'appellation employée par les indigènes. Le département de la Lozère a failli s'appeler « Sources », tant les divers sens du lat. *gurges* paraissent à toute époque convenir au pays.

2. Copie du XVII[e] s., Bibliothèque de Toulouse, ms. 665, fol. 11. Registre de papier, in-4°. Ex libris gravé : « Bibliothèque du clergé de Toulouse. *Ex dono Benedicti* Dheliot *abbatis, professoris regii* ». Fol. 1 : « Recueil de pièces et mémoires concernant le chemin depuis Montpellier jusques à Brioude en Auvergne, en 1668 ». Est adjointe une carte fruste sur laquelle sont portés les principaux lieux cités.

a esté représenté au Roy en son conseil par Anthoine Polge, marchand, et Charles Sinson, charpentier de Sa Majesté, que, pour le restablissement du négoce dans la ville du Puy et celuy de plusieurs manufactures et fabriques, lesquelles y ont esté négligées et abandonnées par la mésintelligence des habitans, ce qui rendoit lad. ville très considérable, il estoit nécessaire de restablir le chemin fait par les Romains appelé « Regordane », qui conduisoit du Bas-Languedoc en la ville de Brioude en Auvergne, passant par les villes d'Allais, Villefort, Pradelles, le Puy et autres villes et lieux, à l'effect de faire voiturer par charroy des villes dud. Bas-Languedoc et Provence dans les pays de Sévennes, Gévaudan, Vellay, Haut-Vivaretz et jusques à la rivière d'Allier, toutes sortes de marchandises de soye, laine et cotton, bleds, vins, savons, huilles, oranges, figues, raisins, marrons, miel et autres denrées et marchandises, comme aussy les sels qui se chargent ez greniers dépendans de la ferme des gabelles de [*13*] Languedoc pour estre consommez dans lesd. pays, en quoy les sujets de Sa Majesté, recevroient beaucoup de proffit et d'utilité par le débit de leurs marchandises et denrées dont la voiture et transport seroit de beaucoup abrégé et se feroit en moins de temps et à meilleur marché par charroy qu'elle ne se fait par mulets ou par la rivière du Rhosne sur laquelle les droits de péage sont excessifs et la perte des batteaux fréquente, ce qui donneroit occasion aux peuples desd. pays de s'adonner au commerce, joint que par ce moyen, les salines, espiceries, fer, cuivre et autres marchandises qui montent par lad. rivière d'Allier jusques à Maringues seroient facilement voiturées par charroy dans lesd. pays, ce qui se fait à présent par mulets et à grands frais, et pourroit mesme Sa Majesté, en cas de besoin, y faire monter et conduire par led. chemin toutte sorte d'artillerie, ce qui n'a jamais esté fait, au moyen de quoy le restablissement en seroit très utile et nécessaire, et auroient lesd. Polge et Sinson, qui connoissent le pays et les lieux par lesquels il est à propos de le faire passer, offert à Sa Majesté de se charger de cette entreprise s'il luy plaisoit leur accorder un prix convenable à la despense qu'il conviendra faire pour l'exécution de ce dessein, à quoy Sa Majesté désirant pourveoir, a ordonné que par Mond. sieur de Besons et par Monsieur de Fortia, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son [*14*] hostel, départi en la province d'Auvergne, il sera dressé procez-verbal et donné avis à Sa Majesté de la commodité et utilité qui peut provenir du restablissement dud. chemin appellé « Regordane », pour, lesd. procez-verbaux et avis veus aud. conseil, estre ordonné ce que de raison... Sa Majesté a ordonné que... il seroit incessamment procédé à la visite dud. chemin

appellé « Regordane »... et par Mesd. sieurs de Besons et de Fortia du tout dressé procez-verbal et donné avis a Sa Majesté pour y estre pourveu ainsy qu'il appartiendra... [*15*] nous a commis et subdélégué pour y procéder et, pour cet effect, donné sa commission...

En conséquence de laquelle commission... [*16*] nous sommes partis de lad. ville de Montpellier par la porte appellée Pila-St-Géry, suivant le grand chemin de lad. ville à celle de Nismes... [*17*] jusques au pont de Castelnau [1]... jusques à la crouppe de la montagne qui regarde les deux moulins appellez Mas de Navitau qui sont bastis sur des canaux desrobez de la rivière de Lez... allant vers les masures de Cantegrille... [*18*] au bas de lad. montagne nous avons trouvé un ancien chemin entre deux fossez où nous avons remarqué quelques vestiges d'une chaussée ou pavé qui avoit esté anciennement fait au milieu, proche les masures de la métairie de Cantegrille... [*19*] entre cette colline et une autre suivante sur laquelle est scituée la métairie de Vivier... [*20*] jusques à une fontaine appelée fontaine d'Anvielle qui sert aux gens de pied et de cheval... [*21*] Nous avons trouvé ensuitte une grande plaine... [*22*] jusques à la métairie de Beseren. Au dessoubs du village d'Assas, nous avons trouvé un ravin appellé le vallat de l'Arrière... [*24*] jusques aud. lieu d'Assas... [*25*] Continuant led. chemin jusques à certain endroit que nostre guide nous a dit estre appellé les Abeuradous, nous avons trouvé cent-cinquante toises d'ancien pavé tout brisé et ruiné... nous avons continué nostre chemin dans la pleine de la Triballe jusques au pied de la montagne... depuis lad. montagne jusques au village de Sainte-Croix... [*26*] nous avons trouvé en entrant aud. lieu que l'arcade dud. village estoit trop estroitte et qu'il falloit l'abattre pour l'eslargir... depuis led. lieu jusques à celuy de Fontanes... [*27*] et depuis led. lieu jusqu'à la rivière de Brestalou... et estant à lad. rivière que l'on nous a dit faire la séparation du diocèse de Montpellier d'avec celuy de Nismes, nous avons trouvé un ancien pont a trois arches qui depuis longtemps est inutile, ayant esté ruiné... [*28*] jusques au hameau d'Aiguebere... nous sommes passez ensuitte aud. chasteau d'Aiguebere jusques à un hameau appellé la Rouvière de Lioux... jusques au bourg de Quissac... et estant arrivé aud. lieu et descendu en l'hostellerie où pend

1. Il est aisé de reconnaître la plupart des noms de lieu cités dans ce rapport en ayant recours au *Dictionnaire topographique de la France* : *Hérault*, par E. Thomas (1865), *Gard*, par E. Germer-Durand (1868), *Haute-Loire*, par A. Jacotin (1907).

pour enseigne l'image des Trois Roys, nous nous y sommes informez dud. sieur Gautier, scindic, [29] de la commodité et utilité que le restablissement dud. chemin pourroit apporter à la province, qui nous a dit que le restablissement dud. chemin ne pourroit estre que très utile à la province en général et particulièrement à lad. ville de Montpellier, en ce qu'il y auroit plus de facilité au débit et transport des couvertures, futennes et basins qui se fabricquent en lad. ville, des raisins, figues, olives, huiles et autres fruits et denrées, du vert-de-gris, vermillon et autres drogues qui s'y font, et que les habitans de lad. ville pourroient aussy avoir avec plus de commodité touttes sortes de légumes et les toilles et chanvres qu'ils ont accoustumé de tirer de la province d'Auvergne... Nous nous sommes aussy enquis desd. consuls s'ils avoient quelque connoissance du chemin appellé « Regordane » et ils nous ont fait response que de toute ancienneté [30] ils avoient ouï dire et scavoient par tradition qu'il y avoit un ancien chemin appellé « Regordane » qui avoit été fait par les Romains, qui servoit de communication aux deux provinces de Languedoc et d'Auvergne, et qu'on voitturoit par led. chemin avec du charroy, et que ce n'estoit que depuis trois-cens ans ou environ que, led. chemin ayant été corrompu, on voitturoit avec chevaux et muletz... ils nous ont fait response que de tout temps ils avoient ouy parler de la Regordane, mais qu'ils ne pouvoient dire précisément par où elle passoit... que mesme on pouvoit venir commodément par charroy depuis Montpellier jusques aud. lieu de Quissac par Sommières, [31] mais que le chemin le plus court et le plus droit estoit celuy que nous avions pris et que, de quelque cotté qu'on prist led. chemin, le point le plus important de l'establissement en question estoit la réparation du pont de Lesan pour passer la rivière du Gardon d'Anduse, la rupture duquel interrompt tout le commerce...

Et le dimanche, quatriesme jour dud. mois de novembre 1668... [32] sommes partis dud. lieu à l'heure de sept heures du matin... allant au bourg de Lesan et, faisant chemin, avons trouvé à cinqcens pas dud. lieu de Quissac, au lieu appellé Florac, une cavée ou ravin... à demy lieue plus avant, nous avons trouvé la rivière appellée Crie-au-Loup... un quart de lieue plus loing ou environ, nous avons trouvé un ruisseau appelé Vergelou joignant le mas del Cardaire... [33] un peu plus loin, nous avons trouvé un petit ruisseau appellé le vallat de Banel... soixante pas plus avant, nous avons trouvé un autre ruisseau appellé Quiquillon... un quart de lieue au delà, nous avons trouvé un fonds appellé le vallat de Bauc, prenant son nom de la métérie voisine... [34] proche de ce mesme endroit, nous avons trouvé un autre ruisseau appellé Riviely... nous sommes

ensuitte arrivez au bourg de Lesan... et à la sortie, nous avons trouvé un chemin assez large... qui s'enfonce à proportion que l'on approche de la rivière du Gardon appellé en cet endroit Gardon d'Anduse. ... [35] Pour ce qui est dud. ancien pont, nous en avons retrouvé quatre toises saines et très bonnes et lesd. habitans nous ont dit avoir veu autrefois les restes de deux autres piles qui sont assablées et couvertes d'eau, dont ils nous ont indicqué l'assiette. Nous avons mesme reconnu un reste de l'esperon qui estoit à l'entrée du pont et nous avons appris que par tradition l'on scavoit dans le pays que par une inondation d'eau extraordinaire arrivée en l'année mil-quatre-cens-dix, led. pont et plusieurs autres feurent emportez et que celuy en question fust rompu par les arches... depuis lequel temps, on passoit la rivière avec un bac... Après avoir traversé lad. rivière nous avons monté une colline tirant vers Allais qui est à la portée du mousquet [36] dud. pont, et au delà, nous sommes descendus jusques à un petit ruisseau appellé Lescourt... au delà, avançant vers S^t^-Christophe, nous avons trouvé un autre ruisseau appellé Chirac... plus avant et proche ledit lieu de S^t^-Christophe, nous avons trouvé un autre petit ruisseau... à l'abord dud. lieu de S^t^-Christophe, nous avons trouvé un chemin raboteux... et laissant led. lieu à notre gauche, nous avons pris le chemin de Mormoirac... et immédiatement au dessous du chasteau de Mormoirac, nous avons trouvé une rivière appellée Arenne... [37] Depuis led. lieu de Mormoirac jusques à la ville d'Allais distante de Lesan de deux lieues, nous avons trouvé le chemin assez bon...

Après avoir disné en lad. ville d'Alais, au lieu de continuer nostre chemin sur la route d'Auvergne, ayant appris que les voitturiés de la ville de Nismes ainsy que ceux de Montpellier venoient prendre en lad. ville d'Alais lad. route ou le chemin appellé « Regordane » et estant nécessaire de connoistre l'estat du chemin de lad. ville de Nismes à celle d'Allais, nous avons ordonné aux consuls dud. lieu de nous donner un homme connoissant le pays pour nous indicquer le grand chemin, à quoy ayant à l'instant satisfait, nous avons continué nostre visite sur le grand chemin allant d'Allais à Nismes... nous avons... trouvé un chemin fort estroit et en penchant vers la rivière de telle sorte qu'il y a danger de verser, nous avons mesme trouvé quelques restes d'un ancien pavé tout ruiné... [38] plus avant, nous avons trouvé une petite éminence appellée Pech Couquiou... [39] plus au dessous du lieu de Saint-Hilaire, une autre cavée ou ravin... nous avons trouvé ensuitte la rivière d'Avenne... depuis lad. rivière jusques à une colline appellée la coste de Vésenobre... au delà de lad. colline, nous avons trouvé une autre cavée ou ravin appellé le vallat de Mestre... et dans la

pleine au dessus,... [40] depuis lad. pleine jusques aud. lieu de Vézenobre... Nous sommes demeurez au giste dud. lieu.

Et le lendemain, cinquiesme jour dud. mois de novembre... sommes partis dud. lieu de Vézenobre... jusques au lieu de Ners et au delà, jusques à la rivière du Gardon, nous avons trouvé... à l'endroit des deux justices... il y a un ruisseau appellé la Berlante... et cinq ou six-cens pas au dessous dud. village, nous avons trouvé la rivière du Gardon... et les restes de quelques piles d'un pont qu'il y avoit autrefois que l'on scait par tradition avoir esté emporté l'an 1410 [41] par la mesme inondation qui emporta le pont de Lezan... ayant traversé lad. rivière... jusques au village de Baucoueran... [42] jusques au village de la Caumette, cela fait, sur la certiffication à nous faite... que le chemin estoit bon jusques à Nismes... nous sommes retournez [43] en lad. ville d'Allais... Nous avons mandé les consuls et nous sommes informez... lesquels nous ont fait response que de toute ancienneté ils avoient ouy dire que les Romains avoient fait autrefois un chemin appellé « Regordane » qui commençoit d'un costé à Nismes et d'autre à Montpellier et venoit en lad. ville d'Allais [1] d'où il alloit par Genouillac, Villefort, Pradelles et le Puy en la province d'Auvergne suivant une chaussée de pavé don on voit encore les restes en plusieurs endroits, et ont ouï dire qu'on y voituroit avec charroy, mais que, par succession de temps led. chemin s'estant corrompu et ruiné, on ne pouvoit plus y voitturer qu'avec chevaux et mulets et mesme qu'avec beaucoup de peine, comme nous le pourrions reconnoistre par la visite des lieux... [44]

Et le sixiesme jour dud. mois de novembre... sommes partis de lad. ville d'Allais pour continuer nostre dite visitation... avons pris le chemin de Genouillac passant le long des murs de lad. ville... au bout du pavé appellé dans le pays « la Calade », nous avons trouvé un endroit où les eaux de la rivière regorgent... [45] estant venus vis à-vis la Malotière ou Maladerie, nous avons trouvé la petite rivière de Brege... et soixante pas plus avant, nous avons traversé la rivière de Grabion... et ensuite, depuis lad. rivière

1. Sur le détail du tracé de la voie, voir ici A. Gros, *Etude sur la ville d'Alès*, dans *Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XXII (1891), p. 73, et M. Louis, *Carte archéologique de la Gaule romaine*, *Texte*, fasc. VIII (Paris, 1941), p. 205. Cf. reconnaissance par Bernart Pelet, seigneur d'Alès (1349), éd. G. Charvet, *Rapport*, dans *Comptes rendus* cités ci-après, t. I (1868-1869), p. 95 : « duas partes pedagii quod percipitur... pro mercibus que vehuntur per Rigordanam ».

jusques au village de St-Martin... et passant plus avant jusques au hameau de Sermelle... [*46*] nous avons reconnu quelques vestiges d'un ancien pavé que les gens du pays nous ont dit estre l'ancien chemin de la Regordane, lequel il faut restablir. Sortant dud. lieu de Sermelle... nous avons trouvé du cotté de main gauche quelques restes d'un petit pavé qui nous ont fait connoistre que anciennement le chemin y avoit esté et nous sommes convenus qu'en effet, depuis led. lieu de Sermelle jusques à celluy de Dreuille, le chemin pouvoit estre fait... jusques à une hauteur de laquelle on descouvre le mas de Sauvagnac, led. chemin estant remarqué et désigné par les restes de l'ancien pavé... De la hauteur susd., nous sommes descendus au puy de Sauvagnac... [*47*] dud. lieu, nous avons reconnu... un chemin... nous avons remarqué de distance en distance quelques restes d'ancien pavé qu'on nous a dit estre celuy de la Regordane... [*48*] nous avons continué nostre chemin jusques au bourg de Maidiou... estant arrivez à la porte dud. lieu, nous y avons trouvé une masse de pierre qui a autrefois servi de jambage à lad. porte qui embarrasse tellement l'entrée qu'il est impossible d'y entrer avec le charroy... il est nécessaire de la rompre... attendu que cette masse est inutile et n'est attachée à aucun bastiment... et avons continué nostre chemin jusques au rocher de la Gardiolle distant de mille pas... et depuis led. rocher jusques au lieu du Pradel... [*49*] dud. lieu de Pradel nous nous sommes transportez au village de Portes... jusques au pont de Pomme Salade [1]... depuis led. pont jusques au chasteau dud. lieu de Portes, nous avons monté une [*50*] montagne... le chemin y est très difficile et très dangereux... Quoyque de distance en distance nous y avons veu quelques vestiges d'ancien pavé, nous n'estimons pas néantmoins que jamais le charroy y ait pu passer... Depuis led. chasteau de Portes, nous... sommes descendus... jusques au lieu de Chambourigaut et avons trouvé une montagne fort rude... et mesme plusieurs précipices à l'abord du vallon de Chambourigaud, nous y avons aussy remarqué... les vestiges d'un ancien pavé... [*51*] en remontant ensuite une montagne qui est entre led. lieu de Chambourigaud et un petit hameau nommé Belle Poile, nous avons trouvé un chemin très difficile, plein de rochers, de précipices et de contours, où non seulement les gens de cheval, mais mesme les gens de pied ont grande difficulté de passer... nous avons remarqué

1. Singulière déformation par un homme du Nord de *Paumo Salado* (Palmesalade, comm. de Portes), lieu de découverte d'objets antiques. Cf. M. Louis, ouvr. cité, p. 201. Même déformation dans ci-dessus (45) *malotière* pour *malautière*.

une cavée dans le rocher qu'on prétent avoir esté faite anciennement par les roues du charroy... mais nous sommes demeurez d'accord.. que la prétendue cavée estoit une veine de rocher. Nous avons ensuitte passé une cavée... pour gagner led. hameau de Belle Poille, laquelle cavée est très rude et pleine de rochers... à la portée du pistolet de lad. cavée, nous avons trouvé led. hameau et [52]... une descente très rude où nous avons esté obligez de descendre de cheval... jusques à un petit pont appellé pont del Mas et après avoir passé led. pont, nous avons trouvé deux chemins, l'un à main droite dont se servent les voituriers où il faut un peu monter, l'autre au dessoubs, qui sert aux gens de pied, lequel nous avons suivi, tant pour y reconnoistre des anciens vestiges de passage de la roue que parce qu'on nous avoit dit que le chemin y estoit meilleur... mais nous avons trouvé que ce prétendu vestige de passage de roue estoit une pure illusion... [53] A l'abord du lieu de Genouillac, nous avons trouvé un pont... estant arrivez aud. lieu de Genouillac et descendus en l'hostellerie de Nostre Dame, le juge dud. lieu et plusieurs habitans sont venus vers nous et nous ont dit... que de toute ancienneté ils avoient ouï dire et scavoient par tradition qu'on y avoit voitturé... qu'il y avoit encore des anciennes maisons où il y avoit de grands porteaux soubz lesquelles les charrettes entroient touttes chargées, ce que désirant reconnoistre, nous les avons esté visiter et trouvé en effet quatre maisons aux portes desquelles il y a de grandes arcades, au dessoubs desquelles on en a fait de plus petittes selon l'usage du pays, mais nous avons trouvé en quelques unes que les jambages des portes servoient de piles aux petittes arcades et non aux grandes, de sorte que les grandes n'estoient, à proprement parler, que des conserves afin que les petites arcades [54] souffrissent moins, et pour en mieux connoistre, nous avons esté visiter les portes de la ville que nous avons trouvé très anciennes et très estroittes et qui n'avoient aucun rapport avec les arcades en question...

Et le septiesme jour dud. mois de novembre... sommes partis dud. lieu de Genouillac... nous avons ensuitte monté la montagne d'Aiguebelle... laissant à nostre gauche de la montagne de Lauser, un grand vallon en précipice entre deux... au sortir dud. lieu d'Aiguebelle, nous avons pris à main gauche la cotte de l'Auser et trouvé que jusques à Aiguesalle... depuis led. lieu jusques à celuy de Bise [55]... jusques au village de Concoulle... jusques... Rieussec... jusques à la rivière de Chambonnet... jusques au [56] village de Vielvic [1]... jusques à un petit village nommé l'Estrade...

1. Sur les vestiges romains de Vielvic, aujourd'hui disparus, cf. les déli-

A l'abord dud. lieu, nous avons trouvé deux chemins... Nous avons appris des paysans que l'ancien chemin estoit celuy qui passoit au dessus dud. village, ou mesme on reconnoissoit encore les treins des charrettes marquez dans le roc, mais que, comme depuis longtemps led. chemin estoit corrompu, les voitturiers l'avoient quitté, passant par celuy que nous avions pris, lequel nous avons suivi jusques à la ville de Villefort, cottoyant toujours une montagne [*57*] que nous avions à nostre main droitte, et ce faisant, avons trouvé le chemin fort estroit avec quatre contours assez facheux et un endroit très difficile à passer... passant en lad. ville de Villefort, nous nous sommes enquis en l'hostellerie de l'Escu de France... et à la sortie, entre les deux moulins de lad. ville, nous avons trouvé à main gauche une petite crouppe de montagne toutte [*58*] de rocher où le chemin... est très périlleux... jusques au pont de Bayard... passant par un chemin assez estroit, plein de rochers et dangereux à cause du précipice qui est à gauche... Après avoir traversé led. village de Bayard,... [1] comme nous avions esté averti plusieurs fois que la mnotagne dud. lieu estoit l'endroit le plus [*59*] difficile de tout le chemin... [*60*] nous avons passé ensuite aud. lieu de la Garde-Guérin... nous sommes descendus par un chemin fort difficile, fort raboteux et fort aspre jusques à la rivière de Chassesat, laquelle nous avons passé à gué au dessous d'un pont de bois... et monté par une montée assez droitte jusques au village de Rachas... [*61*] et, la nuit survenant, nous sommes demeurez au giste aud. lieu de Rachas où led. sieur Pison, consul de Nismes et scindicq du diocèse... nous a dit que par la visitation que nous avions faite depuis la ville d'Allais... nous avons reconnu de très mauvais chemins et très difficiles, mais que... on pouvoit le mette en estat et que, la tradition estant connue par tout le pays qu'on avoit autre-

---

bérations des corps administratifs du village de Saint-André-Capcèze, Archives de la Lozère, E 918, du 8 oct. 1780 : « le pavé de la rue du village de Velvic par où passe la route de Villefort à Alais et à Saint-Ambroix est totalement dégradé... d'un autre côté les portes de ce village sont trop étroites pour les voitures... il importe de recourir à Mgr l'Intendant pour qu'il veuille... permettre à la communauté de faire démolir les portes qui se trouvent à chaque avenue du village... » — L 476, du 25 floréal an X : « route du Vielvic délaissée parce que, au dessus de Vielvic, le pont de pierre sur la Cèze a été emporté par les inondations de l'an IV. »

1. Cf. Archives de la Lozère, E 553, fol. CVIII, reconnaissance de 1518 : « habitatores loci de Cavata sive Pedis Bayard, parrochie Sancti Petri de Prevencheriis... recognoverunt... terre peciam sitam in dicto loco de Cavata... confrontatur ab oriente cum itinere publico Regordane ».

fois voitturé par led. chemin avec charroy, il n'y avoit point à douter que ce qui s'estoit fait une fois ne peust se faire une seconde, que la province avoit grand intérest au succès de cette entreprise dont on avoit reconnu l'utilité depuis douze à quinze siècles pour le débit de leurs denrées, non seulement dans la province d'Auvergne, mais par touttes les autres provinces du royaume, par le moyen des rivières d'Allier et de Loire qui traversent le royaume, que lad. province tireroit aussy des autres provinces les commoditez qui luy manqueroient, comme les légumes et les toilles et autres marchandises, que lad. ville de Nismes en particulier y avoit intérest pour le débit des olives, huilles, raisins, figues, grains et autres fruicts que l'on faisoit passer dans les Sévennes [62] d'où en contreschange on tiroit les chasteignes et marons et le charbon de terre, et dans les autres parties du royaume d'où l'on tiroit les légumes et les toilles, qu'il y avoit mesme grand commerce pour les drapperies, plusieurs marchands de Nismes tenans des magasins et boutiques au Puy, pourquoy il estimoit qu'il estoit très utile que lad. entreprise eust son effect...

Et le huictiesme jour dud. mois de novembre, nous... sommes partis dud. lieu de Rachas et continuant le chemin que les habitans dud. lieu nous ont dit estre celuy de la Regordane, nous avons passé à la Molette qui est une hostellerie... de la Molette au Thor, petit village [1]... et du Thor à la Bastide [2] [63] .. Nous nous sommes ensuite... rendus à Reglouton... et ce faisant, avons passé deux fois la rivière d'Allier... et un quart de lieue ou environ au delà, est le village de Pranlac... Après avoir disné aud. lieu, nous avons

1. Voir le rapport d'ingénieur, daté de Montpellier, 5 sept. 1750 (Archives de l'Hérault, C 3153) : « sur la route qui passe par Lengogne, Villefort et Porte j'ai remarqué... un pays sujet aux grandes neges entre autres à la montagne du Tort où il y a des guides en maçonnerie de 8 pieds de hauteur qu'on apelle suivant l'usage du pays, des *monchoire*, ce qui m'a fait croire que sur cette montagne il y a de la nège très considérablement ». Cf. P. Marres, *La route d'Auvergne*, dans *Cahiers d'histoire et d'archéologie*, t. I (Nîmes, 1931), p. 26. Suivant A. Grenier, *La voie Regordane et Mercure*, dans *Homenagem a Martins Sarmento* (Lisbonne, 1933), p. 141, on appelle *tors* dans les Cévennes des monuments mégalithiques composés d'une énorme dalle posée à plat sur un point élevé. Le *tort* dont il s'agit ici, dit « le palet de Gargantua », a été l'objet d'une figure dans M. Balmelle, ouvr. cité ci-après.

2. L'abbé Bosse, ouvr. cité, p. 3, signale que la voie Regordane a été citée comme confront à la Bastide dans un acte, non autrement désigné, du 15 oct. 1547.

suivi le chemin, passans au village de Luc [1] que l'on nous a dit estre un des plus anciens lieux de la province, pourquoy nous avons pris garde en passant si nous pourrions trouver des anciens portaux de grandeur convenable pour l'entrée des charrois et en avons trouvé le nombre de trois grands et au dessous de petits portaux tels qu'ils se font ordinairement au pays, mais de telle manière que les jambages ou pilles servoient d'appuy aux petits portaux et non aux grandes arcardes que nous avons reconnu avoir esté faites seulement [*64*] comme par forme de conserves afin que les petites arcades, estant moins chargées, en fussent plus solides. Et pour ce qui est du chemin, nous avons trouvé qu'au lieu de passer dans led. village, il seroit beaucoup plus commode de... passer au dessous dud. village... et gagner le pont appellé le pont de Luc, fait sur la rivière d'Allier. Quant aud. pont, nous avons trouvé encore une arche saine et entière... nous avons monté... le long d'une cotte qui règne le long de la rivière qu'on laisse à main gauche... nous avons trouvé le village de Scellier de Luc... nous avons passé a gué un ruisseau qui passe au milieu dud. village... depuis ledit lieu... jusques à la Vauchère qui est un hameau [*65*] jusques à une métairie appellée Larmié appartenante au sieur de Morangé... et aud. lieu de la Vauchère, nous avons trouvé une rivière sur laquelle il y avoit autrefois un pont dont nous avons trouvé quelques restes... Après avoir passé aud. pont pour aller au village de l'Esperon, nous avons monté une cotte de montagne... dudit lieu de l'Esperon nous avons esté en la ville de Pradelles... et la nuit survenant, nous avons esté obligez de rester au giste en lad. ville de Pradelles... [*71*]

Et ensuitte nous sommes partis dud. lieu de Pradelles et nous sommes transportez à la Sauvetat en Velay... nous sommes passez outre au village de Costeresse... et dud. lieu... à Bisac... à Cherchillac... [*72*] laissant Montaignard à droitte... jusques à la descente du Mont-Saint-Benoist... jusques au lieu de Val... et nous nous sommes rendus ensuitte au giste en lad. ville du Puy... [*75*]

---

1. Cf. les actes suivants conservés aux Archives de la Lozère : E 77, vente de 1313 : « vendo tibi Guillelmo Albi de Luco... quod habeo... in pratis... que sunt juxta iter publicum Regordane ». — Ibid., vente de 1315 : « vendiderunt... Guillelmo Albi de Luco... in presentia nobilis Jacobi Raynoardi domicelli, bayllivii Regordane ». — E 791 (15), cession de 1330 : « in castro de Luco... confrontatur ex una parte cum itinere publico Regordane. » — E 422 (103), échange de 1488 : « inter... habitatorem loci et parrochie de Luco... confrontatur... a solis ortu cum carreria publica Regordane... cum dicto itinere publico regio Regordane ».

Et le douziesme jour dud. mois de novembre... sommes partis de lad. ville pour prendre le chemin d'Auvergne, passant au fauxbourg de Saint-Laurens sur le pont appellé pont de Trouillas qui est sur la rivière de Borne... jusques au lieu de Borne... où passe lad. rivière... laquelle sépare le Languedoc d'avec l'Auvergne [76] et sur la plaine en haut, aux terroirs appellez Courcausson et Marmignac... nous sommes... montez... jusques à... Lantenas... qui est tout ce que nous avons veu... [77] Et ayant esté certiffiez que Mond. sieur de Fortia avoit visité les chemins de la province d'Auvergne, nous sommes passez outre au giste en la ville de Brioude. Dud. lieu, le lendemain, treiziesme dud. mois, à Veire et dud. lieu, le lendemain... en la ville de Clermont où estoit Mond. sieur de Fortia... et sommes ensuitte venus gister en la ville de Rions... y dresser nos procez-verbaux...

Et pour d'autant mieux esclaircir Sa Majesté...[78] nous dirons premièrement qu'il est constant qu'il y a eu un ancien chemin appellé « Regordane » qui servoit de communication aux deux provinces de Languedoc et Auvergne et nous n'avons passé en aucun lieu dont les habitans ne nous ayent dict le scavoir par tradition et que les Romains en estoient les autheurs, nous en avons aussy reconnu plusieurs vestiges qui nous l'ont confirmé. Nous disons en second lieu que tous les habitans des lieux où nous avons passé nous ont dit qu'ils scavoient par tradition que l'on voitturoit par charroy par tout led. chemin et que ce n'estoit que depuis quatre-cens ans ou environ que led. chemin s'estoit corrompu et perdu faute d'estre entretenu et réparé, à tel point que le charroy ne pouvant plus y passer, on a été obligé de voiturer par charges de chevaux et de mulets, ce que nous n'avons pas peu nous persuader par trois raisons. La première, parce que les Romains se servoient peu de charrois et qu'il n'y a guères d'apparence qu'ils se soient avisez d'en establir l'usage dans un pays qu'ils venoient de conquérir et en des lieux aspres comme ceux que nous avons traversez. La seconde, parce que nous avons trouvé partout des chemins fort estroits, de façon qu'une charrette peut avec peine passer en quelques endroits et, en ce que nous avons trouvé d'ancien pavé, nous ne l'avons trouvé large que depuis six jusques à huict pieds, les ponts et les portaux des villes et des maisons [79] estant de mesme, ce qui est suffisant, à la vérité, pour le passage d'une charrette, mais non pas de deux, comme doit estre tout chemin de charroy. Et la troisiesme est la disposition des lieux et du chemin par lesquels, veu les vestiges que nous avons reconnus, il n'est pas possible qu'on puisse s'imaginer qu'il ait jamais passé aucun charroy... Nous sommes en outre obligez de dire qu'en l'estat auquel nous

avons trouvé led. chemin, ce n'est plus un chemin pour se servir duquel il soit seulement besoin de faire quelques réparations, mais qu'il est tellement ruiné, et pour mieux dire, qu'il est tellement abismé et anéanti, qu'il faut absolument en faire un autre tout nouveau, et nous devons rendre ce tesmoignage [*80*] que nous avons passé par des endroits si aspres, si difficiles et si dangereux pour les gens de pied mesme, que nous nous sommes estonnez cent fois qu'il se trouvast des personnes assez hardies pour entreprendre des voitures par led. chemin, nottamment pendant les hivers et durant les nèges... Nous dirons seulement en un mot que, si cette entreprise a esté jugée utile et comme telle exécutée il y a seize-cens ans et peut-estre davantage, il n'y a pas d'apparence de douter que, le commerce estant à présent incomparablement meilleur et le pays beaucoup plus peuplé qu'il n'estoit pour lors, elle ne soit très avantageuse, mais, [*81*] pour en venir aux ouvrages qu'il convient d'y faire, nous ferons distinction de trois sortes de pays par lesquels led. chemin doit passer : premièrement, du Bas-Languedoc, depuis Montpellier et Nismes jusques à Allais ; en second lieu, du pays des Sévennes, depuis Allais jusques à la Garde-Guérin ; et ensuite des pays de montagne, depuis la Garde-Guérin jusques en Auvergne... [*82*] Pour ce qui est des Sévennes... c'est un pays très aspre et très rude, montueux et plein de rochers et de précipices et, en un mot, affreux à voir, par lequel d'abord nous n'aurions pas estimé qu'on peust faire un chemin de charroy si nous n'avions eu l'expérience de celuy que... nous avons fait faire dans le Vivarez pour la traitte des matz... [*86*] Dont et de tout ce que dessus, nous avons fait nostre présent procez-verbal. A Rion, le XXI^e^ jour du mois de novembre 1668. *Signez* Polge. Dalègre. Doriple. Sinson. Defroidour *et plus bas* Prioux [1].

C. Brunel.

---

1. Malgré l'avis défavorable, la réparation de la route n'en fut pas moins réalisée, à une date inconnue. Sur le dernier tirage (1808) de la carte de Cassini, il n'y a pas encore d'autre chemin entre le Puy et Nîmes que la voie ancienne, peut-être quelque peu rectifiée. — Voir les descriptions modernes : de l'agent voyer d'Alès, G. Charvet, *Les voies vicinales gallo-romaines chez les Volkes Arécomiques*, dans *Comptes rendus de la Soc. scientifique et littéraire d'Alais*, t. V (1873), p. 190, article tiré à part (Alais, 1874) et reproduit dans la revue *Cahiers d'histoire et d'archéologie*, t. IV (Nîmes, 1932), p. 201 — de l'archiviste du département du Gard, E. Bondurand, *Notes sur l'emplacement de la voie Regordane*, dans *Comptes rendus* cités, t. VII (1875), p. 265 — de l'abbé de Mende, L. Bosse, *Géographie locale à l'occasion du* Propempticon ad

libellum *de Sidoine Apollinaire* (Mende, 1889, annexe au *Bull. de la Soc. d'agric. ind. sciences et arts du dép. de la Lozère*, t. XLI (1890) — et surtout celle, accompagnée de précieuses références, de l'archéologue de Mende, M. Balmelle, qui a parcouru la partie incluse dans le dép. de la Lozère, *La voie Regordane*, dans *Soc. des lettres, sciences et arts de la Lozère, Chroniques et Mélanges*, t. V (1930-1939), p. 11, art. tiré à part (Mende, 1940). — Pour ces études, la voie Regordane ne se détache pas à Luc de la vallée de l'Allier pour atteindre le Puy puis Brioude, comme le fait le rapport de 1668 en accord avec le *Charroi de Nimes*, elle suit la vallée par Langogne, passe sur un pont à l'embouchure du Chapeauroux où elle croise la *via Agrippa* de Lyon à Toulouse (voir le plan d'E. Etievant, *Voies romaines de la Lozère*, dans *Bull. de la Société... de la Lozère*, t. XX², 1869, p. 15) et atteint directement Brioude. Si des vestiges romains se trouvent bien sur cette traverse, dont le rôle est le même que celui de la traverse d'Alès à Montpellier, il faut dire qu'aucun texte ancien, semble-t-il, ne la dénomme *Regordana*. Voir ci-dessus les notes dans lesquelles cette dénomination n'est attestée dans les chartes qu'entre Luc, au nord, et Portes, au sud.

THE PROBLEMS OF THE AUTHORSHIP OF THE *PROSE TRISTAN*

Since E. Löseth's great work *Le roman en prose de Tristan* (Paris, 1890), scholars have accepted the view that the manuscripts of the *Prose Tristan* can be divided into two principal versions. Löseth's theory is summarised by J. D. Bruce in his *Evolution of Arthurian Romance*[1] :

The extant MSS often differ greatly from each other, but two versions, especially, of the original are distinguishable among them : 1. an earlier and better version, which is relatively short and simple, 2. a longer and later one, which is sometimes called « the common version », since it exists in much the largest number of mss, and sometimes the « cyclic version », since the mss of this version regularly connect the romance with the Vulgate by a reference to the Mort Artu *or even (in some mss) by the incorporation of the greater part of the* Queste *branch, in a mixture of its Vulgate and Pseudo-Robert forms. The first of these versions is attributed to a* missire *Luce, knight and lord of the castle of Gaut (Gant, Gat, Gast, etc.) near Salisbury, the second to* missire *(Helyes, Helys, etc.) de Boron (Berron, etc.).*

This summary is inaccurate in one respect : Löseth himself never attributes the first version to Luce and the second to Hélie, and it might be well to examine the truth of this claim, and to consider more closely the names mentioned in the prologues and epilogues of the *Prose Tristan*.

The claim to authorship, or more exactly, to be the " trans-

1. J. D. Bruce, *The Evolution of Arthurian Romance, from the beginnings down to the year 1300* ; (2nd edition, Göttingen-Baltimore, 1928), vol. I, 485.

lator " of the romance, is made first of all in the Prologue. Many of the extant manuscripts are incomplete at the beginning, and some, though complete, begin the romance without a Prologue; this leaves us with twenty-three manuscripts where the Prologue is given. I quote here in full the version found in the majority of the texts :

PROLOGUE [1]

Aprés ce que je ai leu et releu par maintes foiz le grant livre del latin, celui meismes qui devise apertement l'estoire del Saint Graal, mout me merveil que aucun preudome ne vient avant qui enpreigne a translater del latin en françois ; car ce seroit une chose que volentiers orroient povre et riche, puisqu'il eussent volonté d'escouter et d'entendre beles aventures et plesanz, qui avindrent sanz doutance en la Grant Bretaigne au tens le roi Artus et devant, ensi come l'estoire vraie del Saint Graal nos raconte et tesmoigne.

Mes quant je voi que nus ne l'ose enprendre, por ce que trop i avroit a faire et trop seroit grieve chose, car trop est grant et merveilleuse l'estoire, je, Luce, chevaliers et sires del Chastel del Gat, voisin prochien de Salesbieres, cum chevaliers amoreus et envoisiez, empreing a translater une partie de ceste estoire ; non mie por ce que je saiche granment françois, enz apartient plus ma langue et ma parole a la maniere d'Angleterre que a cele de France, cum cil qui fui en Engleterre nez. Mes tele est ma volenté et mon proposement que je en langue françoise le translaterai au mieuz que je porrai, non mie en cele maniere que je ja i quere mançonge, mes la verité tout droitement demosterrai, et ferai asavoir ce que li latins devise de l'estoire de Tristan, qui fu li plus soveriens chevaliers qui onques fust ou reaume de la Grant Bretaigne, et devant le roi Artus et aprés, fors solement li tres bons chevaliers Lancelot dou Lac. Et li latins meismes de l'estoire del Saint Graal devise apertement que au tens le roi Artus ne furent que troi bon chevalier qui tres bien feissent a prisier de chevalerie : Galaaz, Lanceloz, Tristanz. Et de ces trois fait li livres mancion sor toz les autres, et plus les loe et plus en dit bien. Et por ce que je sai bien que ce fu veritez, voudrai je encommencier a cestui point mon livre de l'estoire monseigneur Tristan en tel maniere.

Je, Luces, chevaliers et sires del Chastel del Gat, voisin prochien de Salesbieres... Here, then, we have the Prologue of Luce de Gast, the name associated with the first version, " which is relatively short and simple. " It might be well to ask straight-

1. Text of MS. Carpentras 404.

away whether there is any likelihood that Luce was a real person, and whether such a castle did in fact exist near Salisbury. There are altogether ten variants of the name *Gat* given in the *Tristan* manuscripts. The name occurs once in the Prologue and once in the Epilogue, besides occurring sometimes in the romance itself. The following list, which is complete for the Prologue and Epilogue but not for the other passages, shows that a manuscript can have a different form in each case. Where a manuscript is marked with an asterisk, the form quoted is found only in the Epilogue; where it is marked with a dagger, the form is found in the body of the romance.

Name of castle	Manuscript
Gat	B. N. 99, 100, 334, n. a. 6579; Carpentras 404; Chantilly 315-7; Geneva, library of M. Bodmer; Rome, Vatican, Palat. lat. 1964; Edinburgh, N.L.S. Adv. 19.1.3.
Gant	B. N. *104, 335; *B. M. Eg. 989; Vienna 2539-40, 2542; Ghent 6.
Gaut	B. N. *336, *1463; *Modena Bibl. Estense E. 59; *Vienna 2537, *2539-40.
Gast	B. N. 103, † 104, *12599; *B. M. Harl. 4389; Geneva franç. 189.
Galt	B. M. Add. 23929; Chantilly 404.
Gad	B. N. 97, 102.
Grant	Vienna 2537; *Oxford, Bodl. Douce 189.
Gail	B. N. 756-7.
Gait	*B. N. 756-7.
Gnut	Rome, Vatican, Reg. lat. 727.

Bruce considers *Gaut* as most likely to have been the original form[1]; *Galt* is of course its equivalent, and *Gant* doubtless a corruption. *Gat* does not seem to be a dialectal variant of *gaut*; probably the forms *gat*, *gad* and *gait* are all variants of

1. *Op. cit.*, I, 486, n. 8; Bruce objects to the use of *Gast* in modern discussions because "the form *Gast* does not occur a single time in all the MSS of the *Bibliothèque Nationale* and British Museum." The above list, however, shows this statement to be incorrect.

gast (waste land, moor). It is *Gat* which is most frequently found in the manuscripts, although *Gaut* (*Gant*) predominates in the Epilogue; further, the group *gat*, *gast*, etc. occurs eighteen times, whereas *gaut*, *gant*, etc., only occurs thirteen times. Of the five 13th century manuscripts which contain the name, four give *Gat* or *Gast* [1].

No castle of this name has subsisted near Salisbury, nor have I found any trace of it among lists of ancient castles or histories of Salisbury [2]. The *English Place Name Society* (Vol. 16, Wiltshire) gives several names where the first element is *Gat*, which may possibly be connected with our castle : *Gatmore Copse* in the Frustfield Hundred in south-eastern Wiltshire; *Gatcombe Hill* (1354) and *Gatcombe mille* (1422) in the Dunlow Hundred, although this is in the north-west corner of Wiltshire and probably too far away from Salisbury. If the original form was *gaut*, it might be a translation of an English word for " wood " such as *holt* or *hurst*. The *Place Name Society* mentions a parish called *Holt* in the Bradford Hundred near Bradford on Avon [3], (Oxford Dictionary of Place Names : *Holte* 1242, *Holt* 1252); moreover, in this parish are *Gaston Farm* and *Woodgate*, " probably the homes of Eustace de Garston (1257), William atte Wode (1327) ". There are also two examples of *Hurst* in Wiltshire : *Hurst Farm* (*le Herst* 1196, *Hurst(e)* 1273) in the Rowborough Hundred in central Wiltshire, and *Hurst Farm* (*Herste* 1235, *le Hurst* 1256) in the Scipe Hundred, although this again is in the North and probably too far away to come into the question. I have also consulted the *Victoria History of the Counties of England* (Wiltshire, Hampshire, Dorset), but without success; unfortunately the *Place Name Society* has not published a volume on Hampshire

1. B.N. n. a. 6579 *Gat*; Edinburgh N.L.S. Adv. 19.1.3. *Gat*; Geneva, library of M. Bodmer *Gat*; B.N. 104 *Gast* (Epilogue *Gant*); B.N. 1463 Epilogue *Gant*.

2. J. Moore, *Monistic Remains and Ancient Castles* (1792), and *List of Principal Castles* (1798); W. D. Macray, *Charters and Documents Illustrating the History of Salisbury in the 12th and 13th Century* (1891); I. Dorling, *History of Salisbury* (1911); *The Excavations at Old Sarum* (London Society of Antiquaries, 1913).

3. Vol. 16, p. 120.

or Dorset. Another alternative is that the original manuscript reading was not *Chastel del* Ga(s)t but Chastel degast. However, until we can find a castle called *Gat*, (*Gast*, *Gant*, etc.) near Salisbury, we must resign ourselves to ignorance about Luce. It is, of course, quite possible for an author, wishing his identity to remain unknown, simply to have made up this name[1].

The above Prologue of Luce is the one found in all the manuscripts which have a prologue with the exception of four : Edinburgh, National Library of Scotland, Adv. 19.1.3., 13th C. (which I call *E*), Paris, Bibliothèque Nationale 756-757, 14th C. (756), Vienna, Nationalbibliothek 2542, 15th C. (*V*), and Ghent, Bibliotheek der Universiteit 6, 16th C. (*Gh*). The Prologues of E, V and Gh are quoted below ; that of 756 is almost identical with the text of E.

E and 756

Ci comancet la grant ystoire de monsignor Tristan, ke messires Luces dou Gat et messires Helius de Boron translaterent dou latin en romans por ceu que nulz n'anprenoit a translateir ci halte ystoire, com de celui qui estoit li muedres chivelliers dou monde, ne qui onques fust en la Grant Bretaigne, ne devant lou roy Artu ne aprés, fors Galaad tant soulement ; et apelerent entre aulz cest livre « li Bret », pour ceu qu'il est aci comme maistres sor tous les livres qui onques furent fais de la Tauble

V

Chy commence li Estoires de Tristan que on apele « le Bret », ke messires Elys de Borron et messires Luces du Gant firent. Pour ce ke je voi que nus ne veut emprendre a translater de latin en roumans l'estoire de Tristan, ki fu li mieudres chevaliers ki onques fust en la Grant Bretaingne devant le roi Artu ne aprés, fors Galhaut ki fu fiex Lanscelot du Lac, je, Elys de Borron, l'empreng a translater si con je

Gh

Cy commence la grant histoire de Tristran qu'on appelle « le Bret », laquelle histoire messire Luces de Gant et messire Hellys de Borron translaterent de latin en françois, et appellerent entre eulx deux communement cestuy livre « le livre du Bret » pour ce que Bret est autretant a dire comme maistre ; et dirent que ce livre est maistre sur tous les autres livres qui ont esté extraiz du roy Artus et de tous les compaignons de la Table Reonde dont ce livre traicte ordonneement de l'ung aprez l'autre Et dist pre-

1. A Rogier du Gaut is mentioned once in *Gaidon* (E. Langlois, *Table des Noms Propres dans les Chansons de Geste*, p. 569).

E and 756	*V*	*Gh*
Reonde ne dou Graal. Et commansait primierement messires Luces dou Gat que briémant pairlait tant com il vesquit, et dist en teil maniere.	sai, et voel conmenchier en tel maniere.	mierement messire Luces tant comme il vesqui, sy briefment comme vous orez. Et commença en telle maniere.

It is clear that although the Prologues of *E*, *V* and *Gh* do not exactly coincide, the salient characteristics are the same : it is no longer Luce del Gat alone who claims to have translated the romance, but Luce and Hélie de Boron. Moreover, these are the only four manuscripts which in the Prologue call the romance " li Bret "[1]. It is important to note that in no Prologue is the work attributed to Hélie alone, as Bruce's distinction leads one to suppose.

Let us now examine the romance itself to see whether the text of *E*, *V*, 756 and *Gh* differs essentially from the other manuscripts, whether it is in fact the " longer and later " version that has been associated with the name of Hélie de Boron. I have compared in detail the first seventy to eighty folios of all the known manuscripts (§ 1-40 in Löseth's *Analyse*), and have found that in this section the four above named texts do indeed present a different version, but far from being longer, it constitutes no more than a brief summary of the romance; so brief that these manuscripts relate in only ten folios the events which cover over seventy folios in many others[2]. The study of later portions may, of course, reveal new facts and lead to further conclusions. In the meantime, here is an example which will illustrate the extent of abridgment found in the version connected with Hélie :

Carpentras 404	*E*, *V*, *Gh*
Quant Sador entent ceste novele, il ne set qu'il doie dire, tant est dolenz. Si est grant piece en tel pensé qu'il ne dit mot. Et quant	Quant Sadoc l'oï, il en fu si dolans k'il vint a son frere et l'ocist[3].

1. For a discussion of the meaning of the term *Bret*, see below p. 328.

2. The case of 756 is rather exceptional : the abridged version is contained only on the recto of folio 1 ; thereafter 756 corresponds more or less exactly to the rest of the manuscripts.

3. Text of *V*.

Carpentras 404

il parole, il dit : « Honi m'a mes freres, mes je le honirai ; asseur en puet estre. » Et en ce qu'il disoit ceste parole, tant dolenz et tant correciez que nus plus, il avint a celi point que Naburzadan vint devant lui, qui fu toz esbahiz de ce que Sador tenoit s'espee tote nue desor sa feme. « Naburzadan, ce dit Sador, por quoi m'avez vos honi ? Vos me deussiez avant avoir desfié, enz que vos m'eussiez si dou tout ma honte porchaciee. Vous m'avez honi sanz desfier, et je vos rehonirai aprés cest defiement. » Et puis il dit : « Je vos des fi! » Et lors li cort sor maintenant et li done parmi le chiés si grant cop de l'espee tranchant qu'il le rue mort devant lui.

At times the condensation is so extreme that it has led to errors and contradictions in the story. Indeed, in reading this version one is left with the impression that the author, in trying to sum up this part of the story, has been a little to summary to be always comprehensible. It seems evident, therefore, that so far these manuscripts contain a mere abridgment of the *Prose Tristan*, and do not correspond to the longer, cyclic version described by Löseth [1].

Before examining the Epilogue of the *Prose Tristan*, we can sum up our conclusions in the following way :

1. The romance begins with a Prologue whose author claims to be a certain Luce del Gat. There is no trace of a Prologue attributing the work to Hélie de Boron alone.

2. The romance is called *L'Estoire monseignor Tristan*. The only mention of a *Livre dou Bret* is in what appears to be a late prologue written for an abridgment.

3. Apart from the abridgments found in the manuscripts, the first seventy to eighty folios of all manuscripts contain one and the same version, sometimes showing great textual similarity. Of course, this corresponds only to about a tenth of the

1. *See* R. L. Curtis, *An edition of the first part of the Old French "Prose Tristan"*, Ph. D. thesis in the University of London, (typescript, 1953), Chapter IV (Abridged Versions).

whole romance, and a comparison of later sections may modify this conclusion [1].

Let us now consider the Epilogue of the *Prose Tristan*, since here too, in some manuscripts, a claim to authorship is made.

The Epilogues found are of three kinds :

(i) Three of the manuscripts add to the *Tristan* a more or less abridged account of the *Mort Artu*, and end like that romance with the conclusion of pseudo-Walter Map [2].

(ii) Nine manuscripts contain no real epilogue at all [3]. After having dealt with the grief of Arthur's court at the news of Tristan's death, this group proceeds to relate how Gauvain is forced to admit that he unwittingly killed King Baudemagus de Gorre, whose prowess Arthur thereupon begins to praise. " Ceste parole dist le roi Artus du roy Baudemagus de Gorre, dont messire Gauvain fut assez plus a malaise que devant. Si se taist ore le conte atant des aventures du Saint Graal, que plus n'en parole, pour ce que bien les avons menees a ffin, ne il n'est nulz qui aprés cest conte em peust aultre chose dire, s'il ne vouloit mentir. "

(iii) The remaining twelve manuscripts which are complete at the end, close the romance with an Epilogue by " Hélie de Boron ", which I here quote in full [4].

EPILOGUE

Assez me sui travailliez de cestui livre mettre a fin, et assez i ai entendu et longue euvre ai achivee, la Deu merci, qui lou sens et lou pouoir m'en prestai. Biaus dis et plaisans et delitaubles i mis partout a mon pouoir por

1. E. Löseth, *Analyse* p. xii, states that all the manuscripts he has examined belong in the early parts to the second version ; but E. Vinaver, *Études sur le Tristan en prose*, p. 31, classifies the MSS Vienna 2537 and 2539-40 as belonging to the first version throughout.

2. B.N. 758 and 24400; Chantilly 317.

3. Aberystwyth N.L.W. 5667 E ; Dijon 527 ; London B.M. Royal 20. D.11.; Paris B.N. 97, 99, 101, 103, 349 ; Vienna 2542.

4. London B.M. Eg. 989 ; Modena Bibl. Estense E 59 ; Oxford Bodl. Douce 189; Paris B.N. 104, 336, 757, 760, 1463, 1628 ; Vienna 2537, 2539-40; Venice St. Marks XXIII. The MS. here quoted is B.N. 104, from the text given by Löseth, *Analyse*, p. 402.

les gentix homes soulacier et deduire. Et por les biaux dis qui i sont, li rois qui est ores sires de cestui païs [1] en fut mout liés quant li livres fu fais; il ai bien lehu et relehu l'ordenement dou livre dou chief en chief. Et por ce que il li est bien avis que il ai plus trové du latin ou livre que tuit li translateur de cestui livre n'ont retrait en langue françoise, pour ce m'a il requis par soi et par autres et par sa bouche, por ce qu'il ai trouvé que assés choses faillent en cestui livre qui bien i seroient convenaubles a mettre, ne mettre ne s'i porroient mie desormais, que je autre fois me travaillasse de faire un autre livre ou toute la moitié fu contenue qui en cestui livre faut. Et je, qui sa priere et son commandement n'oserai mie trespasser, li promet bien en la fin de cestui mien livre, comme a mon soingnour droiturier, que tout meintenant que la grant froidure de cestui yver sera trespassee et nous serons en la douce saison que l'on apele le tens de ver, je qui adonc me serai repousez aprés le grant travail que j'ai ehu de cestui livre en tout (read : entour ?) cui ai demoré au mien escient cinc ans tous entiers et plus, si comme je crois, si que je en ai laissé toutes les hautes chevalieries dou monde et tous les autres grans desduis, me retornerai adont sor le grant livre dou latin, et selom les autres qui estrait sont an la gentil langue françoise et de ce que je verrai que il faudra si lou voudrai amender. Et selom ce que je trouverai du grant livre dou latin ferai je un autre grant livre tout entier [2], ou quel je croi bien acomplir toutes les choses que messires Luces de Gant, qui premierement fut commencierres et ordenerres de translater de latin en françois les grans livres de la Taable Roonde, et meismement je croi bien touchier sor les livres que maistres Gautiers Map fist, qui fit lou propre livre de monsoingneur Lancelot dou Lac. Et des autres grans livres que messires Robert de Berron fit voudrai je prendre lou soutill entendement, et de toutes ces flors

---

1. This reference without the King's name sounds carefully vague, and suggests that the author's claim of royal favour was not altogether truthful. A variant version, naming the King, is contained in some later manuscripts (Oxford Bodl. Douce 189, 14th C.; B.M. Eg. 989; Vienna 2537, 2539-40, 15th C.): " Et pour les beaux dis qui y sont, que le roy Henry d'Engleterre a bien veus de chief en chief et voit encores souventz fois, comme celui qui souvent s'i delite, m'est il avis... " If the claim for royal protection is legitimate, the King referred to is Henry III, born at Winchester in 1207, and King of England from 1216-72. He is described as follows in the *Encyclopaedia Britannica* (Vol. XIII) : " He had in him some of the elements of a fine character. His mind was cultivated; he was a discriminating patron of literature. " A reference to Henry II, on the other hand, would give a false air of antiquity, and would fit in with the mention of King Henry d'Engleterre in the Vulgate cycle (end of *Queste* and beginning of *Mort Artu*).

2. This may refer to the romance of *Palamedes*. For a full discussion of this problem, see below p. 332.

ferai je une corone a mon grant livre, en tel maniere que li livres de monsoingneur Luces de Gant et de maistre Gautier Map et de monsoingneur Robert de Berron, qui est mes amis et mes parens charnex, s'accourderont au mien livre(s), et li miens s'acorderont en meintes choses as lour. Et je, qui sui appelés Helyes de Berron, qui fu angendrez dou sanc des gentis paladins des Barres, qui de tous tens ont esté commendour et soingnor d'Outres en Romenie, qui ores est appelee France [1], tout ce que je n'ai mené a fin je voudrai mener a cele fois, se Dex, de cui tout li bien viennent, me [d]onne tant de vie que je le puisse fai[re a] ma volonté.

En la fin de cestui livre merci tant comme je puis mon soingnour le roi, cui hons je sui liges, de ce que loe et donne pris meintenant a cestui mien livre, et de ce que il a pleu a la soe sovereine majesté d'ouir et de reciter le grant ordenement des translatemens de mes livres; quar se Dex ne m'en eust donné grace, je ne fuisse mie dignes, ne ne sui, que je de si grant emprise m'osasse entremettre comme de translater de latin en françois si haut et si mervollieuse histoire comme est celle de la grant Taable Roonde. Et por ce que j'empris si grant hardement sour moi veuil je prier a tous les gentix homes qui cest mien livre feront devant aus lire ne conter que se aucune chose y ait a amender par la grant mesprisure de moi que il le me pardonnent par lor grant gentillesce.

Au definement cestui mien livre rent je graces et merci a nostre soingnor de ce que il m'a donné seur entendement et force et pouoir de fenir si honorablement et si ordeneement que a chascun gentil home qui si ententivement l'escoutent lire cestui livres qui est finé plait et plaira tant comme li mondes durrai; li quex est appelés li livres dou Bret.

---

1. After the capture of Constantinople in 1204, the name *Romenie* was regularly used to refer to the Latin Empire of Constantinople (see *Speculum* XXIII, 1-34, Robert Lee Wolff, « Romania : The Latin Empire of Constantinople »). The phrase " qui ores est appelees France " recalls the statement of Pope Honorius III (1216-1227), who called this Empire « une nouvelle France » (cf. *Histoire Générale, fondée par G. Glotz, Histoire du Moyen Age*, IX (i), p. 25, 130). E. Hucher, *Le Saint Graal* (1875), I, 60, identifies Outres with Orthosia near Tripoli, but this would not have been part of *Romenie*. With regard to Hélie's descendance from the family of *Barres*, Hucher adds : " Cette mention, vérifiée par la critique moderne, s'est trouvée plausible ; en effet, nous avons vu le blason des Borron être comme un diminutif de celui des Barres ; de plus, Everard des Barres a été grand maître du temple dès l'année 1143 et rendit en Asie Mineur de grands services au roi Louis VII, qui le reconnaît dans ses lettres à Suger. " The use of the word *paladin* here is puzzling ; it is quoted by Bloch-Wartburg and by Dauzat as a 16th century loan word from the Italian, first used in 1582, but it looks as though this date is inaccurate.

Of the twelve manuscripts that have this epilogue, seven give it in a shorter form [1], without however altering its essential nature : Hélie de Boron (Berron), its author, renders thanks to God for having reached the end of « cestui livre » ; but he states that Luce del Gat began to translate it. Unfortunately over a third of the total number of extant *Prose Tristan* manuscripts are incomplete at the end, thus depriving us of very saluable information.

The problems which arise when we compare the Prologues and Epilogues of the *Prose Tristan* are even more intricate than they seem at first sight. The following alphabetical list includes all manuscripts except those which are incomplete both at the beginning and at the end. The figure I or II after some manuscripts indicates that these have been classed by Löseth or Vinaver as belonging to the first or second version [2].

Manuscript	*Prologue*	*Epilogue*
Aberystwyth N. L. W. 5667 E, 14th C.	incompl.	no epilogue [3]
Carpentras 404, 14th C.	Luce	incompl.
Chantilly 315-17 (II), 15th C.	Luce	Mort Artu
— 404 (II), 15th C.	Luce	incompl.
Dijon 527, 15th C.	incompl.	no epilogue
Edinburg N.L.S. Adv. 19.1.3. (II), 13th C.	Luce & Hélie	incompl.
Florence Laur. Ashb. 123, 13th C.	no prologue	incompl.
Geneva franç. 189, 15th C.	Luce	incompl.
— library of Bodmer (II), 13th C.	Luce	incompl.
Ghent 6, 16th C.	Luce & Hélie	incompl.

1. B.N. 336, 757, 1463 ; B.M. Eg. 989 ; Venice St. Marks XXIII ; Vienna 2537, 2539-40.

2. See Löseth, *Analyse*, p. xii ss ; E. Vinaver, *Études sur le Tristan en Prose*, p. 23 ss.

3. Where I say " no Epilogue ", the concluding words are those quoted above, p. 321 (ii).

Manuscript	*Prologue*	*Épilogue*
London B.M. Royal 20.D.II. (II), 13th C.	incompl.	no epilogue
— — Add. 23929 (II), 14th C.	Luce	incompl.
— — Egerton 989 (II), 1475.	incompl.	Hélie
Modena Bibl. Estense E. 59, 14th C.	incompl.	Hélie
Oxford Bodl. Douce 189, 14th C.	incompl.	Hélie
Paris B.N. 94 (II), 14th C.	Luce	incompl.
— — 97 (II), 15th C.	Luce	no epilogue
— — 99 (II), 1463.	Luce	no epilogue
— — 100-1 (II), 14th C.	Luce	no epilogue
— — 102 (II), 15th C.	Luce	incompl.
— — 103 (II), 15th C.	Luce	no epilogue
— — 104 (beg. II, end I), 13th C.	incompl.	Hélie
— — 334 (II), 14th C.	Luce	incompl.
— — 335-6 (II), 1400.	Luce	Hélie
— — 349 (II), 14th C.	incompl.	no epilogue
— — 756-7 (beg. II, end I), 14th C.	Luce & Hélie	Hélie
— — 758 (II), 13th and 14th C.	incompl.	Mort Artu
— — 760 (I), 14th C.	incompl.	Hélie
— — 1463, 13th C.	incompl.	Hélie
— — 1628, 13th C.	incompl.	Hélie
— — 24400 (II), 16th C.	incompl.	Mort Artu
— — n.a. 6579, 13th C.	Luce	incompl.
Rome Vat. Reg. lat. 727, 14th C.	Luce	incompl.
— — Palat. lat. 1964, 14th C.	Luce	incompl.
Venice St. Marks XXIII (beg. I, end II), 14th C.	incompl.	Hélie
Vienna 2537 (I), 15th C.	Luce	Hélie
— 2539-40 (I), 1466.	Luce	Hélie
— 2542 (II), 15th C.	Luce & Hélie	no epilogue

This list raises three interesting points.

Firstly, it is striking that the manuscripts which have been classed as belonging to the first version invariably end with the epilogue of Hélie de Boron. This seems to disprove once and for all that we can attribute the first version to Luce and the second to Hélie.

Secondly, twelve out of the twenty-three manuscripts which are complete at the end close the *Prose Tristan* with Hélie's Epilogue. Moreover, this epilogue is found already in the earliest extant texts : three of the four complete 13th century manuscripts end in this way. Of course, since so many of the *Prose Tristan* manuscripts are incomplete at the end, it is impossible to draw any definite conclusion from these facts.

The third point of interest is the total absence of any epilogue by Luce del Gat. It may be, of course, that such an epilogue once existed, although it seems strange that not one of the seventy odd manuscripts and fragments that we possess should show the slightest trace of it. It is also possible that Luce never wrote an Epilogue, that he abandoned the work before it was finished [1]. Hélie's work would in that case be one, not of adaptation, but of continuation. This theory would certainly explain the absence of a Hélie-prologue as well as of a Luce-epilogue. The abridged version of the Prologue undoubtedly leads one to suppose that Hélie is responsible for only part of the romance, and Hélie's own epilogue bears out that Luce " began to translate ". If this is so, then the original version of the *Prose Tristan* was already the work of two men, begun by Luce, finished by Hélie, and the later version must in that case be attributed to a third, an anonymous adaptor.

In conclusion it might be well to sum up the information that can be gleaned from the Prologue and Epilogue of the *Prose Tristan* concerning " Luce del Gat " and " Hélie de Boron ".

---

1. Cf. below, p. 336, Prologue of *Palamedes* : " Messires Luces de Gau... translata en langue françoise partie de l'istoire monseigneur Tristan, et mains assez qu'il ne deust. Moult commença bien son livre, mais il ne dist mie d'assez les œuvres monseigneur Tristan, ains en laissa bien la gregneure partie. »

Luce claims to be a knight, lord of a castle near Salisbury called *Gat* (*Gast*, *Gaut*, etc.). He states that he was born in England, and that Anglo-Norman was therefore his native tongue. It is possible, however, that this is merely a fiction meant to forestall criticism of the quality of his French ; for if the author's dialect had been Anglo-Norman, it seems likely that more traces of it would have appeared in the manuscripts. He claims to be merely translating from a Latin source ; this is, of course, a common allegation in the prologues of Old French prose romances, and is an euphemism for what is really a mixture of inventing new incidents and retelling the old [1]. Luce does not say that he is writing for a patron, and he does not name Robert de Boron. He calls his work " *L'Estoire de monseigneur Tristan* " ; there is no mention of *bret* or *brait*. Both the Epilogue of the *Prose Tristan* and the Prologue of *Palamedes* contain the statement that Luce left his work unfinished, and this seems the most likely explanation of the facts ; indeed, it is difficult to conceive why anyone should invent the idea of one author beginning a work and another taking it over. Gaston Paris queries whether Luce can be held responsible even for the beginning : " Tous les manuscrits où ce soi-disant chevalier, seigneur d'un château près de Salisbury, parle si allègrement de lui-même à la première personne, le font suivre d'une introduction, aussi ennuyeuse que longue et inutile, sur les ancêtres de Tristan, farcie de réminiscences mythologiques, et de fictions d'une monotone absurdité. Cette introduction devrait être attribué à Luce de Gast ; or il paraît impossible de faire remonter si haut une pareille fabrication [2]. " But a detailed analysis of the sources of this account of Tristan's ancestry does not bear out G. Paris' claim, which, indeed, he does not support by any proof. J. D. Bruce found no source later than the 12th century metrical romance *Athis et Prophilias* (ed. Hilka) [3], so that Luce, writing between 1215-35, might well be the

1. For a study of these " topoi " in medieval prologues and epilogues, see E. R. Curtius, *Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter* (Berne, 1948), p. 83 ss.

2. See *Romania*, XV, 601.

3. *Romanic Review*, I, 384.

author of the introductory chapters. We still have no definite proof that Luce del Gat was a real person, but on the other hand there seems no plausible reason to question his existence.

To pass now to Hélie de Boron, it might be interesting to recall that E. Hucher thought him to be a real person, a cousin of Robert de Boron [1]. Later scholars, however, are all agreed that he was a fictitious author invented to give respectability to his work by reason of this supposed connection with Robert de Boron.

Hélie de Boron claims the authorship of part of the *Prose Tristan* (a large part, since he states it took him five years), and of the romance of *Palamedes*. Although it is by no means certain that these two romances were written by the same man, the information given in the *Tristan* Epilogue does not contradict the statements made in the Prologue of *Palamedes*. Hélie tells us that his work enjoys royal protection, and that the King was so pleased with the *Prose Tristan* that he asked him " par sa bouche " to write another romance. He seems to have been a knight, for he regrets that his writing has forced him to abandon " toutes les hautes chevaleries dou monde ", and in the *Palamedes* he actually describes himself as a " chevalier pecheor ". In the *Tristan* Epilogue Hélie calls Robert de Boron " mes amis et mes parens charnex ", but in the Prologue of *Palamedes* he states merely that they had for a long time been " compaignon d'armes. " The attempt to establish a connection with the distinguished French family *des Bares* seems likely to come from a Frenchman; certainly, if he were living in the domains of the king of France he would be incurring no risk for inventing English royal favour under false pretences.

In the Epilogue Hélie calls his work " li livre dou Bret. " The meaning of the term " Bret " does not seems very clear. In the Prologue of MS. Ghent 6 (quoted above p. 318) we are given the following explanation : " Et appellerent entre eulx deux communement cestuy livre ' le livre du Bret ' pour ce que bret est autretant a dire comme maistre; et dirent que ce livre est maistre sur tous les autres livres qui ont esté extraiz du roy Artus et de tous les compaignons de la Table Reonde... "

1. E. Hucher, *Le Saint Graal*, I, 62.

This meaning, however, is not confirmed by dictionaries. Tobler-Lommatzsch classifies his examples under four different headings [1] :

1. britisch, bretonisch (British, Breton).
   examples : rei bret (*Rou* III 2628); subst. : Biax sire, je sui Bres nais (III[e] et Galleron 3666).
2. kundig, schlau (cunning, clever).
   examples : Uns brez taillierre qui la fist/Au taillier plus de set anz mist (*Erec* 5349); La demeisele qui fu brete,/De lui servir fu an espans (*Yvain* 1580); En la court ot un chevalier/Qui ot a nom Gahariés,/Teus encanteres n'ert ja mais... Gahariés/Qui moult estoit vallans et brés (*Perceval* 12476); Femes sont mais trop nobletes/Et trop de fauseté brettes (*Bartsch Chrest.* 646, 6).
3. dumm, einfältig ? (stupid, foolish).
   examples : Garde, ne l'enpenser tu ja/Que tu sor ton ceval me metes;/Ne sui pas de ces foles bretes/Dont cil chevalier se deportent/Qui desor les cevaus les portent/Quant il vont en chevalerie (*Perceval* 8070); cf. : Flamenca e sas puncellelas/Que ges non son follas ni bretas/Tenon solatz e parlamen (*Flamenca* 4960).
4. spröde (coy, prudish).
   examples : La blonde... D'une part trais en un vaucel/Vers moi ne se fist brete/Notant sans la musete,/Et fist mes bons et toz mes biaus (*Altfranzösische Romanzen und Pastourellen*, ed. Bartsch, II, 58, 69).

It is strange that *bret* should mean both " cunning " and " stupid "; Godefroy (*Dictionnaire* I 728 c, VIII 372 c) gives no example of *bret*, only the feminine *brete* meaning « bretonne ». Both 1 and 2 are possible translations of *bret* as it is used in our romance : Tristan might be referred to as " the Breton ", and he is certainly famed in the primitive legend for his cunning.

Gaston Paris believed that the term *bret* was used by confusion with the *Conte del Brait*, a lost work which took its name from the shriek which Merlin uttered at his death (*brait* from

1. *Altfranzösisches Wörterbuch*, I, col. 1136.

braire); this work is referred to by pseudo-Robert de Boron in the *Suite de Merlin* (Huth MS.), and its author is quoted as " messires Helyes " or " maistre Helies. " Hélie's name occurs in three different passage in the *Suite de Merlin* :

(i) Et je prie a mon signeur Helye, qui a esté mes compains a armes èt en jovenche et en viellece, que il pour l'amour de moi et pour moi un poi allegier de cele grant painne, prenge a translater ensi comme je le deviserai une petite branke qui apertient a mon livre, et sera celle branke apielee li *contes del brait*; mervilleusement de la table a oïr et a raconter. Ne je ne l'en sevraisse ja se je ne doutaisse que li livres fust trop grans, mais pour chou l'en departirai jou et li envoierai. Et je le connois a si sage et a si soutil que je sai bien qu'il l'avera tost translaté, s'il veult metre un poi de painne. Je li pri q'il l'i mecte. (Folio 149c; ed. G. Paris, S.A.T.F., 17, 57).

(ii) Atant se met Baudemagus a la voie entre lui et son escuiier. Mais de chose ne d'aventure qui li avenist en toute la voie ne parole mes livres, car mes sires Helyes, mes compains, a empris sa matiere a recorder chi et a translater encontre celle partie pour un poi alegier de ma painne. (He begs us to read the story of Baudemagus, who accomplished so many feats that all brave men should hear this tale). Et si feront il, che sai ge bien, car mes sires Helyes en a commenchié l'ystoire a translater, et si di ge malement l'ystoire, mais la branke, car chou est droitement une des brankes del Graal, sans quoi on ne porroit pas bien entendre la moiine [partie] de mon livre ne la [tierche] partie. (Folio 196d; S.A.T.F., II, 172).

(iii)(Merlin is shut up in a tomb; only Baudemagus came near, four days later.) De ceste aventure que je vous devise chi ne parole pas chis livres, pour chou que li *contes del brait* le devise apertement. Et saichiés que li brais dont maistres Helies fait son livre fu li daerrains brais que Merlin gieta en la fosse ou il estoit, del grant duel qu'il ot quant il aperchut toutes voies que il estoit livrés a mort par engien de femme et que sens de feme a le sien sens contrebatu. Et del brait dont je vous parole fu la vois oie par tout le roiaume de Logres si grans et si lon[s] comme il estoit, et en avinrent moult de merveilles si comme la branke le devise mot a mot. Mais en cest livre n'en parleron nous pas pour chou qu'il le devise la, ains vous conterai chou qui nous apertient. (Folio 207a; S.A.T.F., II, 198.)

Gaston Paris suggested that the writer of the *Tristan* Epilogue probably knew the title as *Conte del Bret*; he also knew, according to G. Paris, the following passage in the *Suite de Merlin*, where Tristan is said to play a part in the *Conte del Brait* :

Si joint si et seele la lame au sarceu et par conjuremens et par force de paroles qu'il ne fu puis nus qui la peust remuer ne ouvrir ne veoir Merlin

ne mort ne vif devant que elle meismes i vint par la priiere de Tristam, si comme la droite ystoire de Tristam le devise, et la branke meesmes del brait en parole, mais che n'est mie gramment. (Folio 206 d ; S.A.T.F., II, 197).

G. Paris therefore concludes that the author of the *Prose Tristan* appropriated the name Bret for his own work, without understanding its meaning [1].

This explanation, however, is not wholly satisfactory, for the following three reasons :

1. Why should the writer of the *Tristan* Epilogue fail to understand the meaning of the word *bret* ? It is, as G. Paris states, " une graphie fréquente " for *brait*. Moreover, the explanation is given by pseudo-Robert de Boron in the *Suite de Merlin* (f. 207 a ; passage iii quoted above) : " Et saichiés que li brais dont maistre Helies fait son livre fu li daerrains brais que Merlin gieta en la fosse ou il estoit... "

2. We are told in the *Suite de Merlin* that the " brankes del brait " speaks of Tristan, but pseudo-Robert adds explicitly *mais che n'est mie gramment* (see above). It is hardly likely, therefore, that an author writing a book about Tristan would appropriate the title *bret* for his work.

3. The *Conte del Brait* is called *une petite branke* (see passage i quoted above) ; pseudo-Robert de Boron assures us that he is only asking monsigneur Helye to translate it because it is not " trop grans ", and that he knows " qu'il l'avera tost translaté. " This does not agree too well with the statements made in the *Tristan* Epilogue : " Assez me sui travailliez de cestui livre mettre a fin, et assez i ai entendu et longue euvre ai achivee... entour cui ai demoré cinc ans tous entier et plus, si comme je crois. "

It follows from what I have said that if " Hélie de Boron " had been acquainted with the passages in the *Suite de Merlin* where Hélie and the *Conte del Brait* are mentioned, he would not have been likely to appropriate the term *bret* for his own work. But, on the other hand, the choice of the name " Hélie de Boron » suggests at least a vague knowledge of pseudo-Robert's assertions. It might of course have been a coincidence ; the name Helye (Elie) seems to have been a very common one

1. See G. Paris, *Romania*, XV, 600 ; *Merlin*, I, xxviii.

in the Middle Ages, and some thirty examples are quoted by E. Langlois, *Table des noms propres dans les chansons de Geste*, p. 186. It is also possible, however, that " Hélie de Boron " himself never used the term *bret* at all; the phrase " li quex est appelés li livres dou Bret " only occurs a single time right at the end of the Epilogue, and may well be a later addition made by a scribe who hazily remembered that a man called Helie was supposed to have written a *Conte del brait*, and thought this to be it. A fact which supports this thesis is that not all the *Tristan* manuscripts contain this reference to *li livres dou Bret*; the phrase is not given at the end of MSS Venice, St. Marks XXIII, London B. N. Eg. 989, nor to judge from Löseth's *Analyse* [1] in Paris B. N. 757, 760, 1463. The confusion would in that case be of scribal origin, and not due to the writer of the *Prose Tristan* Epilogue.

Finally, it is interesting to note that the form which occurs in the manuscripts is invariably *bret* never *brait*, even where a scribe keeps elsewhere in the Epilogue to the spelling ai for [ɛ] (cf. Epilogue of B.N. 104, quoted above, p. 323). This suggests that the scribes are not thinking of a noun from *braire*, although of course one cannot be sure.

The " Conte del Brait " and " Hélie de Boron " are mentioned also in the Prologue of the romance of *Palamedes*. The *Tristan* Epilogue is certainly connected with the Prologue of *Palamedes*, which for purposes of comparison is quoted at the end of my article. Hélie, the author of the Epilogue, tells us that the king was so pleased with the *Prose Tristan* (called in the Epilogue *li livres dou Bret*) that he asked him to write another romance; and Hélie promises to do so. The author of the *Palamedes* also claims to be " Hélie de Boron "; in the prologue of that romance he states that he has written a *livre du Bret*, and that King Henry has asked him to write another work, which he has decided to call *Palamedes*. At first sight this seems quite plausible, and one feels inclined to believe that the " autre grant livre tout entier " promised in the *Tristan* Epilogue is in fact the romance of *Palamedes*. But after a closer examination

1. *Op. cit.*, p. 405.

of the *Palamèdes* Prologue one begins to realise that it is not quite as simple as that. G. Paris already threw some doubt on these allegations ; he believed that the *Prose Tristan* Epilogue did not precede the Prologue of *Palamedes*, but was on the contrary derived from it [1]. He quotes the sentence at the end of the Prologue : " De monseigneur Tristan n'iert mie cestui mien livre, car el Bret en ai auques dit, et de li a on proprement un livre fait " ; and he objects that since *auques* means " un peu ", the reference could not be to the *Prose Tristan*. This reason by itself is perhaps not conclusive, since *auques* can mean also " a certain amount ", and it is no proof that the Prologue was written first. But the end of the sentence " de li a on proprement un livre fait " provides further evidence, for the author would hardly have made this statement if he had written a book about Tristan himself. It is important to note, however, that this reading, contained in MSS London B. M. Add. 12228 (14 th C.) and Paris B. N. 338 (15 th C.), is not given by all the *Palamedes* manuscripts. Other readings are :

a) car el Bret en ai auques dit et de lui proprement a un livre ffait (Florence Ashb. 50, 14 th C. ; quoted from Löseth, *Le Tristan et le Palamède des mss de Rome et de Florence*, Kristiana 1924).

b) car eu Bret en ay auques dit et de luy ai je ung livre proprement fait (London B.M. Add. 36,673, 16 th C).

Unfortunately I have not been able to consult any of the other *Palamedes* manuscripts.

But there is yet another sentence which proves that the " Hélie de Boron " of the *Palamedes* Prologue did not write a romance about Tristan : " Cil (Luces de Gau) translata en langue françoise partie de l'istoire de Tristan, et mains assez qu'il ne deust. Moult *commença* bien son livre, mais il ne dist mie d'assez les œuvres monseigneur Tristan, ains en laissa bien a gregneure partie. Aprés s'en entremist messire Gasse li blons... " And a little further on : " Je, Helis de Borron, par la priere de monseigneur de Borron et pour ce que compaignon d'armes fusmes longement, *encommençai* mon livre du Bret. " A clear distinction is made between *l'istoire de Tristan*

1. See *Merlin*, I, xxxiii.

begun by Luce, and the *livre du Bret* begun by himself; nor does he claim to have continued Luce's work. The *Livre du Bret* clearly does not refer to the *Prose Tristan* but to the *Conte del Brait*; indeed, the whole phrase echoes pseudo-Robert de Borron's statements in the *Suite de Merlin*, with which this " Hélie de Boron " seems to be well acquainted. If the *Conte del Brait* is meant, the remark *el Bret en ai auques dit* (i. e. de Tristan) would agree with pseudo-Robert de Boron, who also said that in the *Conte del Brait* there is some mention of Tristan, *mais che n'est mie granment*.

We still have no definite indication whether the *Palamedes* Prologue was anterior or posterior to the *Prose Tristan*, but it seems fairly certain that they were not written by the same man. The most likely solution is, in my opinion, the following :

1. An unknown writer decides to finish the romance of *Tristan* begun by Luce del Gat. He wishes to exploit the fame of Robert de Boron, and he calls himself Helie de Boron, his " Parens charnex. " He does not know, or only vaguely, the *Suite de Merlin* by pseudo-Robert de Boron, who indeed makes no mention of a relative of his called Hélie de Boron, but merely of a " monsigneur Helye ", his " compains a armes ". The writer is not concerned with the *livre du Bret*.

2. A scribe, copying the *Prose Tristan* Epilogue and remembering references in the *Suite de Merlin* to a certain Helie who was asked by " Robert de Boron " to write a *Conte del Brait* (*Bret*), thinks that this must be the work in question, and adds to the Epilogue the phrase " li quex est appelés li livres dou Bret ".

3. A second writer reads the *Tristan* Epilogue with its promise of another work, and, wishing in his turn to exploit the success of " Hélie de Boron ", pretends that he is Hélie de Boron writing the promised romance. He knows the *Suite de Merlin*, and thus calls himself pseudo-Robert's *compaignon d'armes* (not his relative) and says he has written the *livre du Bret* at his request. He probably has not read the *Prose Tristan* itself, but merely the Epilogue, and thus supposes it to be the *Brait* mentioned by pseudo-Robert, and does not claim authorship of the *Istoire de Tristran* himself.

I do not think it likely on the other hand that the *Palamedes* Prologue was anterior to the *Prose Tristan* Epilogue for the following reason : It seems probable that the name Hélie de Boron was invented by someone wishing to pose as a member of the Boron family. Pseudo-Robert talks merely of his companion Helie, and similarly the author of the *Palamedes* claims only to be Robert's companion. How can one explain the presence of the " de Boron " in the *Palamedes* Prologue if not by supposing that it was copied from the *Tristan* Epilogue written by Robert de Boron's supposed relative Hélie *de Boron* ?

In conclusion, if I have been unable to solve all the problems raised by the Prologues and Epilogues of the *Prose Tristan,* I hope at least to have contributed towards clarifying some of the mystery surrouding the names of Luce del Gat and Hélie de Boron. I have tried to prove that there is no first version by " Luce del Gat " and no second version by " Hélie de Boron " : the romance was begun by Luce, who may have been a real person, and completed by Hélie, who was most likely an imposter. How much of the *Prose Tristan* should be attributed to Luce, and where exactly Hélie took over, is uncertain, but Hélie's statement in the Epilogue that his work took him over five years leads one to suppose that he wrote a large portion, perhaps the bulk of the romance. Other points on which it would be desirable to have further information are the family " des Barres " and the place Outres in Romenie, as well as Gasse li blons, referred to in the *Palamedes* Prologue as having continued the *Prose Tristan.*

Renée L. Curtis.

PROLOGUE OF PALAMEDES
(B.N. 338) [1]

A Dieu qui m'a donné pooir et engien et memoire de finer hounoureement le livre du Bret, entour qui je ai travaillié moult lonc temps ententivement et curieusement, dont je rent grasces et mercis et loenges, telles comme chevalier pecheour, jolis et envoisiés et ententis as deduis du monde

1. Text quoted from E. Hucher, *op. cit.*, I, 186.

puet ne doit rendre a son creatour, que nous devons premierement entendre el pere qui onques ne fut conceus ne engendrés, et el fil qui fu du pere seulement, et el saint esperit qui du pere et du fil issit : ces trois personnes ne doivent estre entendues que en Dieu le pere seulement : et celui merci je et aour et suppli et li rens grasces de ce que, par sa benigneté et par sa debonaireté, ai eu temps et loisir de mener a fin le riche ouvrage que je ai empris a faire du livre du Bret. Aprés le merci je moult autre fois de ce qu'il m'a donné tel grasce que je ai conquesté la bonne volenté du noble roi Henry d'Engleterre, a qui mon livre a tant pleu pour les dis plaisans et delitables qu'il a trouvé dedenz qu'il vueult, por ce qu'il li samble que je n'ai encore mie mis tout ce qu'il i apartenoit, que je encommence un autre livre de celle meismes matere, et vueult que (je) en cestui livre, que je commencerai a l'honneur de lui, soient contenus toutes les choses qui en mon livre du Bret faillent, et as autres livres qui de la matere du Saint Graal furent extraites.

Car bien est verités que aucun saint home clerc et chevalier s'en sont deja entremis de translater ce livre de latin en langue françoise. Messires Luces de Gau s'en entremist premierement. Ce fu li premiers chevaliers qui s'estude i mist et sa cure ; bien le savons. Et cil tranlata en langue françoise partie de l'istoire monseigneur Tristran, et mains assez qu'il ne deust. Moult commença bien son livre, mais il ne dist mie d'assez les œuvres monseigneur Tristan, ains en laissa bien la gregneure partie. Aprés s'en entremist messire Gasse li blons, qui parenz fu le roi Henri [1] ; aprés s'en entremist maistre Gautiers Map, qui fu clerc au roi Henry, et devisa cil l'estoire du monseigneur Lancelot du Lac, que d'autre chose ne parla il mie gramment en son livre ; messires Robers de Borron s'en entremist aprés. Je, Helis de Borron, par la priere de monseigneur de Borron et pour ce que compaignon d'armes fusmes longement, encommençai mon livre du Bret. Et quant je l'oi mené jusques en la fin, ainsi qu'il appert encore, messires li rois Henris, a qui mes livres ot tant pleu ainsi comme je vous ai dit, quant il ot regardé des le commencement jusques en la fin, pour ce qu'il avoit oi tous les autres livres qui du livre du Saint Graal estoient trait en françois devant lui, et le mien et les autres les avoit toz, ne encore n'estoit dedens tous ces livres mis ce que le latin devisoit, ainsi en remest a translater moult grant partie, et pour ce vost il que je m'entremeisse a mon pooir de mener a fin tout ce qui en ces autres livres failloit. Je endroit moi, et qui pour son chevalier me tieng, et bien le doi faire par raison, vueil accomplir le sien commandement, et li

1. Concerning Gasse li blons, P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothéque du Roi*, II, 347, writes : " Les Blunt tinrent une grande place dans les archives féodales de la vieille Angleterre. Dans le poème de Fantosme nous voyons que le premier des seigneurs qui allèrent au-devant du roi Henry II fut un Henri le Blunt. "

promet que je mon pooir en ferai. Et pour ce que je voi que le tems est biaus et clers, et li airs purs, et la grant froidure de l'iver s'est d'entre nous partie vueil commencier mon livre en tel maniere.

Grant temps a ja que je ai esgardé et veu les merveilleuses aventures et estranges faits que la haute histoire du Saint Graal devise apertement. Moult y ai curieusement mise m'entente et le sens que nature m'a donné ; moult y ai pensé et vueillié et travaillié estudieusement, et moult m'esjois du travail que j'ai fait, car je voi tout apertement que de l'euvre que je ai traite, des dis plaisans et delitables seront, aussi esjoissant li povre comme li riche qui ont aucun entendement, qui ont pooir et aise de veoir et de regarder ce que j'ai dit en langue françoise. Car estranges choses et merveilleuses ai trouvé eu latin, et tant en ai dit que je connois que en tous les lieus ou chevalier a langue françoise reperent sont li mien dit chieri et hounouré sor tous autres dis françois qui a notre temps furent espandu entre peuple. Hounouré sont de ceulz qui a honneur entendent; et se il ne sont plus prisié de ceulx qui ne connoissent l'onnour ne le pris dou monde, ce ne m'est pas grant deshounour, car qui en soi mesme ne connoit son povre estat ne son povre fait, mauvaisement puet recongnoistre aucun bon dit quant il le trueve. Et se telles gens m'aloient blasmant, ce me seroit uns reconfort, car on dit tout apertement que blasme de chaitif homme est loenge as bons et hounours.

Or donc, quant je vois et connois que li plus sage et plus prisié d'Engleterre et de la riche court sont ardant et desirans d'escouter li miens dis, et a monseigneur le roy Henry plaist que je die encore avant, et je voy que la grant hystoire du Saint Graal, dont maint preudome se sont ja travaillié pour tranlater en françois, ne encore ne l'ont traite a fin, et si en ont ja esté fait maint bel despens et maint riche don, et a moi mesme en a ja messires li rois Henris donné deus chastiaus, la seue merci, et si n'est pas encore l'euvre del tout acomplie ; et pour ce veuil je huimais la main mettre pour acomplir ce que li autre commencerent. Huimais veuil je de ceuls parler qui furent si entierement preudomme et bon chevalier que encore en apert el royaume d'Engleterre grant partie de leurs œuvres. Encore veons nous par escrit et par aussi chascun jour (sic) qui il furent et comme grans fut la bontez et comme il furent preudomme et hardi. Et des bons ne puet l'en mie trop de bien dire, ne des mauvais ne puet on dire si pou de mal que trop ne soit grief a escouter ; je lesse les mauvais d'une part, en loin de moi soient tous jours, ja Dieus n'en veille qu'il m'approchent. Des bons dont auques sçay la vie, les grans merveilles et les grans fais qu'il firent en l'ancien temps, veuil je mettre en auctorité un livre grant et merveilleux tel comme je le voi en latin. Se mon livre du Bret est grant, cis ne sera mie menor, car a force le convient estre ; autrement ne porroie je mettre entierement ce que messires me commanda. Bien sai que il plaira as bons, et por ce que li bons se sachent, je veuil por les bons si mon livre translater que li

bons i praignent bon exemple des haus faits des bons chevaliers anciens. Li bon qui verront cest mien livre et escouteront les beaux dis que je y metrai et s'en reconforteront souventes fois, et souvent en osteront leur cuers de diverses cures et de greveuses pensees. De biaux dis et de courtois et de haus fais et de hautes œuvres sera cis miens livres estrais ; de ce prendra commencement, et selon ce se definera. Autre proposement je n'ai fors a parler de courtoisie, et quant courtoisie est le chiés de mon livre, or seroit bien raison et drois que je de courtois chevalier commençasse ma matere, et je si ferai, si je puis. De qui dirai je ? Je commencerai cest mien livre ce n'iert mie de Lancelot, car maistre Gautier Map en parla bien et souffisamment en son livre. De monseigneur Tristan n'iert mie cestui mien livre, car el Bret en ai auques dit, et de li a on proprement un livre fait. Quel non li porrai je donner ? Tel comme il plera a monseigneur le roi Henry. Il vuelt que cestui mien livre qui de courtoisie doit nestre, soit appelés *Palamedes*, pour ce que si courtois fu toutes voies Palamedes que nus plus courtois chevaliers ne fu au temps le roy Artus, et tel chevalier et si preu comme l'estoire vraie tesmoigne.

Or donc, quant a monseigneur plest que je cest mien livre commence el non de *Palamedes*, et je le vueil commencier puis qu'il plaist au noble roi Henry mon seigneur. Si prie Dieu qu'il me doint cest moye ouvrage, qui au nom de *Palamedes* est commenciee, de finer a mon honneur. Or commencerai donc mon livre el nom de Dieu et de la sainte trinité, qui ma jouvente tiengne en joie et en santé, et la grace de mon seigneur terrien, et dirai en tel maniere con vous orrois.

CHRONOLOGIE GERSONIENNE

(*Suite* [1].)

VI

GERSON OU D'AILLY : « ANNOTATIO DOCTORUM ALIQUORUM QUI DE CONTEMPLATIONE LOCUTI SUNT »

L'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt* a été l'objet d'une étude très poussée et très érudite de la part de M. l'abbé André Combes dans les *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XII (1939), p. 291-364, sous le titre, *Études gersoniennes*, *I*. Dans les pages de notre article, on rencontrera souvent le nom de M. Combes, très souvent même. Mais comment faire autrement puisqu'il est seul à avoir eu la sagacité de tâcher de résoudre une question que lui seul a posée ? L'*Annotatio* est un petit catalogue d'écrivains mystiques et n'occupe qu'une demi-colonne dans l'édition des *Opera omnia Joannis Gersonii*, Anvers, 1706, t. III, col. 434 A-B. On la retrouve aussi dans les premières éditions des *Tractatus et sermones* de Pierre d'Ailly, ancien professeur de Gerson et son prédécesseur dans la chancellerie de l'Université de Paris. Qui en est l'auteur ? Voilà le problème que M. Combes a résolu, et résolu en faveur de Gerson.

Bien que l'*Annotatio doctorum* soit déjà imprimée dans beaucoup d'éditions des œuvres de Gerson et parmi celles de Pierre

1. Voir *Romania*, LXX (1948), p. 51-67, LXXIII (1952), p. 480-496, LXXIV (1953), p. 289-337, LXXVI (1955), p. 289-333, et LXXVIII (1957), p. 433-462.

d'Ailly et aussi dans le premier volume de M. Combes sur l'affaire Gerson-Ruysbroeck [1], pour la commodité du lecteur nous en reproduisons encore un texte, celui qui se lit dans les *Tractatus et sermones Petri de Aillyaco*, Strasbourg, 1490, non que celui-ci soit supérieur aux autres déjà imprimés, mais parce que c'est le premier texte imprimé de l'*Annotatio* et la seule rédaction dont M. Combes n'ait pas tenu compte. Dans cet incunable, le *Compendium contemplationis* de d'Ailly se termine au bas de la première colonne du verso du feuillet signé *d 3*. Notre texte commence au haut de la seconde colonne et la remplit. Nous ajoutons les numéros d'ordre.

Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt.

(1) Magnus Dyonisius edoctus a Paulo primus videtur hanc theologiam speculativam tradidisse in suo tractatu de mystica theologia & in aliis libris suis sepius interserit.

(2) Venerabilis denique Richardus de sancto victore quasi primus post Dyonisium materiam hanc ab aliis sub collaudatione vel ammonitione traditam reduxit ad modum artis & doctrine [in suo De arca mystica] [2]; cuius scripta omnia nihil fere nisi contemplationem sapiunt aut resonant.

(3) Cassianus in collationibus patrum nominatim in illa de charitate.

(4) Augustinus in de vera religione & confessionibus & de diligendo Deum, in de trinitate ac alibi pluries.

(5) Clymacus in suo libro de .xxx. gradibus scale.

(6) Gregorius in suis moralibus sparsim specialiter in vj. & in tertia omel. super Ezechielem.

(7) Bernardus super cantica & de diligendo deum & alibi.

(8) Hugo in de archa noe & de oratione & super ecclesiasten presertim in prologo & super celestem ierarchiam specialiter .vij. c. & alibi.

(9) Bonaventura in suo itinerario totum miro & compendiosissimo artificio complexus est; & in suo stimulo amoris.

(10) Sunt alii tractatus plures compilati a novellis ut est stimulus amoris ad Christi passionem. Et alter de triplici via cuius initium est : vie syon lugent. Et alter de novo seculo. Et alter de septem itineribus eternitatis. Et alter de ornatu spiritualium nuptiarum incipiens : Ecce sponsus venit, cuius tertia pars suspecta est.

(11) Scripta sunt etiam aliqua super hoc in vulgari & in sermonibus qui-

1. *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, Paris, t. I, 1945, p. 652-664, 822-824 et 868-869.

2. Toutes les autres copies contiennent les mots *in s. D. a. m.*

busdam ad clerum et in parvulis tractatibus. Que omnia denumerare non nostrum est.

Deo gratias.

Nous renvoyons le lecteur aux *Études gersoniennes* de M. Combes ; il y trouvera les renseignements fondamentaux sur les curieux problèmes que soulève cette petite bibliographie des maîtres de la contemplation. Son enquête est vraiment remarquable du point de vue de sa connaissance des œuvres de Gerson, vaste déjà il y a une vingtaine d'années, et du point de vue du sondage méticuleux auquel il les a soumises pour prouver l'authenticité gersonienne de l'*Annotatio doctorum*. Puis, dans son *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, il attache beaucoup d'importance à ce petit écrit qu'il croit avoir parfaitement établi comme œuvre du Chancelier. A trois reprises il le fait paraître dans son dossier de l'affaire Ruysbroeck-Gerson (p. 45-46), et en discerne trois sinon quatre rédactions différentes (p. 567-568), toutes, dit-il, dues à Gerson qui, entre la première et la troisième rédaction, est supposé avoir radicalement modifié ses vues au sujet du *De ornatu spiritualium nuptiarum* du grand mystique des Pays-Bas. En cherchant quelle date assigner au *De theologia mystica* de Gerson et à l'*Annotatio doctorum*, M. Combes écrit : « Il n'y a là qu'un seul et même problème », car « l'*Annotatio* ne paraît être autre chose que l'appendice bibliographique du *De theologia mystica* »[1]. Des deux ouvrages ainsi groupés ensemble il date la première rédaction de « novembre 1402-1403 », la deuxième de novembre 1422, et la « troisième ou quatrième édition » de « 1429 ? ».

Nous réunissons et résumons les constatations que M. Combes a exprimées dans ses deux études et les conclusions qu'il a tirées du témoignage des manuscrits. Le *Tractatus duplex, De theologia mystica*, contient, comme on le sait, deux parties : la première le *De theologia mystica speculativa*, la seconde le *De theologia mystica practica*[2]. Or, sur vingt et un manuscrits qu'il a examinés, M. Combes signale la présence de l'*Annotatio doctorum* à la suite du *De theologia mystica* complet dans six manuscrits ; trois qui ne contiennent que la partie spéculative du *De theolo-*

1. *Essai...*, I, p. 441.
2. Édition de 1706, Du Pin, III, 361-398, 399-422.

gia mystica ignorent l'*Annotatio*; parmi trois autres qui ne renferment que la seconde partie, un seul ajoute l'*Annotatio*. En plus, le ms. Avignon 342 transcrit l'*Annotatio* sans aucune des parties du *De theologia mystica*; mais le copiste a ajouté au fol. 109v: « Hec excepi de tractatu secundo de theologia mistica m. Jo. Jarson ». Quant à la candidature de Pierre d'Ailly comme auteur, on ne connaît aucun manuscrit où son *Compendium contemplationis* soit suivi de l'*Annotatio*. En conséquence, sur vingt et un manuscrits contenant le *De theologia mystica* de Gerson en entier ou en partie, sept seulement renferment l'*Annotatio*, et un huitième le texte seul du catalogue sans le *De theologia mystica*. L'union des deux ouvrages n'est donc pas indissoluble, ainsi que le reconnaît M. Combes[1].

Les manuscrits qui contiennent le catalogue bibliographique à la suite du *Tractatus duplex*, écrit M. Combes, ne l'encadrent pas de la même façon paléographique. Tantôt les deux ouvrages se suivent sans aucune interruption; tantôt le *De theologia mystica* se termine par un explicit, après quoi commence l'*Annotatio* comme ouvrage distinct; un manuscrit présente le *De theologia mystica* avec son explicit, suivi d'encore un explicit à la fin de l'*Annotatio* qui semble l'incorporer ainsi au *Tractatus duplex*[2]. Notons que dans aucune rubrique en tête de l'*Annotatio* on ne trouve le nom de Gerson comme auteur.

M. Combes reconnaît que la juxtaposition de l'*Annotatio* et du *De theologia mystica* dans ces quelques manuscrits ne constitue pas une raison concluante pour attribuer les deux ouvrages au même auteur. « La présence simultanée de l'*Annotatio* dans les deux bibliothèques (de Gerson et de d'Ailly), écrit-il, ne pour-

1. *Études gersoniennes*, p. 315. — Le ms. Dijon 200, fol. 263r-286v, inconnu de M. Combes, contient la seconde partie du *De theologia mystica* sans l'*Annotatio*. (Nos remerciements au conservateur, M. Pierre Gras.) Le ms. Catania 75 (Bibliothèque universitaire) renferme aussi la partie pratique, mais avec l'« *Annotatio aliquorum doctorum qui de contemplatione...* » (G. Mazzatinti-A. Sorbelli, *Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia*, t. XX, Firenze, 1913, p. 142); ms. B. N. lat. 2692, fol. 158 et sv., des fragments abrégés du *De theologia mystica*; Vatican lat. 1041, les deux parties; etc. D'autres copies doivent se trouver un peu partout.

2. *Études gersoniennes*, p. 315-316 et l'apparat critique qui accompagne l'édition de chaque état de l'*Annotatio* dans l'*Essai sur la critique de Ruysbroeck*.

rait s'expliquer que par une communication antérieure de ce document; dans quel sens cette communication antérieure est-elle concevable?[1] » Pour un commencement de réponse à la question, il dresse le bilan maigre et mince des productions spirituelles tardives de d'Ailly. Son *Speculum considerationis* est certainement postérieur à 1408, puisque d'Ailly y fait allusion à la *Vita beatissimi Petri Coelestini V* qu'il se souvient avoir écrite (en 1408)[2]. Et le *Speculum* a été suivi du *Compendium contemplationis* qui en est le complément [3]. Par contre, M. Combes inscrit une trentaine de sermons, opuscules et ouvrages au crédit de Gerson, tous traitant de la contemplation et composés, d'après lui, avant 1403 [4].

Puis il soumet les œuvres de Gerson et de d'Ailly à une critique interne, les creusant et les fouillant pour relever des concordances avec les éléments de l'*Annotatio*, et choisissant « comme point de comparaison, non seulement le nom de chaque auteur, mais chaque titre d'ouvrage, et le libellé même de ces titres. (...) Ainsi divisée en ses parcelles constitutives, l'*Annotatio* offre cinquante-quatre points sur lesquels doit porter une enquête qui se veut méthodique et exhaustive » [5]. L'enquête se déroule

1. *Études gersoniennes*, p. 318.

2. Paul Tschackert, *Peter von Ailli*, Gotha, 1877, p. 326, n. 1, cite le passage du *Speculum considerationis*, et d'après lui, Combes, *Études gersoniennes*, p. 331, n. 1 : « Zur Zeitbestimmung vgl. spec. consid. c. 20 : « Sanctorum austeritatem magis admirandum quam imitatum (!) esse credimus sicut de sanctissimo confessore b. Petro quondam papa Coelestino in libro quem de ejus vita scripsimus aliqualiter tetigisse meminimus » ; also ist das Spec. selbst lange nach 1408 verfasst. » — Notons le point d'exclamation entre parenthèses, dû à M. Combes. A vrai dire l'inadvertance n'est pas du côté où il la dénonce; c'est lui qui a fait l'erreur en copiant, car dans l'édition de 1490 et dans la citation de Tschackert on lit bien « imitandum ».

3. « Prologus. Quoniam multi sapientes multa de sapientie contemplatione scripserunt, que omnia habere, aut habita legere difficile est, ideo in libello quem speculum considerationis intitulavi, aliqua utilia ex eorum sententiis breviter colligere studui. Ad quorum tamen declarationem atque complementum hoc contemplationis compendium superaddere dignum duxi » (*Tractatus et sermones Petri de Aillyaco*, Argentinae, 1490, fol. b 5 d).

4. Les dates et les attributions alléguées sont souvent erronées, mais nous ne pouvons pas les discuter ici.

5. *Études gersoniennes*, p. 336.

avec une minutie et une patience que l'on ne peut qu'admirer. Des cinquante-quatre points en question, trente-sept « vont nous acheminer de la façon la plus sûre à Gerson lui-même, en excluant radicalement la candidature de Pierre d'Ailly » et s'accrochent « directement à l'œuvre gersonienne ». Quatorze sont « des points d'indifférence (...) sur lesquels l'*Annotatio* ne manifeste aucun trait de ressemblance privilégiée à l'égard de l'un ou de l'autre des pères putatifs ». « Trois fois seulement, le lecteur (...) se sent obligé de reconnaître que l'*Annotatio* se raccroche de façon plus directe et plus large au texte de Pierre d'Ailly [1]. »

La démonstration de M. Combes paraît indiscutable et sa conclusion s'imposer : « Gerson est incontestablement l'auteur d'un catalogue bibliographique (l'*Annotatio*) dont le contenu tout entier, à l'exception d'un ou deux détails, coïncide strictement avec sa documentation de fond et ses habitudes doctrinales et littéraires les plus constantes. (...) Dès lors, si l'on observe une plus grande similitude à l'égard de certains ouvrages de saint Grégoire le Grand entre l'*Annotatio* et Pierre d'Ailly, c'est soit un pur accident, soit le fruit d'une préférence accordée par l'évêque de Cambrai à un docteur qui convenait particulièrement à son génie lucide et à ses obligations pastorales, mais il n'y a dans ce fait rien qui puisse jeter une ombre quelconque sur la clarté de notre conclusion [2]. »

Pendant des années nous avons accepté l'authenticité gersonienne de l'*Annotatio doctorum* sur la foi de M. Combes. Mais en écrivant l'article qui doit paraître bientôt sur l'*Epistola II*[a] de Gerson à Pierre d'Ailly, nous nous sommes tout à coup trouvés devant une double entrave à la date que nous voudrions proposer pour la lettre, si en effet l'*Annotatio* était bien une œuvre du Chancelier et que sa composition remontât, ainsi que le dit M. Combes, à 1402-1403. Aussi avons-nous dû essayer de contrôler de près ses données et ses arguments pour nous éclairer sur cette question ténébreuse.

Et le résultat est notre quasi-certitude que l'*Annotatio* n'est ni de Gerson ni de d'Ailly.

---

1. *Études gersoniennes*, p. 339, 344, 336-337, 338.
2. *Études gersoniennes*, p. 359-362.

Il y a d'abord quelques rectifications à faire dans les statistiques de M. Combes à qui il arrive assez souvent d'affirmer gratuitement comme un fait, quelque chose qui ne l'est pas. Et comme nous n'aimons pas les assertions sans preuve, nous soumettons en note des précisions pour le lecteur patient et curieux [1]. Mais on peut facilement les sauter, car de petites rec-

1. A propos de l'item nº 2, M. Combes écrit : « L'*Annotatio* nomme *de Arca mystica* le grand traité de Richard de Saint-Victor que l'on connaît actuellement sous le titre de *Benjamin major de Contemplatione* : c'est ainsi que l'appelle Gerson, mais non Pierre d'Ailly qui cite, à la moderne, le *De contemplatione* » (p. 340). Pour Gerson il renvoie au *De libris legendis a monacho*, Du Pin, II, 709 A (lire : 709 B) (anno 1426), seul endroit où le Chancelier fait mention du *De arca mystica*. Ailleurs (Du Pin, II, 642 A, III, 378 C) il parle, comme d'Ailly, « à la moderne » du *De contemplatione*. Notons que Jean de Schoonhoven aussi, dans son *Libellus*, défense de Ruysbroeck contre les attaques de Gerson, nomme ce traité *De contemplatione* (Du Pin, I, 73 B et 73 C); de même les *Notulae*, éd. Combes, p. 186.

A propos de l'item nº 5, M Combes (p. 345-346) n'insiste pas assez sur la différence dans le libellé du titre de l'ouvrage de Climaque généralement connu comme *Scala paradisi*. L'*Annotatio* l'appelle le « *De triginta gradibus scalae* », tandis que Gerson le nomme « Librum qui dicitur *Clymacus de 30. gradibus perfectionis* » (Du Pin, I, 114 D), « Joannes Clymaci, *De gradibus pertingendi ad Deum* » (I, 49 A) ; et ailleurs (II, 724 C) il écrit : « Legatur Joannes Eremita montis Sinai, qui Climacus dicitur, in illo gradu scalae mysticae, in quo de potentia loquitur. »

Item nº 6 : « L'*Annotatio* met en relief le VIe livre des *Moralia* ; Gerson le cite, mais il ne paraît pas, du moins explicitement, en faire une source privilégiée de sa pensée; le *Compendium contemplationis*, lui, l'exploite avec prédilection », écrit M. Combes (p. 339) qui renvoie dans les notes aux passages de Gerson et de d'Ailly sur lesquels il appuie ses assertions. Ici les statistiques de M. C. affaiblissent matériellement l'avantage de d'Ailly. Il n'a compté que huit renvois aux *Moralia* dans le *Compendium* de d'Ailly, tandis que nous en trouvons six au *sexto Moralium* seul : fol. signés b 6 a, b 6 c, c 1 a (2), c 1 b, c 2 d ; et huit aux *Moralia* en général : c 1 c, c 3 a, d 2 a (2), d 2 b (2), d 3 b (2). Pourtant l'avantage n'est pas entièrement du côté de d'Ailly, car nous relevons chez Gerson une référence très explicite au VIe livre des *Moralia* qui a échappé à M. C. Dans la *Montagne de contemplation* on lit : « Dit saint Grégoire au sizième livre de ses *Moralités*, qu'aucunes gens sont qui, de leur nature et complexion ou coutume, sont si enclines à ouvrer par dehors et s'occuper en choses terriennes qu'elles ne se peuvent donner ou mettre ou élever à la vie contemplative et valent trop mieux à

tifications en faveur de d'Ailly ou de Gerson ne nous avanceront pas à résoudre le problème soulevé par la double présence de l'*Annotatio* dans les œuvres imprimées de l'un et de l'autre.

---

l'active » (éd. Pierre Pascal, *Gerson, Initiation à la vie mystique*, Paris, 1943, p. 44). Et nous voyons une référence implicite dans le *De theologia mystica speculativa* où Gerson écrit : « Tradit Beatus Gregorius (...) quosdam homines inveniri naturae tam inquietae & variae, ut otium contemplationis vel non possint, vel molestissimè possint ferre, ad quod alii naturae tranquillioris aptissimi, pronique sunt » (Du Pin, III, 403 B).

Item nº 7 : Parmi les « traits un peu estompés, mais où l'on doit cependant discerner une ressemblance gersonienne de plus en plus frappante », M. C. écrit (p. 340) : « L'*Annotatio* inscrit l'ouvrage fondamental en effet, de saint Bernard, sous la forme *de diligendo Deum*. Or, Gerson le cite, tandis que Pierre d'Ailly use d'une intitulation différente qui dissocie son *Compendium* de l'*Annotatio* : il l'appelle *de amore Dei* » ; et, pour Gerson, il renvoie en note au « Sermo II, 434, d'après J. Stelzenberger, *l. c.*, p. 38, n. 4 ». Nous ne disposons pas du livre de Johann Stelzenberger, *Die Mystik des Johannes Gerson*, Breslau, 1928 ; mais dans Du Pin à l'endroit indiqué, II, 434 D, on lit : « Nota quòd dicit sanctus Bernardus in Libris *De Consideratione* », ce qui n'a rien à faire avec le *De diligendo Deum*. (Le texte français de ce sermon, *Quomodo*, porte : « Notez ce qu'en dit saint Bernard in *De consideracione* », B. N. fr. 25552, fol. 144 v). Pourtant dans le sermon *Fulcite me floribus*, Gerson met dans la bouche de saint Bernard les paroles, « Libellus meus *De diligendo Deum* editus » (Du Pin, III, 1420 D) ; et il est probable que le Chancelier y a puisé la métaphore de la goutte de vin mélangée à beaucoup d'eau, dont il s'est si souvent servi sans nommer le *De diligendo Deum*.

Item nº 8 : A propos des ouvrages de Hugues de Saint-Victor, M. C. écrit : « L'*Annotatio* recommande son *De oratione*. Pierre d'Ailly ne pratique nullement ce traité » (p. 347). Or, dans la préface de son *Expositio super septem psalmos poenitentiales*, d'Ailly affirme, « sicut dicit Hugo in Libello *de Oratione* », que tous les psaumes n'ont pas le même effet. (L'*Expositio* de d'Ailly, facilement repérée dans les éditions de ses œuvres, se lit aussi dans Johannes Herold, *Orthodoxographa theologiae sacrosanctae*, Basiliae, 1550, p. 1330 et suiv., et parmi les *Opera* de Gerson, au commencement du t. IV de l'édition de Du Pin, attribuée au Chancelier depuis 1488).

Le même item nº 8 signale le *Super Ecclesiasten* de Hugues de Saint-Victor, « praesertim in prologo ». « Dans ce commentaire, écrit M. C. (p. 355), l'*Annotatio* distingue le Prologue : c'est également ce que fait Gerson qui en extrait à son usage une métaphore qui a traversé les siècles. » L'affirmation de M. C. est accompagnée d'une note qui relève la présence de la métaphore

Disons tout de suite, d'accord avec M. Combes, qu'on ne peut guère envisager d'Ailly comme ayant rédigé ce catalogue d'auteurs qui ont écrit sur la contemplation. Prélat de l'Église, il s'est montré surtout un homme politique, très intéressé, et avec un penchant pour les recherches cosmographiques et pseudo-scientifiques. S'il s'est mis à écrire sur la contemplation, ce n'est que sur le tard de sa vie, et ses écrits spirituels ne sont que des compilations médiocres où on ne trouve pas la moindre trace de plusieurs auteurs mentionnés dans l'*Annotatio*. S'il n'ignorait pas ces auteurs, on peut dire qu'il ne les pratiquait pas. Par contre, ce qui appuie la candidature de Gerson — et ici nous sommes aussi d'accord avec M. Combes — c'est ce que nous savons de sa préoccupation constante de la vie contemplative, ainsi que nous le montrent ses ouvrages qui présentent de très nombreux points de concordance avec l'*Annotatio*. Et si on ne trouve pas une seule liste bibliographique analogue dans toute l'œuvre de d'Ailly, les écrits de Gerson en sont, eux, parsemés.

Néanmoins, nous n'acceptons pas l'authenticité gersonienne de l'*Annotatio*. D'abord, sa situation paléographique n'est pas nette. M. Combes nous dit qu'il a « relevé la présence de la *Theologia mystica*, complète ou incomplète, dans trente-sept manuscrits ; celle de l'*Annotatio doctorum* dans huit ». Il en a examiné personnellement vingt et un, et « sur ces vingt et un

---

« fumée-flamme-charbon » dans l'*Epistola II*[a] à Pierre d'Ailly et dans le *De theologia mystica speculativa* ; mais on n'y lit rien qui se rapporte au prologue du *Super Ecclesiasten*. Ceci est une présentation fallacieuse ; car dans toute l'œuvre de Gerson nous ne connaissons aucune référence qui souffle mot du prologue. Nous connaissons au moins une douzaine d'autres endroits où Gerson s'inspire du *Super Ecclesiasten*, mais toujours sans la moindre mention du prologue.

L'item n° 9 signale les œuvres de saint Bonaventure. A ce propos M. C. écrit : « Or, jamais à notre connaissance et quoi qu'en disent certains historiens, les *Tractatus et Sermones* (de Pierre d'Ailly) ne nomment ou utilisent saint Bonaventure » (p. 348). Nous regrettons : ce sont les « certains historiens » qui ont raison, car d'Ailly informe le lecteur de son *Epilogus de quadruplici exercitio spirituali* que, sur la même matière, « egregius doctor Bonaventura quendam dyalogum utilem compilavit » (*Tractatus et sermones*, Strasbourg, 1490, fol. n 6 d).

manuscrits, sept ont transcrit l'*Annotatio*; un huitième a laissé de côté la *Theologia mystica* tout entière pour ne s'intéresser qu'à ce bref catalogue bibliographique » [1]. Un de ces manuscrits étant incomplet de la fin, on peut dire donc, avec M. Combes, que sur trente-six manuscrits du *De theologia mystica* vingt-neuf ignorent l'*Annotatio*. D'ailleurs nous avons eu l'occasion d'indiquer que même là où il y a l'*Annotatio*, sa situation à l'égard du *De theologia mystica* n'est pas toujours la même dans les manuscrits : c'est-à-dire que l'encadrement offre des différences.

Quant aux éditions, dans les *Sermones et tractatus* de Pierre d'Ailly le *Compendium contemplationis* est suivi de l'*Annotatio*. « Sans doute, elle y suit le *Compendium*, mais elle est placée entièrement *hors rubriques*, et dans des conditions matérielles telles qu'il est manifeste que les éditeurs n'entendent nullement faire porter sur elle la garantie d'authenticité fournie par les rubriques. » L'éditeur des *Opuscula spiritualia* de d'Ailly, Douai, 1634, « le P. Léandre de Saint-Martin, nous dit M. Combes, crut devoir s'affranchir de la tyrannie de la tradition primitive et réimprima, avec beaucoup de soin d'ailleurs, le *Compendium contemplationis* sans y adjoindre l'*Annotatio* » [2]. Alors pourquoi ne pas appliquer les mêmes critères à la position qu'occupe l'*Annotatio* dans la majorité des manuscrits et dans toutes les éditions des œuvres de Gerson ? Peut-être l'exemple du P. Léandre est-il à suivre par le prochain éditeur des *Opera Gersonii*, afin de « s'affranchir de la tyrannie de la tradition primitive ». L'édition des *Opera Gersonii* de Cologne, imprimée par Johann Koelhoff, t. I, 1483, contient le *De theologia mystica* complet, mais pas l'*Annotatio*. Celle de Johann Prüss, Strasbourg, 1488, renferme aussi le *De theologia mystica* en entier, dans la « tertia pars », 64 K à 66 S, mais l'*Annotatio* y fait défaut. L'édition de Strasbourg, de 1494, sortie des presses de Martin Flach, contient elle aussi le *De theologia mystica*, t. III, LXIV K-LXVI S, mais sans l'*Annotatio*. Ce n'est que dans le volume supplémentaire de 1502, imprimé pour Mathias Schürer, cousin de Flach, que paraît pour la première fois, parmi les œuvres de Gerson,

1. *Essai...*, I, 450, 452.
2. *Études gersoniennes*, p. 310-311 ; 311, n. 1 et 312.

l'*Annotatio* (alphabeto VIII, littera C) [1]. Dès lors, dans toutes les éditions que nous avons pu consulter, l'*Annotatio* ne cesse de reparaître parmi les *Opera* de Gerson, mais toujours éloignée du *De theologia mystica* [2]. Ce n'est donc pas Du Pin qui a « arbitrairement disjoint de la *Theologia mystica* l'*Annotatio* qui fait corps avec elle », ainsi que le dit M. Combes [3].

1. A la p. 312 et note 2 des *Études gersoniennes*, M. Combes a confondu le volume de 1502 avec les trois autres qui l'ont précédé, ceux-ci de 1494 ; et dans l'*Essai...*, I, 290, à propos de l'*Annotatio*, il écrit : « Sous la forme qu'elle a reçue dès 1483 et qu'elle a conservée jusque chez Ellies du Pin... »

2. Par exemple, édition de (Richer), Paris, 1606, t. III, 252-317, t. IV, 97; celle de Du Pin, Paris, 1706, t. III, 361-422, 434.

3. *Essai...*, I, 442. L'emportement de M. Combes contre Ellies Du Pin est tel qu'il l'accuse même d'erreurs dont il n'est nullement coupable. Par exemple, l'*Essai...*, I, p. 322, reproduit l'explicit du *De protestatione circa materiam fidei contra haereses diversas*, dont les derniers mots sont : « praestante eo qui est benedictus in saecula. Amen. » Et dans sa note 4, M. Combes prétend que Du Pin a omis ces huit derniers mots « qui suffisent à établir fortement l'origine gersonienne de cette formule ». Nous regrettons encore; mais notre exemplaire de l'édition de Du Pin (1706), t. I, col. 36 A, contient les mots supposés omis, et non seulement les huit mots, mais un neuvième, car Du Pin imprime : « praestante eo qui est Deus benedictus in saecula. Amen. » Dans l'*Essai...*, I, p. 359, on lit : « Ellies Du Pin a imprimé, en effet, plusieurs sermons pour la fête du Jeudi Saint. (...) 4. *Sermo alius de caena Domini. In Dominicam Passionem expositio*, t. III, col. 1153 A-1203 D. » Puis, à la p. 362, il se félicite de ne pas être victime « d'une méprise d'Ellies Du Pin. L'éditeur, continue-t-il, présente son *In dominicam passionem expositio*, le n° 4 de mon catalogue, comme prononcé un Jeudi Saint. On voudrait savoir pourquoi, car tout donne à penser que c'est à tort. » C'est M. C. qui a tort, car on aura beau chercher, pour ce sermon, les mots « Sermo alius de caena Domini » qu'il a cru lire dans Du Pin. C'est bien le célèbre *Ad Deum vadit*, prêché en français un Vendredi Saint. De telles erreurs — et elles sont nombreuses, trop nombreuses pour pouvoir être énumérées ici (cf. *Romania*, t. LXXVI, 1955, p. 309, n. 1) — déparent les travaux de M. C. Nous ne cherchons pas à faire l'éloge de l'édition de Du Pin, ni à juger de son gallicanisme ; mais nous ne pouvons oublier que c'est grâce à lui que nous pouvons travailler en attendant une édition meilleure. Ajoutons qu'il convient de défendre, contre un doute trop rapide de M. C., *Essai...*, I, 112, n. 4, l'incontestable réalité d'une édition des *Opera Gersonii* de 1728, « ... Operâ et studio M. Lud. Ellies Du Pin... Editio secunda. Hagae Comitum, apud Petrum de Hondt. » On en trouve un exemplaire à la Bibliothèque municipale de Marseille sous la cote 53.658-62.

Revenons aux manuscrits. L'absence de l'*Annotatio* dans tant de manuscrits de la *Theologia mystica* soulève un problème capital pour nous : la question de chronologie, réglée très péremptoirement par M. Combes. Il désigne l'*Annotatio* comme « appendice bibliographique » du *De theologia mystica* et les date toujours ensemble. D'après lui l'enseignement oral de Gerson sur la théologie mystique remonte à 1402-1403 (*Essai*, I, p. 448); mais aucun manuscrit ne nous a conservé ces cours universitaires. Serait-ce à la fin de la série de leçons que le Chancelier aurait dicté l'*Annotatio* à ses auditeurs, ou leur aurait-il fourni des exemplaires multicopiés ? Nous ne le croyons pas; car si l'on peut admettre la présence d'une bibliographie ou d'une liste d'auteurs utilisés comme appendice à un livre, un tel appendice n'aurait pas de raison d'être à la conclusion d'un cours oral. D'ailleurs l'*Annotatio* contient des ouvrages qui n'apparaissent pas dans le *De theologia mystica*, lequel, par contre, fait mention d'auteurs qu'on a beau chercher dans l'*Annotatio*.

Or, M. Combes distingue plusieurs rédactions du *De theologia mystica*; et les remaniements de l'*Annotatio*, d'après lui, marchent toujours de pair avec ceux du *Tractatus duplex*. Pour les diverses rédactions nous lui laissons la parole :

« En rattachant aux divers états de la *Theologia mystica* ceux de l'*Annotatio* qui paraissent bien leur correspondre, nous obtenons donc finalement le tableau suivant :

1. N° 6/7 : *Annotatio* et *Theologia mystica* :
élaborées et enseignées à Paris durant l'année scolaire 1402-1403;
partie spéculative éditée peut-être à cette date;
partie pratique composée à Gênes en septembre-novembre 1407;
traité complet publié (à Paris) en février-mars 1408.

2. N° 15/16 : *Annotatio* et *Theologia mystica* :
révisées à Lyon en novembre 1422;
puis un peu plus tard, la même année, avant le 4 avril 1423.

3. N° 28/29 : *Annotatio* et *Theologia mystica* :
retouchées après la révision de 1422/1423;
peut-être en 1429 [1].

1. Combes, *Essai...*, I, 566. Nous reviendrons ailleurs sur les dates.

Quand on combine ce tableau avec les constatations qu'il fait à la page 563, il apparaît que :

1. Les manuscrits révisés à Lyon en 1422 (**H**, **L** et **R**) contiennent l'*Annotatio*.

2. Ceux qui datent de 1422/1423, « **S**, $\mathbf{E}^{a}$ et le groupe de Vienne » ($\mathbf{V}^{a}$, $\mathbf{V}^{b}$, $\mathbf{V}^{c}$, 90), ne la renferment pas.

3. Le ms. **W** avec lequel « nous sommes conduits après 1422, et peut-être 1429 », ne la contient pas.

4. Le ms. **G** avec lequel « nous remontons à un état antérieur à toutes les attestations connues » ne la contient pas non plus.

5. Restent les mss **I**, **J**, **N**, **X** et $\mathbf{A}^{a}$ qui contiennent l'*Annotatio* et qui ont servi à M. Combes pour son édition du premier état de l'*Annotatio*, n° 6 de son dossier de documents ; et c'est le ms. **N**, « représentant quelques traits primitifs » qu'il a choisi comme base [1]. Si l'on accepte ces données, il apparaît que tous les manuscrits de la révision de Lyon de 1422 ont connu l'*Annotatio* ; tandis que le tout premier état du *De theologia mystica* et les dernières rédactions l'ont ignorée. Comment donc M. Combes a-t-il pu situer la première rédaction de l'*Annotatio* en 1402-1403 ? Par intuition ? Et comment expliquer que tant de copies l'aient supprimée avant et après la révision de 1422 ?

Même si l'*Annotatio* se lisait à la suite du *De theologia mystica* dans la plupart des manuscrits, cela ne constituerait pas pour nous une preuve de son authenticité gersonienne ; et ce n'est pas la première fois qu'un écrit entouré d'autres ouvrages du Chancelier éveille nos soupçons [2]. M. Combes pourtant raisonne autrement : « Une *Annotatio* de ce genre serait complètement isolée parmi les œuvres de l'évêque de Cambrai ; sous la plume de Gerson, elle serait banale [3]. » Il est vrai qu'on ne trouve pas de liste analogue dans toute l'œuvre de Pierre d'Ailly, tandis que Gerson, tel qu'on le connaît, était toujours prêt à dresser une bibliographie. M. Combes, comme Dom Huijben avant lui, signale des exemples de cette habitude gersonienne [4]. On

1. *Essai...*, I, 652-654. Pour les sigles, voir *Essai...*, I, p. 120-121.

2. Voir *Romania*, t. LXXVIII (1957), p. 145-178.

3. *Études gersoniennes*, p. 332.

4. J. Huijben, *Gerson et l'« Imitation »*, dans *La vie spirituelle*, t. XL (1934), supplément, p. 30-35, 38-40 ; A. Combes, *Études gersoniennes*, p. 333 et n. 3 et 4.

peut vraiment dire que cette habitude est distinctement gersonienne; car, quand son frère le Célestin le consulte sur une question, tous deux étant à Lyon, le Chancelier lui écrit : « Malo per schedulam, quàm per linguam respondere », et il trouve l'occasion de lui suggérer une bibliographie [1]. Et sollicité par Pierre d'Ailly de lui écrire sur la consolation spirituelle, le Chancelier, au lieu de répondre à cette requête, se contente de conseiller à son ami « de se constituer une petite bibliothèque choisie d'ouvrages de spiritualité appartenant à douze auteurs nommément désignés, dont huit se retrouvent dans l'*Annotatio* » [2]. Ceci se passe dans l'*Epistola II*^{a} que Gerson a adressée à son ancien maître [3], ce qui est le point de départ de notre enquête.

Pourtant nous nous refusons obstinément à attribuer l'*Annotatio* à Gerson, car nous la trouvons, en dépit de tous les catalogues qu'il nous a légués, isolée non seulement par sa position à la fin du *De theologia mystica*, mais aussi par sa nature. Chaque fois que l'on rencontre ailleurs une de ces listes, elle forme partie intégrante de la lettre, de l'opuscule ou du traité du Chancelier. Retrancher la liste, c'est modifier et dénaturer foncièrement l'écrit. Tel n'est pas le cas pour l'*Annotatio*; le *Tractatus duplex* s'en passe facilement. Et puisque M. Combes prétend que l'*Annotatio* a toujours accompagné le *De theologia mystica* depuis sa première rédaction, l'amputation du catalogue dans de nombreux manuscrits démontre, à ce qu'il semble, que des copistes étaient de notre avis et n'y attachaient aucune importance. Autrement comment expliquer la suppression ? Par inadvertance ou par élimination volontaire ? Et avant et après la rédaction de Lyon de 1422 ? Nulle part ailleurs dans les œuvres de Gerson n'existe une liste dans une position comparable à celle qu'occupe l'*Annotatio*; car à la fin du *De theologia mystica* elle se trouve isolée du traité même par son contenu, puisqu'on y découvre la mention d'ouvrages étrangers aux œuvres de Gerson.

---

1. Du Pin, II, 710 B ; ms. Mazarine 940, fol. 109, pour lequel le *Catalogue des mss*, t. I, 446, écrit : « Non retrouvé dans l'édition Du Pin. »
2. Combes, *Études gersoniennes*, p. 336.
3. Du Pin, III, 431 B-C.

Revenons aux « points d'accrochage » qui ont servi à M. Combes dans sa démonstration de l'authenticité gersonienne de l'*Annotatio*. La prédominance de contacts entre l'*Annotatio* et les œuvres du Chancelier disqualifie Pierre d'Ailly, il est vrai, comme prétendant; mais cette prédominance n'autorise nullement la conclusion que le catalogue est une œuvre gersonienne, car la concordance entre les ouvrages énumérés dans l'*Annotatio* est loin de coïncider avec ceux dont s'est servi Gerson ou avec les intitulés qu'il leur donne. L'absence de toute référence à la conférence de Cassien *De caritate* n'est pas un signe indifférent, tel que le veut M. Combes. Nous n'avons pu retrouver non plus le *De novo saeculo* sous sa plume, ni la *tertia homilia super Ezechielem* de saint Grégoire. L'ouvrage de Climaque est appelé *De triginta gradibus scalae* par l'*Annotatio*; Gerson l'appelle *De triginta gradibus perfectionis* et *De gradibus pertingendi ad Deum*. L'*Annotatio* mentionne l'opuscule de Hugues de Saint-Victor, *De arca Noë*; nous n'avons pu repérer ce titre chez Gerson. Elle distingue le Prologue de son commentaire *Super Ecclesiasten*, tandis que Gerson ne le spécifie jamais [1]. L'*Annotatio* signale saint Bonaventure avant d'arriver

1. Le Chancelier rappelle, paraphrase ou cite implicitement le *Super Ecclesiasten* dans beaucoup de ses ouvrages, et nous pouvons préciser que tous ses emprunts proviennent de la première homélie du commentaire de Hugues. Mais nulle part trouvera-t-on chez lui la mention du Prologue. Notons que le *Super Ecclesiasten*, tel qu'on le lit dans la *Patrologie latine*, t. CLXXV, col. 113-256, consiste en une « praefatio » et dix-neuf homélies qui ne vont pas au-delà du quatrième chapitre de l'*Ecclesiaste*. Le Prologue dont parle l'*Annotatio* ne peut guère répondre à la « praefatio » qui est un très court reproche à ceux qui abusent des interprétations mystiques et aussi à ceux qui les rejettent. D'après le *Catalogue des manuscrits latins, Bibliothèque nationale*, t. II (1940), les mss 2526, 2527 et 2528 distinguent un prologue ; mais ce n'est autre chose que la « praefatio » de l'édition. Pourtant un ancien catalogue des œuvres de Hugues de Saint-Victor désigne le même ouvrage sans doute sous le titre de *Super Ecclesiasten homiliae quindecim* (*Patr. lat.*, CLXXV, col. CL). Les quatre premières homélies du commentaire sont en effet une sorte d'introduction, et le quatrième se termine par : « Sed quis, quae in praefatione dicenda erant, explevimus : nunc ad exponenda verba narrationis ejus revertamur. » Après quoi commence la cinquième avec la rubrique : « De dictorum verborum Ecclesiastae litterali et morali expositione. » Il se peut

aux « novelli » « sur la ligne de partage, écrit M. Combes, entre les maîtres patristiques ou scolastiques, et des *novelli* » [1]. Gerson, par contre, le place carrément parmi les « novos » (Du Pin, III, 431 C), voire même parmi les « novissimos » (I, 79 B) ; et si l'on peut se fier à l'édition Du Pin, il parle du *Stimulus conscientiae* (III, 1522 C), du *Speculum amoris* (IV, 221 D), mais jamais, comme l'*Annotatio*, du *Stimulus amoris*. Ces disparités ne sont pas des différences superficielles ; elles sont assez significatives pour que l'on refuse l'*Annotatio* à Gerson.

Nous en arrivons maintenant à la mention de l'*Annotatio* qui plus que tout autre nous fait douter que Gerson en puisse être l'auteur. Le dernier ouvrage indiqué dans l'item n° 10 est le « *De ornatu spiritualium nuptiarum* (incipiens : *Ecce sponsus venit*), cuius tertia pars suspecta est ». On est en droit de se demander pourquoi Gerson — si c'est lui qui a rédigé ce catalogue — pourquoi le Chancelier aurait inclu un ouvrage qu'il a attaqué ailleurs avec tant de véhémence. M. Combes s'est posé la question et voici sa réponse : « Ce bibliophile (Gerson), écrit-il, pousse la curiosité et la sympathie jusqu'à accueillir un ouvrage partiellement suspect [2]. »

Avouons que nous ne sommes pas du même avis. Admettons même qu'il y a eu une évolution plus tard dans l'attitude de Gerson vis-à-vis de Ruysbroeck, car M. Combes signale un « troisième état (de l'*Annotatio*) attesté par les manuscrits **L** et **R** », où « cette référence et le jugement qu'elle comporte disparaissent complètement » [3]. Néanmoins il reconnaît que la condamnation partielle se lit dans les états précédents. Gerson aurait-il poussé la charité jusqu'à recommander un ouvrage dont il critiquait si sévèrement l'orthodoxie ? Serait-ce à cause de sa préoccupation au sujet de l'affaire Ruysbroeck que le Chance-

---

donc que l'auteur de l'*Annotatio* ait connu un manuscrit où il y avait une préface, un prologue (les quatre premières homélies) et les quinze autres homélies. Mais rien ne nous permet de supposer que Gerson distinguait un prologue, comme le dit M. Combes. Nous insistons sur ce détail qui sépare Gerson de l'*Annotatio*.

1. *Études gersoniennes*, p. 348.
2. *Études gersoniennes*, p. 295.
3. *Essai...*, I, 868-869.

lier aurait mentionné le livre qu'il avait critiqué si violemment dans sa lettre à Barthélemy Clantier ? Le jugement que l'*Annotatio* porte sur le *De ornatu spiritualium nuptiarum*, dit M. Combes, « ne correspond strictement ni au premier jugement contenu dans l'*Epistola I ad Bartholomaeum* où l'*Ornatus* se voit rigidement condamné :

... tertia pars ejusdem libri prorsus repudianda est tanquam vel male explicata, vel plane abhorrens et discrepans a doctrina sana Doctorum Sanctorum qui de nostra Beatitudine locuti sunt » (Du Pin, I, 59D);

ni à celui que formule la *Theologia mystica speculativa* où l'indulgence va jusqu'à l'absolution :

Hanc etiam nisus est renovare Auctor illius Tractatus cujus titulus est : *De Ornatu spiritualium nuptiarum*, cujus initium est : *Ecce sponsus venit, exite obviam ei*. Matt. XXV. 6. Contra hanc errorem scripsi dudum quandam Epistolam ; licet in aliis scriptis ejus hunc errorem correxisse videatur, ponendo quod anima talis semper remanet in esse suo proprio, quod habet in suo genere, sed dicitur tantummodo similitudinarie transformari, sicut amatorum dicimus cor unum et animam unam, quod utique concedimus » (Du Pin, III, 394B);

mais il (le jugement porté par l'*Annotatio*) revêt un aspect intermédiaire et s'il pose un problème, ce problème est gersonien et n'a de sens que par rapport à Gerson » [1].

Avouons encore que nos opinions sont diamétralement opposées et que nous envisageons le problème d'une tout autre façon. Si le jugement que porte l'*Annotatio* sur le *De ornatu* « ne correspond strictement ni au premier jugement contenu dans l'*Epistola I ad Bartholomaeum* où l'*Ornatus* se voit rigidement condamné, ni à celui que formule la *Theologia mystica speculativa* où l'indulgence va jusqu'à l'absolution », le jugement de l'*Annotatio* ne revêt pas un « aspect intermédiaire » pour la simple raison que ce jugement sur le *De ornatu* « cuius tertia pars suspecta est » n'est pas un jugement de Gerson ; ce n'est qu'un écho de l'avertissement qui met le lecteur en garde contre la troisième partie et qui se lit dans le ms. Mazarine 921, fol. 100 : « Epistola repudians seu sane intelligere ammonens terciam partem libri de spiritualibus nupciis a Ruusbroec com-

1. *Études gersoniennes*, p. 353.

posti edita a magistro Iohanne de Gersonno », ou dans un autre manuscrit de la même tradition [1].

Dans le système de M. Combes il lui est absolument impératif de démontrer que l'*Annotatio* et la *Theologia mystica*, « l'une et l'autre, sont caractérisées par des variantes de même sens sur le point de la critique gersonienne de Ruysbroeck » (*Essai*, p. 442). « Puisque l'*Annotatio* se rattache à la *Theologia mystica* comme son complément, continue-t-il sans se douter de la pétition de principe, la date du texte paraît impliquer celle de son appendice » (p. 527). « Les manuscrits nous offrant, en gros quatre états nettement différenciés de la *Theologia mystica*, nous sommes autorisés à considérer comme mouvant le texte que tous les éditeurs ont indûment solidifié, et à utiliser cette distinction nouvelle à nos propres fins. Nous le ferons de deux façons, d'abord en assimilant au cas de la *Theologia mystica* celui de son appendice bibliographique, l'*Annotatio doctorum qui de contemplatione locuti sunt*; puis, en distinguant, sur le point

1. La table du ms. Mazarine 921, anciennement Saint-Victor NN 14, indique ainsi la lettre à Barthélemy : « Ejusdem de gersonno epistola sane intelligere ammonens terciam partem libri predicti de ornatu spiritualium nuptiarum (fol.) 100. » Il se trouvait autrefois à Saint-Victor encore une copie de l'*Epistola ad Bartholomaeum* dans le volume coté GGG 10, dont nous n'avons pu retrouver trace, et M. Ouy non plus. (Cf. Gilbert Ouy, *Le catalogue provisoire du fonds ancien de Saint-Victor au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CXIV, 1956, p. 192-198. Rappelons nos modestes apports à ce même sujet : voir *Romania*, LVI, 1930, p. 427-432; LXXIII, 1952, p. 481, n. 2; LXXVI, 1955, p. 309, n. 1; LXXVIII, 1957, p. 158, n. 1; et nous y sommes revenus dans *Peiresc historien*, communication faite à Beaucaire, le 18 mai 1957, devant la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon.) Avec l'espoir que quelque lecteur tombera sur ce manuscrit GGG 10, coté plus tard E. e. 8 et 725 (souligné), nous transcrivons le commencement de la table d'après Claude de Grandrue : « Extracta quedam de libris sancte hildegardis prophetisse (fol.) 3 (Note en marge : Cecy manquoit dès le temps que ce catalogue a esté fait). Epistola sane intelligere admonens terciam partem libri de spiritualibus nuptiis edita a de gersonno. 8. Contra predictam epistolam de gersonno quedam edita a quodam. 10. Regimen cuiusdam tenendum tempore epidemie. 20. Quedam artis musice ut sciatur contrapunctus. 30. » Commencement du fol. 2 r : « unde abstrahamus »; derniers mots du fol. 244 v : « in mulieribus »; dernier feuillet, fol. 245.

qui nous intéresse, à savoir la critique gersonienne de Ruysbroeck, les témoignages respectifs de ces éditions successives. Aucune différence n'existe à cet égard entre les deux révisions de 1422 ; nous ne garderons que trois points significatifs (...) d'où les cotes 6/7, 15/16, 21/22 (*lire* : 28/29) de notre dossier » (p. 563-564). Le lecteur a déjà vu ci-dessus le tableau dressé par M. Combes.

Pourtant c'est M. Combes lui-même qui nous dit que si aucune différence n'existe entre ce qu'il appelle les deux révisions de 1422 du *De theologia mystica* à l'égard de la critique gersonienne de Ruysbroek, c'est loin d'être le cas quand on examine les textes de l'*Annotatio*. « Avec les mss **H**, **L**, **R**, nous atteignons certainement le texte remanié (du *De theologia mystica*) en 1422; avec **S**, **E**^{a} et le groupe de Vienne, nous possédons le fruit d'une autre révision opérée en 1422/1423, sans doute après l'autre » (*Essai*, p. 563). Or, les mss **S**, **E**^{a} et le groupe de Vienne ne contiennent pas l'*Annotatio* ; on peut donc les laisser de côté. Mais elle se trouve dans les mss **H**, **L** et **R**, qui tous les trois représentent la révision de 1422, mais avec cette différence notable et énorme : **H** répète le jugement sur le « *De ornatu spiritualium nuptiarum*, cujus tertia pars suspecta est », tandis que **L** et **R** l'omettent.

On aurait tort de croire que ce fait a échappé à M. Combes. « Que signifie cette omission ? » demande-t-il. « On ne peut hésiter, semble-t-il, qu'entre deux explications. Il s'agit ou bien d'un accident de transcription, d'une pure distraction de copiste, ou bien d'une élimination volontaire. » A sa satisfaction il rejette l'hypothèse d'une omission purement accidentelle : « Cette lacune est, en effet, strictement délimitée, logique et totale. Elle consiste en la suppression d'une indication bibliographique et du jugement qu'elle comportait. Cette suppression est intelligente. » Il rejette aussi que l'omission soit due à un abréviateur ou à un correcteur d'un milieu ruysbroeckien. Pour lui c'est le fait de l'auteur de l'*Annotatio* retouchant son œuvre. « Si la leçon des manuscrits **L** et **R**, conclut-il, ne provient ni d'un accident ni d'un apologiste ruysbroeckien, c'est Gerson qui est le candidat tout désigné [1]. »

1. *Essai*..., I, 290-291.

Conclusion difficile à admettre, même à envisager, particulièrement pour qui connaît la ténacité avec laquelle Gerson poursuivit tout écart de la doctrine orthodoxe, l'insistance avec laquelle il défendit l'Immaculée Conception de la Vierge, l'énergie qu'il déploya en condamnant le *Roman de la Rose*, la persévérance qu'il montra dans le conflit entre le chapitre de Notre-Dame et les moines de Saint-Denis au sujet de leur relique, la véhémence avec laquelle il lutta pendant tant d'années contre les thèses de Jean Petit, apologiste du tyrannicide. Comment admettre que dans sa révision du *De theologia mystica* de « novembre 1422 » le Chancelier ait gardé dans l'*Annotatio* la condamnation de la troisième partie du *De ornatu*, et que quelques mois plus tard, « avant le 4 avril 1423 », dans la révision subséquente, il ait si complètement changé d'avis à l'égard de l'écrit de Ruysbroeck qu'il lui accorde une absolution complète en enlevant toute mention de l'ouvrage ?

Notons d'ailleurs que cette lacune n'est pas aussi « strictement délimitée » que le veut M. Combes. Dans le même item n° 10, tous les manuscrits de l'*Annotatio* font mention du *Stimulus amoris ad Christi passionem*. Le ms. **H**, celui qui retient le jugement sur le *De ornatu*, ajoute après le *Stimulus* : « auctor cujus est Hugo de Balma » ; tandis que **L** et **R**, les manuscrits qui omettent le jugement, omettent ces six mots aussi. Est-ce que Gerson se serait ravisé sur l'auteur de ce traité pendant l'intervalle qui séparait **H** de **L** et **R** ? Et après la mention du *De VII itineribus aeternitatis*, toujours dans le même item, **H** ajoute : « cujus initium est : *Eum qui venit ad me non ejiciam foras* » ; tandis que **L** et **R** omettent ces onze mots. L'incipit de l'opuscule aurait-il changé depuis la révision de « novembre 1422 » ?

Pourquoi donc ces omissions ? On ne peut que formuler des suppositions ; mais il se présente une hypothèse très simple. Peut-être le copiste de **L** ou de **R**, celui qui était antérieur à l'autre, était-il un copiste consciencieux qui en copiant le ms. **H** a supprimé « auctor cujus est Hugo de Balma », simplement parce qu'il n'était pas de cet avis ; et sur ce point il n'est pas seul, car des critiques littéraires de nos jours refusent aussi cette attribution. Quant aux autres omissions, voici ce qu'il lisait dans le ms. **H** :

. . . et alter de VII itineribus eternitatis cujus initium est Eum qui venit ad me non ejiciam foras de ornatu spiritualium nuptiarum cujus tertia pars suspecta est.

Vraiment l'incipit du *De septem itineribus* ainsi présenté, lui semblant drôle, le copiste a pu se décider à omettre toute la dernière partie de la phrase. C'est M. Combes qui a rendu le texte intelligible en insérant le mot *alter* devant *De ornatu*. Il reste toujours la possibilité qu'un remanieur de l'*Annotatio* ait complètement supprimé toute mention du *De ornatu*, lui aussi n'approuvant pas cet ouvrage et voulant l'enlever à une liste autrement recommandable.

La question d'authenticité gersonienne que M. Combes suppose résolue doit encore de toute nécessité être posée; nous continuons à maintenir que l'*Annotatio doctorum* n'est pas de Gerson et qu'il n'est l'auteur d'aucune rédaction ou révision distinguée par M. Combes. Alors, puisque nous rejetons la candidature de Gerson aussi bien que celle de d'Ailly, qui donc en est l'auteur ? A certains égards ce pourrait aussi bien être moi, ou tout autre personne se trouvant dans la même situation que moi. Et je me hâte d'expliquer. En étudiant Gerson et surtout ses sources j'ai amassé des centaines de fiches sur toutes sortes de sujets, depuis les proverbes qu'il cite, ses idées politiques, etc., jusqu'aux ouvrages spirituels dont il s'est nourri. Puis, voulant le situer dans le temps, j'ai répété le même procédé pour d'autres écrivains, prédicateurs et orateurs. Chacune de mes fiches reproduit une mention avec tous les renseignements qu'elle fournit. Prenons un exemple. L'item n° 8 de l'*Annotatio* signale le *Super celestem Ierarchiam* de Hugues de Saint-Victor. Nous sommes d'accord avec M. Combes qui écrit : « L'*Annotatio* distingue le chapitre VII ; c'est à lui que Gerson emprunte l'un de ses thèmes directeurs » et « plus caractéristique encore que son adoption par Gerson, est son omission par Pierre d'Ailly » [1]. Mais mes fiches révèlent que si Gerson emprunte à Hugues le thème en question — « Intrat dilectio et appropinquat, ubi cognitio foris stat » — ses réminiscences sont ou complètement implicites (Du Pin, III, 407 B, 462 D, 496 C), ou attribuées à Hugues sans autre précision (I, 62 C,

1. *Etudes gersoniennes*, p. 347.

IV, 42 C), ou, comme on lit pour une seule fois, unique, dans le sermon français *Videmus* : « Amor intrat ubi cognitio foris stat, inquit Hugo super capitulum VII Celestis Jherarchie [1]. » Ailleurs, à propos d'autres thèmes et pour d'autres fins le Chancelier cite indifféremment le titre du commentaire de Hugues comme « Hugo in prooemio commenti super Angelicam hierarchiam » (Du Pin, I, 91 B, anno 1402), ou, plus conformément à l'intitulé de l'*Annotatio*, « Hugo super coelesti hierarchia » (IV, 826 C, anno 1426); et pour l'ouvrage du Pseudo-Denys il écrit : « De coelesti Hierarchia » (III, 374 C), « De coelesti Hierarchia » (II, 434 B, mais le manuscrit porte « de iherarchia celesti »), « De angelica hierarchia » (I, 103 A ; IV, 72 B), « in Angelica triplici Hierarchia » (II, 239 A), etc. Mes fiches montrent aussi que Gerson n'est pas seul à distinguer le septième chapitre, car Jean de Schoonhoven, dans son apologie pour Ruysbroeck, le *Libellus*, cite trois passages de Hugues « super septimum Angelicae hierarchiae » (Du Pin, I, 66 A-B, 73 B-C et 74 A).

C'est cette collection de fiches qui m'a permis de contrôler facilement le travail de M. Combes, et qui maintenant va nous permettre de résoudre, du moins en partie, l'énigme de l'au-

---

1. L. Mourin, *Six sermons français inédits de Jean Gerson*, Paris, 1946, p. 170, lignes 531-533. — Nous ne tenons pas compte ici des rapprochements que l'on pourrait faire avec les *Notulae*, éd. A. Combes, *Jean Gerson, commentateur dionysien*, parce que nous doutons encore de l'authenticité gersonienne de cet écrit. En tout cas nous n'acceptons pas la date de « 1400 environ » proposée par M. C. (p. 417-420), et encore moins sa reconstitution ingénieuse à la p. 323 : « Et secundum (actorem tractatus de ornatu spiritualium nuptiarum), redit ad suum ydeale quod habet in Deo. » Le manuscrit omet « actorem... nuptiarum », nous dit M. C., qui y voit un « bourdon certain ». Il croit « qu'il y existe un *homoioteleuton* entre le dernier mot conservé : *secundum* et le dernier mot supposé omis» (p. 323, n. 1). Nous ne connaissons pas les habitudes du copiste du manuscrit, mais, à ce qu'il semble, on s'attendrait à lire « secundū » ou plus probablement en abréviation « 1^{m} », et puis « nuptia^{rum} », ce qui ne prête aucunement à un cas de *homoioteleuton*. — On est étonné que M. Combes n'ait pas rapproché le titre de l'*Annotatio* de ces mots des *Notulae*, p. 267 : « Omnes qui locuti sunt de contemplatione (...)». Peut-être l'auteur de l'*Annotatio*, mais pas le Chancelier, aurait-il aussi écrit les *Notulae* ?

teur de l'*Annotatio*. Nous avons vu que beaucoup d'ouvrages signalés dans l'*Annotatio* manquent complètement chez d'Ailly, tandis que certains points d'accrochage nous dirigent vers ses œuvres. Nous avons constaté également que les ressemblances gersoniennes sont de beaucoup plus nombreuses ; mais chez le Chancelier il manque aussi quelques éléments de l'*Annotatio*. En plus nous avons précisé que certaines indications de l'*Annotatio* sont étrangères à tous deux, et à Gerson et à d'Ailly. Pourtant, dans mes fiches je retrouve tous les éléments de l'*Annotatio* et la conformité est de cent pour cent, y compris l'intitulé des ouvrages ; et ceci parce que j'ai noté les références non seulement de Gerson et de d'Ailly, mais d'autres écrivains aussi.

C'était sans doute le cas de l'auteur de l'*Annotatio doctorum*. Il avait probablement lu Gerson et d'Ailly un crayon à la main. Mais c'était un bibliographe avisé qui connaissait d'autres ouvrages sur la contemplation et, en rédigeant son catalogue, il les a inclus ; ce qui explique la présence dans sa liste d'éléments qui ne reparaissent ni chez Gerson ni chez d'Ailly, car un tel catalogue est le résultat de lectures dépassant les ouvrages dont ces deux auteurs se sont habituellement servis.

Pour compléter notre démonstration il ne nous manque que de nommer l'auteur de l'*Annotatio*. Nous ne pouvons malheureusement pas le faire. Nous avons pourtant une hypothèse à laquelle nous conduit ce que l'on sait de Gerson et de son entourage à Lyon, hypothèse qu'on ne saurait cependant appuyer sur des faits concrets. Nous la présentons tout de même. Un des frères du Chancelier était prieur du couvent des Célestins à Lyon et s'appelait comme lui Jean Gerson. C'est auprès de ce frère que le Chancelier trouva un refuge pendant les dix dernières années de sa vie. Arrivé à Lyon vers novembre 1419 avec son secrétaire Jacques de Cerisy, Gerson y rencontra Amédée de Talaru avec qui il avait été au concile de Constance, et qui était devenu archevêque. Il y retrouva aussi son ami Gérard Machet qui, quand il partit pour Constance, l'avait suppléé dans la chancellerie de l'Université, et qui alors était, ou devait bientôt être confesseur du Dauphin en exil, pour devenir finalement, en 1423, évêque de Castres.

Jacques de Cerisy nous a laissé une liste partielle des œuvres

de Gerson, liste qui ne se trouve que dans les premières éditions des *Opera Gersonii* et qui commence :

Subscribuntur per me Iacobum de Ciresio tituli quorundam opusculorum domini mei, domini Johannis cancellarii parisiensis, cum quibusdam annotationibus, pro domino Oswaldo de domo maioris carthusie ubi iam pars posita est [1].

Sur le refus du Chancelier à qui Machet, élu évêque, voulait faire passer son canonicat, Cerisy devint chanoine à Saint-Pol de Lyon, et plus tard, vers 1445, lui et Thomas Gerson, neveu du Chancelier, s'occupaient de la transcription des œuvres de Gerson en double exemplaire, dont Machet destinait une série à la bibliothèque de Notre-Dame de Paris, l'autre à celle du collège de Navarre [2]. Mais rien ne nous permet d'attribuer l'*Annotatio doctorum* à Jacques de Cerisy.

Il n'en est pas de même pour le célestin Jean Gerson à qui on pourrait avec quelque raison, sinon avec certitude, attribuer la bibliographie en question. Né en 1384, donc vingt et un ans plus jeune que le Chancelier, il figure au rang des théologiens au collège de Navarre en 1404 ; il entre ensuite chez les Céles-

---

1. *Opera Gersonii*, Strasbourg, 1488, t. III, section 99, fol. (af 7) r ; voir *Romania*, t. LXXVI (1955), p. 296, n. 2. Antoine Possevin, *Apparatus sacer*, Cologne, 1608, t. I, p. 884-885, a réimprimé, assez librement d'ailleurs, la première partie de ce catalogue en supprimant la suscription que nous venons de reproduire et en y substituant : « Tituli aliorum Opusculorum eiusdem Gersonis, quae etsi memorata sunt supra, tamem quoniam ab eiusdem fratre fuerunt Notis aliquibus liquidius indicata, hic iterum inseruntur ad Osualdum Cartusiae maioris missi. » Possevin qui nous dit avoir utilisé l'édition de 1488 des *Opera* de Gerson croit cette liste due au frère du Chancelier; il le dit d'ailleurs (p. 881-882) : « Primò Catalogum adtexemus, quem frater ipsius Ioannis Cancellarij Anselmo Celestini Ordin. à quo hac de re fuerat quaesitus, misit. (Nous en reparlerons bientôt.) Mox addemus Notas ad aliqua istorum Opera, quas idem ad Osualdum Cartusiae Maioris monachum, scripsit. Quorum vtrumque extat in fine tertiae Partis Operum Gersonis olim editorum. » — Sur le chartreux frère Oswald, voir P. Glorieux, *L'activité littéraire de Gerson à Lyon*, dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, t. XVIII (1951), p. 241-243.

2. Cf. *Romania*, t. LXXVIII (1957), p. 157, note. Sur Jacques de Cerisy, voir aussi *La fundation du monastère des Célestins de Lyon..., par frère Claude Berchier*, éd. Georges Guigue, Lyon, 1882, p. 77 et 82.

tins au monastère de la Sainte-Trinité à Limay, près de Mantes, où il prononce ses vœux en 1407 ; puis après avoir passé par la Sainte-Trinité à Marcoussis et par d'autres monastères, on le retrouve, en 1421, prieur de la maison de Lyon, où il reste jusqu'à sa mort en 1434 [1]. Sans nous attarder à la correspondance que le Chancelier entretenait avec ses frères, signalons que c'est le célestin Jean qui est le « Monicus » du *De consolatione theologiae* (Du Pin, I, 129-184) et du *Carmen de causa canendi* (IV, 785 C), le « Junior » des vers en tête du *Collectorium super Magnificat* (IV, 253) et le « Discipulus » dans divers traités du même *Collectorium* ; c'est à lui que s'adresse le Prologue du *Monotessaron* (IV, 88-89). Et c'est le célestin Jean qui ajouta à la fin du *Tractatus super Cantica canticorum* ce touchant témoignage d'amour à la mémoire de son frère :

> Ce grand docteur a mis la dernière main à cet excellent ouvrage le samedi 9 juillet 1429, et il expirait en priant Dieu le 12 du même mois, pour aller jouir au ciel, comme nous l'espérons, des délices de l'amour divin, objet de ses derniers chants et ses suaves transports. Adieu, mon maître et mon frère, souviens-toi près du Seigneur de ce frère unique, resté le dernier près de toi ici-bas, et que tu aimas d'une si tendre affection [2].

A part cela, nous savons très peu de choses sur le célestin Jean. Il ne nous est parvenu aucune œuvre qui puisse lui être attribuée avec certitude. Dom Benoît Haeften, bénédictin belge, traitant des commentateurs de la règle de saint Benoît, écrit dans ses *Disquisitiones monasticae* : « Ex Bibliothecâ S. Martini Tornaci communicatus est mihi libellus quidam, conscriptus à Fratre *Ioanne*, qui se dicit inter Caelestinos educatum, iisque suum laborem inscribit. Habet autem sensus abbreviatos singulorum capitulorum. » Et dans la marge il le nomme « *Ioan.*

---

1. Antoine Becquet, *Gallicae Coelestinorum Congregationis, Ordini S. Benedicti, monasteriorum fundationes virorumque vita aut scriptis illustrium elogia historica*, Paris, 1719, p. 109-111 ; J.-B. L'Écuy, *Essai sur la vie de Jean Gerson*, Paris, 1835, t. I, p. 212-214 ; Henri Jadart, *Jean de Gerson*, Reims, 1881 (Extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII), table des noms, *verbo* Gerson (Jean de) ; A. Combes, *Essai...*, I, 428, n. 4 ; etc.

2. Traduction de Jadart, *o. c.*, p. 171-172 ; texte latin, Du Pin, IV, 82 A-B.

Caelestinus » [1]. A. Becquet, dans son histoire des écrivains célestins (*o. c.*, p. 109), estime que ce frère Jean peut être le frère du Chancelier. Mais, écrit l'Écuy, « l'auteur de ce commentaire dédié aux Célestins dit avoir été élevé chez eux, d'où il suit, ce me semble, que ce Jean ne peut être Jean Gerson, bien sûrement élevé au sein de l'Université de Paris » [2]. Becquet attribue aussi au célestin Jean Gerson l'*Alphabetum divini amoris* que l'on trouve imprimé parmi les œuvres du Chancelier [3]. A cause de l'homonymie des deux frères, Possevin les a fondus en un seul personnage : « Joannes Gerson, dictus item *Carlerius*, Gallus, Monachus Ordinis Coelestinorum, & deinceps eorundem Lugdunensis Monasterii Prior; demum vero Parisiensis Academiae Cancellarius,... [4] ». Il n'est que trop évident que la renommée du Chancelier a fait oublier l'humble prieur des Célestins, à qui revient peut-être une place parmi les auteurs mystiques français. Une singulière destinée, à ce qu'il semble, l'a privé de son bien en faisant passer plus d'un ouvrage au bilan de son frère.

Pourtant le temps nous a laissé un souvenir matériel et authentique dû à la plume du dernier des frères du Chancelier. On a de lui une lettre, datée de mai 1423 et adressée à un autre célestin nommé Anselme, au sujet des œuvres de l'aîné de la famille [5]. La lettre est suivie d'un complément : *Annotatio opusculorum Joannis Gersonis...* [6]. Or, si l'*Annotatio opusculorum*

---

1. *S. Benedictus illustratus, sive Disquisitionum Monasticorum Libri XII...*, auctore Domno Benedicto Haeftano, Antwerpiae, 1644, t. II, p. 162.

2. J.-B. L'Écuy, *o. c.*, t. I, p. 214, note **.

3. Du Pin, III, 769-800. Cet ouvrage est mis au nom de Jean Gerson par quelques manuscrits et les éditions du XV^e siècle, mais les impressions du XVI^e l'attribuent à Johannes Nyder, dominicain allemand.

4. Antonius Possevinus, *Apparatus sacer*, Paris, 1608, t. I, p. 881.

5. Du Pin, I, CLXXIV-CLXXVII : *Epistola Fratris Joannis de Gerson Ordinis Caelestinorum, Directa Fratri Anselmo ejusdem Ordinis, super Opusculis Joannis Gerson Cancellarii Parisiensis.*

6. Du Pin, I, CLXXVII-CLXXIX; Possevin, *o. c.*, I, 883-884. Cf. A. Combes, *Essai...*, I, 329, 428, 438, 828-835 et 869-878. P. Glorieux, *La vie et les œuvres de Gerson*, p. 187 (*Archives d'histoire doctrinale et littéraire du moyen âge*, t. XVIII, 1951), écrit : « En cette même année (1423), sur la demande d'un fr. Ambroise (Oswald peut-être) le frère de Gerson, Jean, le

Joannis Gersonis a été discutée, commentée et utilisée à diverses fins, par contre on a trop négligé la lettre elle-même. Anselme qui a déjà copié des œuvres de Gerson, ainsi que nous le dit le célestin Jean, lui demande une liste des œuvres du Chancelier, requête à laquelle le frère n'a aucune raison de se dérober ; au contraire, c'est pour lui un devoir pieux d'y répondre et en même temps un plaisir. Mais avant de donner satisfaction à Anselme, il lui fait l'éloge des auteurs anciens qui sont bien supérieurs, dit-il, aux modernes. Le Chancelier aussi, ajoute Jean, était de cette opinion ; et voici comment il répondait quand on lui demandait un nouvel écrit :

« Nescitis quid petatis : quanta qualiave suppetunt ad manum pro devotionis exercitio insignia, probatissimaque Sanctorum Doctorum volumina, quae omnem vitae perfectionem, salubriter & sufficientissimè perdocent, nec intendimus ? Ecce in promptu sunt Augustinus *Super Psalterium* ; Gregorius *Super Job* ; Cassianus, *in Collationibus & Institutionibus* Patrum ; Bernardus super *Cantica* ; Richardus, *De Duodecim Patriarchis* & *De Arca Mystica* ; Bernardus iterùm *Ad Fratres de monte Dei* ; Hugo *De Oratione* ; Anselmus *in Meditationibus* ; Augustinus iterum in *Confessionibus* & *Soliloquiis*, Auctor praetereà *Summae de virtutibus & vitiis* ; Auctor *De Spiritu & anima*, & reliqui quamplurimi. Quid ampliùs quaeritis ? quid veteribus novellos fastidiosi cumulatis ? *Faciendi plures libros non est finis* (Eccle. XII, 12) : in his immoremini, in his exerceatur spiritus vester, horum in studio vestrum desudet ingenium ; non in curiosis & supervacuis, subtilitatem quandam mentientibus, quae non implent animum aut satiant, sed potiùs pruritum accendunt auribus, & à veritate tandem abducunt. »

Talia nobis dicere solitus erat : ob quod etiam, quasdam Lectiones contra studentium curiositatem inferiùs annotatas disseruit. Ita semper modestissimi fuit ingenii, majoribus cedens, non sua quaevis procaciter ingerens, quemadmodùm de simia turpi refert Fabula, quam non puduit prae caeteris terrae bestiis, foetum proprium veluti pulchriorem, ante conspectum Jovis inferre [1].

---

célestin auprès de qui il résidait et à qui sans doute il venait d'adresser sa lettre (n° 367) *Ex verbis tuis* sur les études des religieux (n. 8 : Du Pin, II, 704-705), avait dressé (après le 19 mai 1423) une liste aussi exacte que possible des écrits du Chancelier. » — Pour la référence à Du Pin, lire : II, 710-711, lettre écrite après avril 1423, puisqu'elle contient une référence au *De laude scriptorum*, n° 361 de Glorieux. — Cf. aussi, ci-dessus, p. 362, n. 1, la confusion de Possevin entre le catalogue du célestin Jean et celui de Jacques de Cerisy.

1. Du Pin, I, CLXXV.

Nous renvoyons le lecteur aux éditions pour le texte complet de cettre lettre révélatrice qui nous fait connaître l'âme du benjamin de la famille Charlier de Gerson et nous renseigne en même temps sur ce que faisait le Chancelier pendant sa retraite à Lyon. Elle nous montre le célestin Jean en adoration devant son frère aîné ; elle nous présente aussi un trait caractéristique de sa pensée qui n'est souvent qu'un centon composé non seulement des idées du Chancelier, mais de bribes empruntées à ses ouvrages. Par exemple, nous venons de lire à l'instant les paroles du Célestin au sujet de la fable de la guenon choisie par Jupiter comme arbitre dans un concours de beauté. Voici ce qu'en écrivit le Chancelier vers la fin de ses jours, dans le *Tractatus super Magnificat* :

Scit (Satan) quòd favemus ultrà modum scriptis nostris, diligimus ut filios placent, etiam si deformia sunt, & inculta, si vacua sententiis. Testis est simia fabulosa [1].

On dirait que le Célestin savait les écrits de son frère par cœur. Pourtant sa prose exhale une sensibilité de cœur et une tendresse de sentiment que l'on rencontre plus rarement chez le Chancelier.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans le passage que nous venons de citer à propos des auteurs anciens, c'est que nous sommes de nouveau en présence d'une liste bibliographique analogue à celle que le Chancelier se plaisait à éparpiller dans ses ouvrages et dont nous avons parlé plus haut. Celle-ci ne se trouve pas, il est vrai, dans le contexte d'un ouvrage gersonien ; mais ce sont ses paroles rapportées par son disciple. Cette liste d'auteurs dont la lecture est recommandée ne correspond exactement à aucune liste du Chancelier que nous lui connaissions ; mais elle contient les ouvrages qu'il recommande ailleurs. Notons que le célestin Jean se limite strictement aux ouvrages mentionnés par son frère, auxquels il aurait pu sans doute en ajouter d'autres si l'on avait sollicité de lui un pro-

1. Du Pin, IV, 366 C. C'est un reproche qu'il se faisait à lui-même, et déjà depuis longtemps, car un quart de siècle plus tôt il avait écrit : « Neque (debeo) opuscula mea ita velut proprios filios diligere, quemadmodum de Poëtis loquitur Aristoteles » (Du Pin, I, 119D).

gramme de lectures. A l'encontre de l'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt*, qui contient des titres qui ne reparaissent pas chez Gerson, le Célestin se contente ici de ne rapporter que les paroles de son frère.

Pourtant, jusque-là, la lettre du célestin Jean n'est guère une réponse à celle du frère Anselme qui demande une liste des œuvres du Chancelier et non de ses auteurs préférés. On peut se demander pourquoi le frère Jean se lance dans cette direction qui le conduit vers un passé lointain, au lieu de rester dans le présent. Tâchons de nous mettre à sa place : il est fier de son frère aîné et se plaît à être son interprète auprès des autres. Il commence donc par louer les « veteres doctores », ainsi que faisait le Chancelier. Puis il le montre comme un vrai continuateur de la bonne tradition des Pères, non pas un de ces novateurs qui cherchent à étonner par des opinions nouvelles et même nuisibles. Il raconte ensuite le genre de vie que Gerson menait à Lyon. C'est alors seulement, après cette longue préface, qu'il se décide à énumérer les œuvres du Chancelier.

Mais, pour en revenir à l'admiration de ce dernier pour les anciens, quand on lui demandait des ouvrages nouveaux, il aurait pu être beaucoup plus bref, à l'exemple de saint Grégoire qu'il rappelle dans le *De examinatione doctrinarum* :

> Quaesiti fuerunt à beato Gregorio libri sui, remisit ad libros Augustini, suadens in illis potiùs exerceri. (Du Pin, I, 17 B).

C'est pourtant autrement qu'il agit. Cédant à une déformation professionnelle aussi bien qu'à un penchant personnel, il dresse tout un catalogue d'ouvrages recommandables, catalogue que le célestin Jean ne peut résister à faire rentrer dans sa lettre. Le fait que celui-ci éprouve la nécessité, tout en répondant au frère Anselme qui lui avait simplement demandé la liste des œuvres du Chancelier, de reproduire ce long catalogue d'auteurs anciens, est une preuve suffisante, nous semble-t-il, du vif intérêt qu'il portait lui-même à ces bibliographies. On peut dire que dresser des listes bibliographiques était vraiment une habitude gersonienne, au sens plus large, car le cadet partageait bien en cela les goûts de l'aîné.

De la lettre à Anselme on ne connaît pas de manuscrit ; mais on en connaît au moins deux du catalogue des œuvres du

Chancelier qui la suit [1]. La liste commence ainsi : « Sequitur annotatio tractatuum et opusculorum a Johanne cancellario parisiensi in sacra pagina professore eximio editorum [2]. » Or, la bibliographie d'auteurs spirituels dont nous cherchons à résoudre l'origine problématique est intitulée : *Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt*. La double présence du mot « annotatio » dans l'en-tête des deux listes bibliographiques pourrait être une simple coïncidence et ne constitue pas une preuve que l'une et l'autre *Annotatio* soient du même bibliographe, nous dira-t-on. Le célestin Jean a écrit la lettre au frère Anselme : là-dessus il n'y a pas de doute ; et cette lettre annonce la liste des œuvres du Chancelier; donc c'est le célestin Jean qui a écrit l'*Annotatio tractatuum*. En poussant plus avant le même raisonnement on pourrait dire que le Chancelier, étant l'auteur du *De theologia mystica* — là-dessus il n'y a pas de doute non plus — il est donc l'auteur aussi de l'*Annotatio doctorum* qui le suit dans quelques manuscrits. Mais ici l'analogie est fausse, car les rapports entre *Annotatio tractatuum/Lettre* au frère Anselme, et *Annotatio doctorum/De theologia mystica* ne sont pas les mêmes ; car il n'y a aucune indication dans le *Tractatus duplex* que l'on trouvera une bibliographie à la fin du traité, et, sans une telle indication, il est difficile d'accepter un procédé si totalement contraire aux habitudes du Chancelier. L'*Annotatio tractatuum*, par contre, est l'accomplissement d'une déclaration formelle dans la lettre à Anselme : « Propterea annui tibi, ut haec ipsa quae novissimè vel antea composuit idem germanus, in tabula quadam annotare curarem. »

Revenons pour un instant à la dernière phrase de l'*Annotatio doctorum* : « Scripta sunt etiam (*al.* denique) aliqua super hoc in vulgari et in sermonibus quibusdam ad clerum et in parvulis tractatibus, que omnia denumerare (*al.* dinumerare) non nostrum est. » Par cette phrase, dit M. Combes, l'*Annotatio doctorum* « s'achève sur une référence complexe qui équivaut à une signature. Comme l'a bien senti M. Connolly, il s'agit ici

1. Cf. *Romania*, t. LXXIII (1952), p. 482, n. 3.

2. Ms. Marseille 241, fol. 57 de la dernière pagination ; B. N. lat. 14904, fol. 53 v, qui omet « parisiensi ».

d'une énumération qui porte sur les œuvres de l'auteur même de ce catalogue » [1]. Même en admettant que cet item n° 11 se rapporte aux sermons et opuscules latins et français de Gerson — ce qui est probable, bien que l'exclusivité ne reste qu'une supposition — il ne s'ensuit pas obligatoirement que le Chancelier ait écrit ces paroles. Tel que nous le connaissons, cette mention discrète et timide d'autres ouvrages sur la contemplation, sans nom d'auteur et sans titre, serait très étonnante si l'*Annotatio doctorum* était en effet son œuvre. « Le démon de la vanité l'a poursuivi jusqu'à la fin de ses jours », écrit Dom Huijben. « Il renvoie à tous ses ouvrages, à ses opuscules français comme à ses œuvres latines, à ses sermons comme à ses traités théologiques ; et y renvoie dans tous ses écrits, dans ses tracts populaires, voire dans ses opuscules pour les enfants, aussi bien que dans ses œuvres plus savantes. On peut vraiment dire qu'il ne manque aucune occasion d'en parler [2]. » Ce jugement toutefois nous paraît un peu sévère, car nous avons l'impression que quelques-uns de ces renvois, surtout dans le *Super Magnificat*, sont le fait de son premier éditeur, le célestin Jean. Il n'en est cependant pas moins vrai que Gerson parle constamment de ses propres ouvrages ; il annonce même ceux qu'il a l'intention d'écrire et les sermons qu'il compte prononcer. C'est même grâce à ces nombreuses mentions que l'on peut établir la suite chronologique de ses œuvres [3].

Ce qui nous intéresse particulièrement ici c'est sa façon de renvoyer à ses écrits : ou il les nomme expressément, ou bien il s'exprime de façon que l'identification est généralement apparente, et partout Gerson reste au premier plan. Ce qui n'est pas le cas dans l'item n° 11 de l'*Annotatio doctorum*. Mais alors,

1. *Études gersoniennes*, p. 355. James L. Connolly, *John Gerson, Reformer and Mystic*, Louvain, 1928, p. 341, n. 1, fin : " The last sentence refers, of course, to his own writings. "

2. Dom J. Huijben, *Gerson et l'« Imitation »*, p. (30) et (33). Notons pourtant que Dom Huijben accepte l'*Annotatio doctorum* comme œuvre gersonienne.

3. Cf. P. Glorieux, *La vie et les œuvres de Gerson*, p. 149-192, surtout les références dans les notes que l'on pourrait facilement multiplier. Il faut pourtant se servir de ces mentions avec précaution, car il se peut que quelques-unes soient des additions faites après coup, dans un remaniement postérieur.

dira-t-on, pourquoi le manque de précision dans ce catalogue ? Pourquoi cette modestie inaccoutumée dans la bibliographie des auteurs spirituels ? Serait-ce l'exception unique à la règle générale ? Serait-ce par manière de prétérition qu'il aurait ajouté « quae omnia dinumerare non nostrum est » ? Nous ne le croyons pas. Parce que nous croyons que l'auteur de l'*Annotatio doctorum* est non pas le Chancelier, mais son frère le Célestin ; ce qui expliquerait que celui-ci, par un certain souci d'humilité, tout en reconnaissant la valeur des compositions de son frère, ait hésité à le nommer à côté des maîtres de la spiritualité les plus illustres.

D'ailleurs, dans cette dernière phrase où l'on prétend voir la signature du Chancelier, nous reconnaissons la facture du Célestin. Dans l'*Annotatio doctorum* les sermons et les opuscules français et latins sont pris en bloc. On retrouve des termes globaux analogues dans l'*Annotatio tractatuum* où, vers la fin, le Célestin écrit : « Volumen in quo continentur multi sermones ad clerum (...). Volumen in quo recolliguntur multa brevia per ipsum edita de diversis materiis (...) », et, à la fin des œuvres « in gallico » : « Libellus in quo recollecta sunt multa brevia et utilia ab eodem composita, ut patet in tabula [1]. » Et dans un autre état de la même *Annotatio tractatuum* on lit : « Item, plures egit sermones ad clerum et populum, que si ponerentur in uno volumine, ingens liber esset et utilis valde. Titulos omitto causa brevitatis. (...) Item multa sunt alia brevia eius opuscula super diversis materiis causa brevitatis hic omissa, que tanquam fragmenta ne perirent recollecta, et in uno volumine velut in sporta recondita magnum et gratum preberent legentibus profectus solacium [2]. »

Cette lettre au frère Anselme nous montre à quel degré le célestin Jean était familier avec les œuvres de son frère. Nous avons lu ci-dessus le très vibrant hommage à sa mémoire qu'il a ajouté à la fin du *Tractatus super Camtica canticorum*. Il est même fort possible que ce soit lui qui ait entièrement édité ce dernier écrit du Chancelier, terminé trois jours avant sa mort. Nous croyons qu'il a édité aussi le *Super Magnificat*, et qu'en

1. Combes, *Essai...*, I, 834-835 ; Du Pin, I, CLXXVIII-CLXXIX.
2. Ms. Marseille, 241, fol. 60r ; Combes, *Essai....* I, 876, 878.

lui donnant sa forme définitive il y a ajouté des interpolations. C'est aussi au célestin Jean que nous en devons la préface (Du Pin, IV, 229-231). Nous lui attribuons aussi le premier Prooemium du *Monotessaron* (IV, 83-87). Dans le Prologue de cet ouvrage le Chancelier, s'adressant à son frère et déplorant les désordres de leur temps et le peu de cas qu'on faisait de l'Écriture Sainte, s'écrie : « Sed heu nostra hac aetate misera ! Quis leget haec ? Quis studebit ? Quis transcribit ? » C'est une question posée pour la forme, car il sait très bien que ce sera le Célestin qui se chargera de copier son *Monotessaron*.

Les deux frères vivaient dans la plus grande intimité, « ambo solitudinis, non solitariae dilectores », dit Gerson aîné [1]. Ils étaient très occupés. Ne pense pas, écrit le jeune Jean au frère Anselme, ne pense pas que le Chancelier passe son temps à ne rien faire : « Non igitur putes illum datam quietem malè exequi, & inerti otio tota die torpescere : quandoquidem nec ipsius diei decursus interdum sufficit, ad explenda quae salubriter suggerit animus. » Mangeant et dormant avec modération, louant Dieu avec ferveur et pour cela se levant souvent la nuit, le Chancelier se sentait en pleine forme et écrivait des ouvrages nouveaux que son frère trouvait remarquables : « Ob hoc etiam egregia scripsit Opuscula, quae dum mihi nuper communicavit, tam avidè perlegi, ut illorum doctrinâ veluti vino meracissimo ebriatus fuerim. » Outre les ouvrages de date récente, Gerson reprenait d'anciens qu'il rééditait et d'autres déjà commencés et mis de côté qu'il achevait. Par exemple, ainsi que nous l'avons déjà signalé, il réédita le *De theologia mystica* en 1422; entre la fin du sermon *Bonus pastor* de 1408 et son complément *De visitatione praelatorum*, dans le ms. B. N. lat. 3126, au fol. 97 rb, on lit : « Correctum per actorem anno Domini M° quadringentesimo vicesimo quinto » ; et le *De perfectione cordis*, commencé à Constance, fut terminé en 1423 [2].

Pendant ce temps que faisait le célestin Jean ? Comme il vient de nous le dire, il lisait avec délices les derniers ouvrages de son frère. Mais, non content de s'enivrer seul de sa doctrine, il voulait tendre le calice au frère Anselme pour lui faire goûter

1. Prooemium du *Super magnificat*, Du Pin, IV, 232, fin.
2. P. Glorieux, *L'activité littéraire de Gerson à Lyon*, p. 257.

ce « vinum meracissimum ». Hélas ! s'écrie-t-il, une distance trop grande sépare nos corps sinon nos esprits :

Propterea annui tibi, ut haec ipsa quae novissimè vel antea composuit idem germanus, in tabula quadam annotare curarem ; per quam possis vel quae jam acceperis, vel quae tibi adhuc desunt agnoscere. Simul & in hoc obsequi cordialiter volens Venerabilibus ac Devotissimis Patribus meis, Fratribus Majoris Carthusiae, Annotationem hanc affectu grandi postulantibus, quibus propositum mihi semper est totis viribus complacere, sperans illorum suffragiis apud Deum non modicè sublevari.

L'*Annotatio tractatuum* a certainement donné lieu à une continuation de correspondance. Anselme, ainsi que nous le fait savoir le célestin Jean, avait déjà copié des œuvres du Chancelier. Muni de l'*Annotatio tractatuum* il pouvait alors pointer les écrits qu'il possédait déjà et se procurer ceux qui lui faisaient défaut. Or, nous venons d'apprendre que les frères de la Grande-Chartreuse aussi avaient demandé une liste semblable au célestin Jean [1]. Évidemment nous sommes ici en présence de deux scriptoria, deux à l'intention desquels le Chancelier a composé son « *Tractatus de laude scriptorum* doctrinae salubris ad Coelestinos & Carthusienses, imò totam Ecclesiam Lugdunensem, M. CCCCXXIII, mense Aprili » [2]. Le troisième scriptorium, celui de Lyon, avait sans doute à sa tête le célestin Jean qui, on a toute raison de le croire, non seulement faisait transcrire les œuvres du Chancelier, mais lui-même en faisait des copies qu'il communiquait librement. En lisant le *De laude scriptorum* on a l'impression que le Chancelier, quand il précisait les qualités auxquelles il s'attendait dans un copiste idéal, prenait comme modèle le célestin Jean, voulant ainsi par de justes louanges récompenser le travail de son frère. « Origène, y écrit Gerson, employa six vierges à transcrire ses ouvrages [3] » ; lui, avait un *amanuensis* parfait en la personne de son frère [4].

1. Sur les relations du Chancelier avec la Grande-Chartreuse, voir P. Glorieux, *L'activité littéraire de Gerson à Lyon*, p. 238-307.

2. Du Pin, II, 694 B.

3. Du Pin, II, 697 A.

4. Jean Déniau, *La commune de Lyon et la guerre bourguignonne*, 1417-1435, Lyon, 1934, p. 361 : « Quelques semaines avant sa mort, il écrivit ou fit écrire par son frère le prieur des Célestins une consultation sur le cas de Jeanne d'Arc. »

C'est ainsi par l'enchaînement de probabilités que nous sommes arrivés à la conviction que le célestin Jean Gerson, auteur de l'*Annotatio tractatuum*, était aussi l'auteur de l'*Annotatio doctorum*. Les présomptions favorables à notre thèse étaient nombreuses; pourtant les titres positifs nous manquaient encore alors. Mais tout récemment j'ai demandé à M. Gilbert Ouy de la Bibliothèque nationale de Paris de bien vouloir collationner un passage du *De theologia mystica* dont ma transcription ne coïncidait pas avec celle de M. Combes. Avec sa bienveillance coutumière M. Ouy m'a rendu le passage collationné non seulement sur le manuscrit que je lui avais indiqué, mais avec les variantes du ms. B. N. lat. 3623, celui-ci, écrivait-il, « de la main de Jean le célestin ». Un échange rapide de lettres m'a appris qu'il est en train de préparer une étude paléographique sur le célestin Jean Gerson et les ouvrages qu'il a transcrits, avec des spécimens de son écriture. La compétence de M. Ouy dans ces matières ne saurait être mise en question. Sans divulguer ici ses découvertes qui seront de la plus grande importance pour les gersoniens, je transcris simplement ce qu'il m'écrit au sujet du ms. 3623 : et j'ajoute qu'il ignorait complètement l'application ou l'emploi que je comptais faire de ses constatations :

A la fin du *De theologia mystica speculativa* la table des matières commence par ces mots : « Tractatus iste de mistica theologia quadraginta quatuor consideraciones continet, et octo partes habet seu materias principales [1]. » Au f. 118, après les derniers mots (du *De theologia mystica practica*) : « Et ego illi », le Célestin avait passé une ligne et commencé aussitôt à transcrire l'*Annotatio doctorum aliquorum*... (C'est à tort que l'abbé Combes a transcrit : « dictorum (*sic*) » ; en fait, la correction avait déjà été faite par le copiste, sans doute quand il s'est relu, car l'encre est un peu plus pâle, bien que de la même nuance.) C'est seulement après avoir transcrit (ou commencé de transcrire) l'*Annotatio* que le copiste s'est aperçu qu'il avait omis d'indiquer que le traité était fini. Il a donc rajouté entre les deux textes, sur la ligne laissée en blanc, et en caractères plus petits : « Explicit Jhesus Maria. » Au f. 118 v ayant achevé la transcription de l'*Annotatio*, il a passé 17 lignes et a ajouté, au bas de la page : « Explicit tractatus de contemplacione specu-

1. Du Pin, III, 364, fin. Cette table est probablement due au Célestin et non au Chancelier.

lative et practice, editus a reverendo patre et domino Johanne de Gersonno cancellario ecclesie Parisiensis, in sacra pagina professore eximio. Explicit. Deo gracias. Jhesus. Maria. »

Notons, sans insister, la similitude entre cet explicit et le commencement du complément de la lettre au frère Anselme : « Sequitur annotatio tractatuum et opuscolorum a Johanne cancellario parisiensi in sacra pagina professore eximio editorum. »

Nous voici donc en possession du titre positif qui semble confirmer notre thèse, à savoir que le célestin Jean est l'auteur de l'*Annotatio doctorum*. Nous croyons que ce ms. B. N. lat. 3623, désigné par le sigle I chez M. Combes, est le prototype de la révision de Lyon et que c'est dans cette copie due au célestin Jean que l'*Annotatio doctorum* a paru pour la première fois. Tous les autres manuscrits où l'on trouve l'*Annotatio* à la suite du *De theologia mystica* doivent provenir de ce prototype.

Maintenant résumons brièvement les résultats de notre enquête. On lit l'*Annotatio doctorum aliquorum qui de contemplatione locuti sunt* parmi les œuvres imprimées de Pierre d'Ailly et aussi parmi celles de Jean Gerson. Aucun codex ne l'attribue à l'évêque de Cambrai, tandis que dans plusieurs manuscrits l'*Annotatio* suit le *De theologia mystica* du Chancelier. Nous refusons l'attribution de cette liste bibliographique à l'un et à l'autre parce qu'elle contient des éléments que l'on ne retrouve pas dans leurs autres ouvrages authentiques. Bien que le Chancelier soit favorisé par un plus grand nombre de points de contact, sa candidature est rendue très invraisemblable par l'absence de l'*Annotatio* dans la plupart des manuscrits du *De theologia mystica*; par la place unique qu'elle occupe, car il n'y a pas de liste comparable, ainsi isolée, dans toute l'œuvre de Gerson ; par la présence dans l'*Annotatio* d'ouvrages absents chez Gerson et des intitulés qui ne correspondent pas à ceux dont il se sert; par la présence du *De ornatu spiritualium nuptiarum* de Ruysbroeck dont Gerson n'aurait sûrement pas recommandé la lecture. Il n'y a donc aucune raison de voir dans les divers états manuscrits de l'*Annotatio* une évolution de la pensée de Gerson à l'égard de Ruysbroek. L'*Annotatio*, croyons-nous, est l'œuvre d'un tiers qui l'a ajoutée dans sa copie du *De theologia mystica*, et cette copie, étant devenue chef de file, l'a fait passer dans

d'autres manuscrits de la même famille. Quant à ce tiers, l'auteur de l'*Annotatio*, nous voudrions l'identifier avec le frère du Chancelier, prieur des Célestins de Lyon et lui aussi nommé Jean Gerson. Dans ce cas l'*Annotatio* se situerait entre 1419 (ou peu avant) et 1422.

Max Lieberman.

Notes complémentaires. I. On annonce chez Mlle E. Droz de Genève une édition par M. Combes du *De theologia mystica*, faite sur tous les manuscrits connus. On verra où il placera le ms. B. N. lat. 3623 dans le stemma qu'il proposera pour la filiation des manuscrits. Si l'on trouve un manuscrit de la famille de celle du Célestin, sans *Annotatio*, cela ne peut qu'indiquer que le copiste, exerçant ses facultés critiques, lui aussi a rejeté l'*Annotatio* comme n'étant pas de Gerson chancelier.

II. Correction à *Romania*, t. LXXVIII (1957), p. 439, n. 1 : Supprimer tout ce qui se lit dans la parenthèse à la fin. Remerciements à Mgr Glorieux et à M. Ouy.

FRAGMENTS DE LA CHANSON D'*ASPREMONT* CONSERVÉS EN ITALIE

(*Suite* [1].)

II. — Le fragment de Florence.

Le manuscrit de Florence, Bibl. naz. Magl. cl. VII, cod. 932, est un recueil factice formé par quelques feuillets manuscrits contenant des fragments d'œuvres diverses, et provenant vraisemblablement d'anciennes reliures [2]. Le dernier de ces morceaux porte le titre de « Poematis fragmentum lingua d'oil; in ea est mentio Turpini ». Il est constitué par une feuille de parchemin de 290 × 200 mm., écrite sur deux colonnes, d'environ 36 vers chacune. La surface écrite est en moyenne de 230 × 160 mm. L'écriture, qui peut remonter au milieu du XIV[e] siècle, est de type diplomatique et très nettement italienne. En tête de chaque strophe, le copiste a laissé un blanc pour une grande initiale, représentée par une lettre d'attente. L'initiale de chaque vers est légèrement détachée du reste du mot [3].

Ce feuillet a servi de garde à un autre manuscrit. Il porte en effet au verso diverses indications postérieures qui se rapportent à un autre ouvrage. Dans la marge supérieure, note de logique. Dans la deuxième colonne du texte, sur un grat-

1. Voir le début de cet article, p. 237.

2. Ce recueil, classé dans le fonds Magliabechiano, provient du médecin et collectionneur Antonio Cocchi (1695-1758). Voir C. Frati, *Dizionario Bio-bibliografico dei Bibliotecari e Bibliofili italiani, dal sec. XIV al sec. XIX*, Florence, 1934, p. 170-172 (*Biblioteca di Bibliografia italiana*, XIII).

3. Ce fragment a été partiellement édité par Stengel, *Ein weiteres Bruchstück von Aspremont* dans *Zeitsch. für rom. Phil.*, t. IV, 1880, p. 364-365.

tage qui a fait disparaître 7 vers, on lit diverses définitions de logique « Equivoca dicitur quadrupliciter, etc... » et une signature : « Jo. de Calabria ». Un peu au-dessous, dans un autre grattage, qui a fait disparaître 6 vers de la même colonne, a été écrite la note suivante : « Jhesus. Hec logica Aristotelis est mei Moysi de Montebello qui eam emi a. D. M°CCCC°XX°, die XVII mensis Aprilis quinquaginta quinque solidis in Bononia ». Plus bas encore, se trouve une autre mention en partie effacée où apparaissent encore les mots : « ... aliqua dubia Terentii statim post lectionem magistri Francisci de Tollentino. » La même main a inscrit dans la marge droite quelques extraits d'un traité de logique. Enfin, on lit dans la marge inférieure les restes d'un autre *ex-libris* : « Epistulas s. Jeronimi que sunt Johannis Benedicti //// ser Menghini. » Toutes ces mentions remontent au xv^e^ siècle.

Si les noms de « Moyses de Montebello [1] » et de « Johannes Benedicti //// ser Menghini » ne nous disent rien, on sait que Francesco da Tolentino était professeur de grammaire à Bologne entre 1425 et 1437-38 [2] et qu'un Giovanni de Calabria [3] occupait une chaire de logique à l'université de la même ville en 1451. D'autre part, c'est à Bologne, qu'en 1420, Moyse de Montebello achetait le volume. Tout ceci ne nous renseigne guère sur l'histoire du manuscrit d'*Aspremont* [4]. Il est toutefois assez vraisemblable qu'il provient de la région. Le fait le plus significatif est qu'au début du xv^e^ siècle, ce livre écrit en français a paru un objet de peu de prix, et qu'il a été dépecé après avoir circulé au maximum trois quarts de siècle.

Comme celui de Venise, le manuscrit de Florence est italia-

1. Il existe en Italie plusieurs villes ou villages du nom de Montebello. Le plus connu est celui qui se trouve dans la province de Pavie.

2. Mazzetti, *Repertorio di tutti i professori di Bologna*, Bologna, 1848, n° 1289. Dallari, *I rotuli dei lettori legisti e artisti dello studio bolognese dal 1384 al 1779*, Bologne, 1888-1924, à l'index.

3. Mazzetti, *ouv. cit.*, n° 1527 ; Dallari, *I rotuli*, I, p. 21 et 31. Le nom de « Johannes de Calabria » est assez répandu, mais étant données les circonstances, il est à peu près certain qu'il s'agit du professeur de Bologne.

4. Il ne peut s'agir du manuscrit, perdu aujourd'hui, qui appartenait à la famille d'Este, car ce dernier se trouvait encore en 1467 dans la bibliothèque de Borso ; v. P. Rajna, dans *Rom.*, II, 1873, p. 52 et 55.

nisé. Nous examinerons la langue du copiste en suivant un plan analogue à celui que nous avons adopté précédemment. Lorsque nous rencontrerons des phénomènes que nous avons relevés dans notre première étude, nous nous bornerons à énumérer les exemples en renvoyant au numéro correspondant de l'introduction au fragment de Venise.

1. *A* tonique entravé suivi de nasale aboutit à *ain* dans *ainç* 8439 <annos [1].

2. Cf. Venise 2. CRISTIANUS et SANCTUS ont abouti, comme en italien, à des formes du type *cristian* 8283, *christiana* 8313 et *santa* 8316, 8432 *bis*, *sante* 8415. Noter *Aufrican* 8464.

3. Le suffixe -arius aboutit normalement à *-er* : *confaloner*, 8346, 8373, 8453 ; *çivaler* 8369, 8473. Plus généralement, dans beaucoup de cas où l'on attendrait une terminaison en *-ier* le copiste écrit *-er* : *açer* 8352, *coruçer* 8333, *recher* 8452, et les assonances de la laisse 419 et 422.

4. Cf. Venise 3 : *baser* 8484, *baxer* 8355, *mas* 8483, *trar* 8352 (avec peut-être une influence de l'italien *baciare/basare*, *ma*, *trarre*) ; *a-je* 8407 1 sing. ind. prés ; *sa* 8361, 3 sing. ind. prés. et n° 48.

5. Cf. Venise 4 : *Ascuté* 8417. De même, *davant* 8432 reflète l'italien *davanti* et *trapaser* 8463 *trapassare*.

6. Cf. Venise 5 : *dama* 8316 *bis*, *crisma* 8318, *christiana* 8313, *ora* 8362, *pouçella* 8316, *santa* 8316, 8432 *bis* ; formes verbales : *adora* 8313 3 sing. ind. prés., *exgarda* 8311 (*id.*).

7. Cf. Venise 6 : *bapliçament* 8318, *coronament* 8300, *avançament* 8303, et *autament* 8298, *verament* 8316.

8. Cf. Venise 7 : *pere* 8342.

9. *E* ouvert tonique entravé par l + consonne ne passe pas à *ea* dans *beu* 8298, 8346 (BELLUS) et *heume* 8409, 8468.

10. Cf. Venise 12 : suite d'assonances vers 8294 et suiv. : *rovent*, *dolant*, *conchirimant*, *scïent*.

11. Cf. Venise 13 : *pitit* 8440, et *conchirimant* 8296, *continiment* 8308.

12. La diphtongue *ei* est réduite à *i* dans *consil* 8301, *consiler* 8302, 8472, *apariler* 8364.

---

1. Comparer avec le traitement de *a* avec influence de *i* post-tonique dans certaines régions de l'Italie du Nord. Rohlfs, I, 86 ; voir aussi *ibid.*, I, 90.

13. Incertitudes dans les graphies entre *ei* et *ie* : *fei* 8340 *bis* (*fié* ?), *lielté* 8413.

14. La diphtongue *oi* est réduite à *o* dans *aprosmer* 8366, 8478 [1]. Rapprocher *munes* 8436, 8439.

15. La diphtongue *ui* est réduite à *u* dans *lu* 8467, *suje* 8411.

16. Le son *ou* est représenté comme en italien par *u* : *u* 8404, *ascuté* 8417, *coruçer* 8333, *tuç* 8288, 8311, 8360, 8361, 8417. Inversement, on trouve *pouçella* 8316.

17. Cf. Venise 18 : devant consonne : *riç* 8401, *trar* 8352. A la césure : *apostoil* 8427, *croir* 8289, *per* 8334, 8355, *sir* 8401.

18. Cf. Venise 19 : *scient* 8297, *scu* 8410, *speroné* 8412, 8421, *sté* 8436.

19. Cf. Venise 20 : *l* mouillée notée par *l* dans *calos* 8285.

20. Cf. Venise 23 : *terter* 8365, 8369, et peut-être *perier* 8337.

21. Cf. Venise 24 : *lasa* 8297, *laise* 8465, *trapaser* 8463.

22. Cf. Venise 25 : *plu* 8439, 8485, *sen* 8297. Noter aussi chute du *z* final dans *ahasté* (cf. n° 41).

23. Cf. Venise 27 : *aidassen* 8339, *iron* 8432 *bis*.

24. Cf. Venise 29. Le son (*k*) est souvent noté par *ch* : *ch'al* 8288 *bis*, *jusch'al* 8372, *che* 8288, 8314, 8364, 8417, 8432, 8476, *recher* 8452, *ch'il* 8292, 8339, *chi* 8320, 8347, 8355, 8359, 8466, *conchirimant* 8296. On trouve parfois *c* : *cal* 8373, *cant* 8404, *coi* 8407, *c'unque* 8303.

25. Cf. Venise 30.

1° (*tš*) ou (*š*) : *çarité* 8415, 8432 *bis*, *çef* 8352, 8355, 8409, *çer* 8340, 8483, *çival* 8411, 8418, 8478 *bis*, *çivaler* 8369, 8473 ; à la finale *riç* 8401.

2° (*ts*) ou (*s*) : *çe* 8350, 8358, 8475, 8477, *çel* 8310, 8320, 8340, 8405, 8413 *bis*, 8431, *çelor* 8462, *çest* 8296, 8335, 8407, 8409, 8410, 8411, 8463, *çil* 8288, 8359, 8406, 8432, 8435, 8485, *ç'ot* 8292 ; *ançi* 8302, *avançament* 8303, *començer* 8335, *tençer*, 8474 ; *açer* 8352, 8468, *caçier* 8347 ; *coruçer* 8333, *deçeu* 8288, *douçement* 8338, *esauçer* 8339, *façem* 8289, *içel* 8403, *laçé* 8409, *menaçer* 8482, *porchaçier* 8351, *pouçella* 8316 ; noter à la

1. Comparer avec l'ancien lombard *aprosmar*.

finale : *ainç* 8439, *aveç* 8443, *citeç* 8344, *filç* 8295, 8298, 8334, 8346, *peç* 8486, *pieç* 8420, *rendeç* 8415, *renç* 8426, *senç* 8485, *soç* 8310, 8365, *tuç* 8288, 8311, 8360, 8361, 8417, *veïsseç*, 8360, *vinç* 8296, *voleç* 8475.

3° *ça* 8347, *çambe* 8420, *çent* 8313, *çor* 8321.

4° *cef* 8293 doit être une inconséquence du scribe pour *çef*.

5° Noter *arçivesques* 8417 et *baptiçament* 8318.

26. Dans *exmagler* 8360, (a. fr. *esmaier*), le groupe *gl* semble bien noter le son *i*.

27. Cf. Venise 32 : *X* est employé pour s : *baxer* 8355, *debrixé* 8286, *exgarda* 8311, *exliger* 8344, *exmagler* 8360, *justixier* 8374, *loxenger* 8338, *refuxé* 8432, *texor* 8341. A la finale *profex* 8436.

Morphologie. *Article défini*. 28. Cf. Venise 34. *Li* est parfois employé au cas régime masc. sing. à côté de *le* ; la forme *le lançe* 8484 est difficile à expliquer : il s'agit peut-être d'un pluriel.

Pronoms personnels. 29. *Mi* 8335 1 sing. masc. rég. fort [1], *moi* 8440 1 sing. masc. rég. faible.

30. *tois* 8483 (le *s* final est peut-être une faute de copie) 2 sing. suj. masc., semble-t-il ; mais on pourrait supposer aussi qu'il s'agit d'un possessif : *tu l'as toie* (à toi).

31. *li* 8316, 8404, 3 sing. rég. dir. masc. faible ; *li* 8283; 8360 3 plur. rég. dir. masc. faible [2]; *lu* 8467, 3 sing. rég. ind. masc. faible ; la forme *li* 8343 est difficile à interpréter.

Pronoms possessifs. 32. Formes accentuées du possessif renvoyant à plusieurs possesseurs, utilisées comme adjectif : *por li vetre scïent* 2 sing. rég. 8297, *la vetre volunté* 8416 (*id.*).

33. Mêmes formes, utilisées comme pronom : *por li vetre lasier* 8336 2 sing. rég.

34. Formes atones du possessif renvoyant à plusieurs possesseurs : *après vestre coronament* 8300 2 sing. rég., *vetre loi esauçer* 8339 (*id.*).

35. Forme accentuée renvoyant à un seul possesseur : *li mon avançament* 8303, 1 masc. sing. rég. On attendrait la forme tonique [3].

1. *Mi* est une forme d'ancien lombard ; Rohlfs, II, 164.

2. *Li* est la forme régulière italienne.

3. *Nos Deu perier* 8337 est un pluriel.

Pronom démonstratif. 36. *Çelor* 8462 rég. ind. plur., parallèle à l'italien *coloro*.

Pronoms relatifs. 37. Dans la plupart des cas, le pronom est écrit *Che* ou *Chi*, les deux formes sont confondues. *Che* 8294, 8314, 8364, 8417, suj. sing., *chi* 8320, 8347, 8355, 8359, 8466, suj. sing., *che* 8288, 8432, suj. plur., *c'unque* 8303 suj. plur. Noter *de cal* 8373, qui semble influencé par *del quale*.

Verbe. Indicatif présent. 38. *Pois* 8289, 1 sing., *aje* 8407, (*id.*), *suje* 8411, (*id.*). *Vi* 8484 semble également être un présent.

39. *Exgarda* 8311, 3 sing., *adora* 8313, 3 sing.; cf. n° 6; *creit* 8320, 3 sing., *poi* 8402, 3 sing., à côté de *poit* 8334 (*id.*); *est* 8312 3 sing. de *issir.*, *sa* 8361, 3 sing. [1].

40. Cf. Venise 47 et la note : *dovum* 8362, 1 plur., *posum* 8464 (*id.*).

41. *Ahasté* 8406, 2 plur. (cf. n° 22).

42. *creent* 8288, *veent* 8366, 8358, *vinent* 8369, 8370, 3 plur.

— Subjonctif présent. 43. *sei* 8309, 1 sing.

44. *soie* 8453, 2 sing.

45. *façem* 8289, 3 plur., qui paraît inexplicable et doit être une faute pour *façent* [2].

— Subjonctif imparfait. 46. *Avisez* 8431, 2 plur. de *avoir*.

47. *Aidassen* 8339, 3 plur., cf. n° 23.

— Passé défini. 48. *Lasa* 8297, 1 sing., *corona* 8298 (*id.*); cf. n° 4.

49. *mori* 8350, 3 sing., *avent* 8350, 3 sing., à côté de *avint* 8421 (*id.*).

50. *Alomes* 8337, 1 plur [3].

51. *Faïstes* 8301, 2 plur.

---

1. *Sa* est la forme régulière italienne.

2. Il est également possible que ce soit un cas de chute du *t* appuyé final (cf. n° 23), compliqué d'une confusion de *n* avec *m*, qui peut s'expliquer : Rohlfs, I, 495.

3. Les formes de 2 plur. en *-omes* sont fréquentes au présent dans les textes franco-italiens. Il y a peut-être ici une faute pour *alames*, car il s'agit évidemment d'un parfait. Le *o* pourrait cependant être dû au *ò* qui de la troisième personne du sing., s'est étendu aux autres personnes du passé défini en italien : *andommo* ou *andòn*, suivant les régions, au lieu de *andammo*.

52. *amarent* 8303, 3 plur., *finarent* 8372 (*id.*) ; rapprocher *farent* 8440 (*id.*).

— Futur. 53. *Durara* 8305, 3 sing., *comparara* 8483 (2 s.) ; *tarai* 8413 *bis*, 8416, 1 sing. [1].

54. *Saront* 8288 *bis*, 3 plur. [2] ; *iron* 8432 *bis* ; cf. n° 23.

— Participe passé. 55. *ala* 8486 masc. sing. qui semble une faute de copie pour *alé*.

Adverbes. 56. *Ançi* 8302, au lieu de *Ains*, calqué sur l'italien *anzi* ;

Prépositions. 57. Venise 59. *por* 8348, 8369, 8412.

Remarques diverses. 58. Venise 61. *Aveniment* 8320, *contiriment* 8308, *conchirimant* 8296, *finiment* 8321, *teniment* 8310 ; pour les mots en *ament*, voir le n° 7.

59. *Abravé* 8419 représente un français *abrivé* ou *abrievé*. Le *a* ne peut pas s'expliquer phonétiquement ; *abravé* est peut-être dû à l'influence de l'italien *bravo*, qui a une origine toute différente, mais offre un sens voisin.

60. *Jostrer* 8432 *bis* s'explique sans doute par l'influence de l'italien *giostrare* et *preger* 8476 par celle de *pregare*.

61. Certaines formes sont tout à fait aberrantes. *Pluger* 8343 (fr. *plegier*), *minuster* (< monasterium) 8469. *Clere* 8402 paraît une faute de copiste pour *clerc*.

Versification. — Comme dans le manuscrit de Venise, un très grand nombre de vers sont faux, et les mêmes remarques s'imposent ; notamment le *a* final qui remplace un *e* atone final français ne compte pas plus que ce dernier à la césure : 8311, 8313, 8316, 8318. L'introduction de *Ançi* 8302 et la graphie *scu* 8410 faussent des vers qui seraient justes si les formes françaises correspondantes étaient employées [3]. Dans tous les autres

1. *Farai* est aussi l'ancienne forme lombarde et vénitienne de la 1re pers. sing. du futur.

2. Peut-être influencé par l'italien *sarò-saranno*.

3. On peut également considérer comme une faute provenant de l'ignorance du français le cas du vers 8346 ; le vers est juste, mais la forme *feïst* (2 plur.) est un barbarisme pour *feïstes* ; on ne peut corriger, car *feïstes* est compté comme trisyllabique au vers 8335 par ex.

cas que nous indiquons en note, le vers est faux et il est impossible de le sauver sans une véritable correction [1].

[Fol. I, col. I]	Respondi Galindres : « Il ne valent un festu ;	8282
	Li cristïan nos li ont tolu.	8283
	Con mas de fer et a calos agu	8285
	Si i ont li cors debrixé e rompu.	8286
	Tuç çil che creent si sont por deçeü	8288
	Ch'al departir saront por fel tenu	8288 *bis*
	Je ne pois croir c'ore il façem vertu ».	8289
417	Qand ç'ot li rois, a poi ch'il n'en fent.	8291
	Li cef Helmon regardoit sovent :	8292
	Torblé le vis, noir come atrament,	
	Che soleit estre bel, cler e rovent.	
	« Filç », dist Agolans, « molt ai le cuer dolant.	
	Por je vinç en çest conchirimant ;	8296
	Mon sen lasa por li vetre scïent.	
	Corona vos, beu filç, si autament,	8298
	Ne unque aprés vestre coronament	8300

1. Vers faussés par des fautes de copie, substitutions de mots, additions et suppressions qui ne sont pas particulièrement le fait d'un Italien, et peuvent être facilement corrigées grâce aux variantes de *W*. Vers trop courts : premier hémistiche : 8296, 8359, 8367, 8371, 8419, 8430, 8475. Il semble que dans 8372, la finale *-arent* compte pour deux syllabes devant la césure. Deuxième hémistiche : 8283, 8291, 8294, 8309, 8342, 8348, 8371, 8406, 8413, 8409, 8429, 8485.

Vers trop longs : premier hémistiche : 8282, 8286, 8295, 8310, 8320, 8340, 8350, 8366, 8415 ; deuxième hémistiche : 8305, 8308, 8351, 8355, 8453, 8483.

D'autres passages, pour lesquels nous n'avons pas le secours de W, sont plus difficiles à amender : 8316 *bis*, 8337, 8343, 8358 (p. e. lire *A. veent, confort lor est m.*), 8373, 8412.

Enfin, certains vers ont l'air d'être des vers de dix syllabes sans césure : 8360, 8478 *bis*. De même, notons que les vers 8294, 8309, 8342, 8372, 8429, que nous avons considérés comme trop courts deviennent des vers de dix syllabes si on compte la finale sourde qui précède la césure ; il est possible qu'un Italien n'ait pas été sensible à la règle du décasyllabe épique français. Voir entre autres sur ces problèmes Bertoni, *Attila, poema franco-italiano di Nicola de Casola*, Fribourg, 1907, p. LV (*Collectanea Friburgensia*, 18).

De mon consil n'en faïstes nient,
Ançi vos laisastes consiler a tel gent
C'unque ne amarent li mon avançament.
S'il vos ont mort, il sont mort ensement. 8304
Ja lor lignage n'en durara longement.
Frere Galindre » dist il, « a moi entent :
Cum est de Karles e de son continiment ? » 8308
Respond Galindres : « Fol sei se je ment.
Soç il çel n'a hom de si grant teniment,
Se Karles exgarda tuç aïreement,
S'il n'est del sen molt li va bonament. 8312
Un Deu adora la christiana çent
Che vint en terre por le suen sauvament. 8314
Santa pouçella li porta verament ; 8316
La dama n'ot mal volunté ne talent. 8316 *bis*
D'eve e de crisma fu son baptiçament. 8318
Chi a çel Deu creit e sum aveniment 8320
Il ert sauvé al çor del finiment. »

419 Rois Agolans n'aveit que coruçer. 8333
« Filç », dist li per, « molt m'en poit envier.
Ver mi faïstes çest ovre començer ;
[col. 2] Mon sen m'estuet por li vetre la[sier]. 8336
A Mec alomes por nos Deu perier
E douçement loxenger e urer
Ch'il nos aidasen vetre loi esauçer.
De çel or d'Afrique li meudre e li plu çer 8340
Li fei, li cors e li menbre cuper. 8340 *bis*
Tant li fi metre et pluger 8343
A notre Deu sol por vos aider 8343 *bis*
De fine pere que poi porchaçer : 8342
L'une deüst III. citeç exliger. 8344
Hector, beu filç, feïst confaloner, 8346
Chi ça me volt de la terre caçier.
Por se cuidoit de moi venger ; 8348
De çe bien li avent car il mori primer. 8350
Ne sai che faire de roiame porchaçier ».
Trar fist li çef for de l'eume d'açer. 8352
Chi or veïst al per li çef del fi baxer ! 8355

La laisse 418 (v. 8322-8332) de *W* est omise.
8340 Le texte paraît corrompu et inintelligible.
8348 Il faut rétablir *por vos*, etc.

Aufricain veent çe, confort ne li ot mester. 8358
Mort est çil chi lor dovoit aider.
La li veïsseç tuç si exmagler ; 8360
Tuç li meilor ne s'en sa consoler.
Ora dovum a Karles remparier 8362
Che de conbatre se vait apariler. 8364
De soç un terter fu lor conroi primer.
Aufricain lor veent venir e aprosmer :
Il n'ot nul tant orgoilos ne fer
De la païr ne i estuit humilier. 8368
Por mi un terter vinent trois çivaler
D'une montagne e vinent au devaler ;
Blanc lor arme e blanc li destrer,
Ne finarent jusch'al conroi primer 8372
De cal Uger fu confaloner ;
Roland e lui l'aveit a justixier. 8374

421 Li apostoile si apella Isuler : 8400
« Vos estes, sir, riç, manant e l[.....]
Nul meilor clere ne poi estre tro[vé].
Je ai une partie d'içel fust [chasé]
[Fol. IV, col. 1] U Deu fu mis cant Longin li navré ; 8404
E çel saint fust ja vos ert delivré ».
E çil respont : « Trop vos m'ahasté.
Por coi a je çest auberg endosé, 8407
Laçé al çef çest heume gemé, 8409
E a mon col çest scu pinturé ?
Sor çest çival por coi su je monté,
Se il por moi ne doit estre speroné ? 8412
Si vos plevis en la moie lielté
Çel n'en farai, car moi ne est a gré. 8413 *bis*
Mal aït l'arme dont je sui adobé,
Rendeç les autri por sante çarité
E puis farai la vetre volunté ». 8416
Un arçivesque che ot tuç çe ascuté

La laisse 420 (v. 8375-8399) de *W* est omise.

8400 Pour les laisses 421-422, nous pouvons utiliser l'apparat critique donné par J. Mayer, *ouv. cit.* p. 237, p. 42-47, qui a établi le texte de quelques passages d'Aspremont. On remarquera, en étudiant les variantes, que le ms. de Florence est souvent d'accord avec ceux de Venise ; toutefois, il a souvent des leçons qui lui sont particulières. Voir sur ce point M. Boni, dans *Convivium*, *art. cit.*, p. 255, n. 1.

E fu li jor sor un çival monté,
Fort, isnel, corant et abravé,
Droit ot la çambe e li pieç bien torné, 8420
Bien li avint a estre speroné :
En tote l'ost n'est si bel ordené. 8425
Il passe avant, en le renç est entré :
« Sire apostoil, molt vos ai ascuté.
De servir Deu est caschum apresté, 8428
Mais de conbatre n'est mie parlé.
Molt vos vei de nient engombré.
Se m'avisez çel saint texor livré. 8431
Je n'en seroie de nient engombré. 8433
E çil che l'ont davant moi refuxé 8432
Iron jostrer por santa çarité ». 8432 *bis*
Dist l'apostoile : « Ami, dont estes né ?
E çil respont : « De France li regné.
Munes profex longement sui je sté 8436
En Normandie, sor Rome la cité. 8437
Plu de .X. ainç je fu mune clamé ; 8439
Por un pitit ne moi farent abé. 8440
[...] su je arcivesque beneït e sagré, 8442
E vos meesme m'aveç la loi doné. 8443
[Col. 2] .....
422 Dist l'apostoile : « Turpin, je te recher 8452
Che de nos tuç tu soie confaloner ».
.....
« A çelor dos m'irai acompagner. 8462
Se Deu nos done çest jor [a] trapaser,
E Aufrican posum del camp jeter, 8464
E Deu en Françe nos laise remparier,
Chi la voldra mon seignor gueroier,
E mon cors poise lu de nient aider,
L'auberg vestu e li heume d'açer. 8468
Al matinet serai al minuster. » 8469
Dist l'apostoile : « Fort est a consiler 8472
Che arcivesque doit estre çivaler ».
E dist Turpin : « Ne fait a vos tençer.
Se vos çe ne voleç utrier

Sept vers ont été grattés en haut de la col. 2. Ils correspondaient aux vers 8444-8451 de *W*.

Après le vers 8453, six vers ont été grattés : ils correspondaient aux vers 8454-8461 de *W*.

Autri che moi vos estovra preger ». 8476
Unque l'apostoile nel volt por çe lasier.
Aufrican veit venir e aprosmer, 8478
Çivale armes la grant noise fer. 8478 *bis*
Il la li ofre, sil prent a menaçer : 8482
« Or l'a tois ore, mas tu la comparara çer,
Car je ne vi for le lançe baser ». 8484
E çil desent senç plu demorer ;
Li destre peç li est ala baiser.
. . . . . .

Ces fragments sont trop courts et présentent trop peu de formes caractéristiques pour qu'il soit possible de préciser à quelle région de l'Italie septentrionale appartenaient les copistes qui les ont transcrits, mais, malgré leur peu d'étendue, on voit que les altérations subies par le texte français sont à peu près les mêmes dans un cas comme dans l'autre. La plupart des traits que nous avons relevés se rencontrent également dans les autres copies d'Aspremont, les traités de Moamin et Gatrif, dans la *Prise de Pampelune*, dans *Macaire*, dans l'*Entrée d'Espagne*, par exemple [1]. Dès maintenant, nous pouvons répartir ces altérations en deux groupes : la plupart sont dues à l'in-

1. W. Meyer [Lübke], *Franko-italienische Studien* II. 2, *Aspremont*, dans *Zeitschrift für Romanische Philologie*, t. X, 1886, p. 22-55. H. Tjerneld, *Moamin et Ghatrif, traités de fauconnerie et des chiens de chasse*, Stockholm-Paris, 1945 ; Mussafia, *Altfranzösische Gedichte aus venez. Handschriften*, Vienne, 1864, I. *La prise de Pampelune ;* II. *Macaire* ; A. Thomas, l'*Entrée d'Espagne, chanson de geste franco-italienne*, Paris, 1913 (S.A.T.F.). Ce travail était entièrement rédigé lorsque j'ai eu connaissance de l'intéressant article de M. G. B. Pellegrini, *Franco-veneto e veneto antico*, dans *Filologia romanza*, t. III, 1956, p. 122-140 ; les remarques de méthode qu'il formule à propos de la localisation des textes franco-italiens peuvent contribuer utilement à l'interprétation de faits signalés ici, en particulier à celle des premières personnes du pluriel en *-um, -om* (Venise nº 47 ; Florence nº 40). En tout état de cause, nos fragments sont trop brefs, et les exemples de chaque trait trop peu nombreux pour qu'une conclusion précise puisse être formulée. Il faut d'ailleurs s'assurer dans chaque cas que ce qui paraît une intéressante forme dialectale italienne n'est pas à l'origine une forme française estropiée au hasard par un copiste ; de telles rencontres, purement fortuites et extérieures, peuvent à chaque instant égarer.

fluence de formes italiennes, plus ou moins voisines de formes françaises, qui modifient celles-ci et vont jusqu'à se substituer à elles ; ce dernier phénomène est particulièrement notable dans la morphologie du verbe et du pronom. Mais d'autres fois, si les mots français prennent sous la plume du copiste une allure *étrange*, c'est le résultat de l'effort qu'a fait ce dernier pour noter un son du français avec les moyens qui lui servaient habituellement à noter ce son ou un son voisin dans sa propre langue. Il faudrait rechercher si les scribes italiens n'ont pas essayé de créer un système graphique qui aidait leurs compatriotes à dire moins incorrectement ces textes, quitte à leur donner une forme *étrange* pour des yeux français.

III. — Le Fragment du Vatican.

Ce fragment fait partie d'un volume de mélanges qui porte le n° 1971 dans le fonds Palatin de la Bibliothèque vaticane. K. Christ l'a identifié et sommairement décrit dans le catalogue des manuscrits français de cette collection[1]. Ces débris n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude. Ils se composent d'un cahier de huit feuillets de parchemin, mesurant 210 sur 138 mm. Le dernier feuillet porte, dans la marge droite, une réclame : « Se .K. as. ». Les vers sont disposés sur une seule colonne, à raison de 25 à 28 par page. La surface écrite est d'environ 172 sur 130 mm[2]. Une grande capitale, alternativement rouge et bleue, marque le début de chaque laisse. La première lettre de chaque vers est légèrement détachée du reste de la ligne. La dernière est nettement isolée, de façon qu'apparaisse, dans la marge droite, une colonne très régulière de caractères. Ces

1. K. Christ, *Die Altfranzösischen Handschriften der Palatina*, Leipzig, 1916 [XLVI. *Beiheft zum Zentralblatt für Bibliothekswesen*], p. 77 et 83-84.

2. Par ses dimensions, ce manuscrit est à rapprocher d'un certain nombre de volumes que leur petit format et leur facture médiocre ont fait désigner sous le nom de « manuscrits de jongleurs ». Il y a beaucoup de réserves à faire sur cette appellation, ainsi que l'a montré M. Ch. Samaran dans *Étude historique et paléographique*, placée en tête de *La chanson de Roland, reproduction phototypique du ms. Digby 23*, éditée par A. de La Borde, Paris, 1933 (S. A. T. F.). p. 36-41.

lettres sont des capitales, des onciales (D, E et M) ou des minuscules agrandies. Les hastes d'un certain nombre de lettres du premier vers de chaque colonne se prolongent dans la marge supérieure. Les hastes légèrement fourchues, la forme du signe représentant la conjonction *et* et l'aspect général de l'écriture donnent à penser que le manuscrit a été exécuté en Angleterre. La présence d'assez nombreux accents confirme cette impression. Si l'on remarque dans ce volume des traits archaïques (*d* oncial, jambage du *h* nettement retourné vers la gauche), l'absence d'initiales vertes, la fermeture à droite du *e* oncial interdisent de trop reculer la date où il a été exécuté. Il est probable qu'il remonte aux toutes premières années du XIII^e^ siècle.

On ne sait rien de précis sur l'histoire de ces feuillets. Le recueil dont ils font partie a été constitué depuis plus de trois siècles, puisque d'anciennes cotes de la bibliothèque d'Heidelberg, antérieures au transfert à Rome des collections de l'Électeur Palatin (1623) sont inscrites sur les pages de garde du volume. Christ propose d'identifier celui-ci avec un manuscrit décrit sommairement dans le catalogue des Fugger. Il n'y a là qu'une hypothèse qui ne nous éclaire pas sur l'origine du cahier qui nous intéresse [1].

Celui-ci nous a conservé environ 400 vers de la chanson, correspondant aux laisses 443-462 suivant la numérotation de Roepke ou 430-448 (exactement vers 8692-9136) suivant celle de l'édition Brandin.

Les caractères de la langue coïncident avec ceux de l'écriture pour assurer l'origine anglaise du manuscrit [2].

---

1. K. Christ, *ouv. cit.*, p. 21 ; M. P. Lehmann, *Eine Geschichte der alten Fuggerbibliotheken*, t. I, Tübingen, 1956 [*Schwäbische Forschungsgemeinschaft bei der Kommission für bayerische Landesgeschichte*, Reihe 4, Bd 3 ; *Studien zur Fuggergeschichte*, Bd 12] n'a pas eu l'occasion d'exprimer son avis sur ce petit problème. Le t. II de son livre apportera certainement tous les renseignements souhaitables.

2. Nous citerons en abrégé, au cours de cette étude, quatre ouvrages dont on trouvera ici les titres complets : Stimming, *Der Anglonormannische Boeve de Haumtone*, Halle 1899 (*Bibliotheca Normannica*, VII) ; F. J. Tanquerey, *L'Évolution du verbe en Anglo-français*, Paris, 1915 ; J. Vising, *Anglo-norman language and Literature*, Londres-Oxford, 1923 ; W. G. R. Waters, éd. *The Anglo-norman Voyage of St. Brendan, by Benedeit*, Oxford, 1928.

Voyelles. — 1. Le copiste semble distinguer soigneusement ā et ē (sauf *menger* 9090). On ne rencontre jamais de formes telles que *vaunt*, *enchauntement* qui apparaissent en anglo-normand dès le début du XIII[e] siècle.

2. *E* antétonique. On notera les graphies *graant* (*creant*) 9132, *peirecous* 9058. Il semble qu'un *e* inorganique ait été introduit dans *leion* 8766 (Waters, *Brendan*, p. 148).

3. *On* < UNUM 8779.

4. Diphtongue *ai*. Graphie *e* : tonique : *esse* 8916 *ter*, *grelles* 9069 (à côté de *graile* 8900), *mes* 8848 etc. — avant l'accent : *bessers* 9049, *fessant* 8737, *festes* 8870, etc. — graphie *ei* : tonique : *ageit* 8948, *plei* 8750 — avant l'accent : *escleirer* 8797, *seigner* 9022.

5. *Ain*. Graphie *en* : tonique : *ment* 8857, *mente* 8877, *puten* 9116, etc., *menborni* 8956, *mentenant* 8933, 8944, etc. Noter aussi *gaan* 8851, *gaanner* 8783. On rapprochera la graphie du son correspondant au latin A suivi d'un N mouillé par un I : *quanpenne* 8707.

6. *Ei*. La graphie habituelle pour le produit de Ę accentué en syllabe ouverte ou suivi d'un I qui peut se combiner avec lui est *ei* (voir en particulier laisse 435). *Oi* ne se rencontre pas. La réduction à *e* est assez fréquente : *fez* (VICES) 9134, *Frances* 8939, 8942, *greges* 9124, etc. — *dret* 8949, 9138, *res* 8810, 9005 ; noter également *set* (3 subj. prés. *estre*) 8745, 9105. Il faut relever la graphie *ries* 8971 (rois), *iest* 8763 (3 ind. prés. *eissir*) [1].

7. *Ein*. Graphie *en*, comme pour *ain* : *fren* 8932 — *pent* 8860, *pentes* 9047.

8. *Ie*. Le produit de *a* tonique précédé de palatale et de *ĕ* libre tonique n'est jamais noté *ie*, mais le plus souvent *e* : *ches* 8858, *coiter* 8792, *drecer* 8780, etc. — *derrer* 8791, *fer* 8876, *nes* 8958, etc. — *acer* 8804, 8879, *averser* 8785, *chevaler* 8814 et les assonances de la laisse 443. On rencontre parfois la graphie *ei* : *derreire* 8747, 8749, *pei* 8934 — *meitei* 9029.

Le produit de Ę suivi de I est noté *ei* : *mei* 8774 (< MEDIUM), *peire* 9117 (< PEJUS), *enpeirer* 8796. Noter aussi *seicle* 8752,

1. On notera *consolz* 8962, mais il est difficile de rien conclure de ce fait isolé. Pour *coviers* 8701, voir la note à ce vers.

8940, *seiqle* 8735 et *veil* 9098. Il faut signaler ici *trancheies* 8700 et *fieies* 8764 (< VICATAS).

9. On peut citer comme exemples de graphies *en* pour *ien* (Ĕ + nasale) : *ren* 8783, 9060, 9102 — (I + Á + N) : *procen* 9037.

10. Triphtongue *ieu*. La graphie *oi* apparaît ici régulièrement : *moiz* 8994, 9135 (< MELIUS), *lois* 8992 (< LOCUS) dont il faut rapprocher *oiz* 8709 *bis* (< OCULOS). Noter aussi *estrui* 8787 (le *i* final est nettement pointé) à côté de *estroux* 8767 et *fes* 8848 (fiefs).

11. *Oin* : graphie *on* : *beson* 8694, 8809, *pon* 8927, *ponnant* 9138.

12. *eu*. Des trois notations *o*, *u*, *ou* pour o fermé, notre copiste utilise surtout *o*, quelquefois *ou*. V. laisses 437, 440, 445. Le produit de MULTUM est régulièrement noté *mut* 8754, 8874, 8949, etc. Noter aussi *ducement* 8913, *cuchant* 9129, *pudrer* 8998 [1].

13. Diphtongue *ue* (provenant d'un *o* ouvert). Les graphies sont diverses : *o* : *dol* 8737, *ovre* 8979. — *ou* : *estout* 8719, 8726, *ouvres* 8990, *pouple* 9080, *pout* 8716, etc. — *oue* : *oues* 8715, *pouet* 8977. — *oi* : *estoice* 8718 à rapprocher peut-être des graphies *estuisse estoice* signalées par Fouché, *Verbe français*, 94 c. — Suivi de *l*. Nous relevons les graphies *broil* 8778, *recoillant* 9122, *recolliz* 8894, *orgueil* 8800, *orguellos* 8844, etc.

14. *Ui*. On remarque la réduction anglo-normande à *u* dans la forme tonique du pronom *lu* 8922. On notera aussi la graphie *imes* 8813, 8872 (*huimès*).

CONSONNES. — 15. *C* dur : *quaplei* 8822, *quer* 9039, *qous* 8773, *seiqle* 8735, *Kuar* 8963, *ker* 9110.

16. J : *gor* 9025, 9026, *agosté* 9080.

17. On peut voir dans *tou* 8865 un exemple de la chute du *t* final.

18. Le copiste emploie indifféremment *s* ou *ss* pour le *s* intervocalique sonore ou sourd : *asenbler* 9062, *asez* 9135, *bouson* 8764... — *bessers* 9049, *esse* 8916 *ter*, *mauvessement* 9091, etc...

---

1. *Foutre* (*la lance el foutre* 8757) est soit une faute, soit une graphie explicable par l'équivalence *ou* = *o* = *au*.

19. A la finale des mots le *s* et le *ȝ* sont soigneusement distingués par le copiste.

20. Dans l'article le scribe a parfois supprimé le *s* de flexion : *a sons* 8897, *le nos* 8803, 8943.

21. *L* devant consonne a été vocalisé après *i* : *fiuȝ* 8895, 9057.

22. *L* final tombé dans le proclitique : *qu'i* 8831.

23. *L* mouillé final noté *l* : *consel* 8972, *al* 8741, *ortel* 8768, *solel* 9085, etc. ; devant consonne : *consolȝ* 8962 — *L* mouillé intervocalique régulièrement noté *ll* : *aparreller* 9031, *baller* 8787, 8799,... *batalles* 9064, etc... Mais il est peu probable que ces *ll* soient une notation pour *l̨* : comparer *celle* 8741, etc. *nulle* 8762, etc., *nouvellement* 8840, *espaulles* 8938. Le copiste devait confondre *l* et *l̨* ; on a souvent relevé ce trait dans les textes anglo-normands (Vising, p. 29, n° 10).

24. De même, le *n* mouillé intervocalique est noté *nn* : *atenne* 8722, *bronne* 8819, *enponner* 8781, *essenne* 8822 [1], etc... Noter aussi la graphie *poigours* 9055 (*pogneors*). Cette graphie semble la conséquence de la confusion qui s'est produite en anglo-normand dans la seconde moitié du XII[e] siècle.

25. Des graphies comme *paller* (parler) 8979, *Beilenger* 8926, *areret* 9122 révèlent quelque incertitude dans la prononciation des liquides. *Angouser* (*engroscier* W) s'explique très bien par une chute de *r* ; cf. Stimming, *Boeuve*, 214-215.

26. Le *t* appuyé final est régulièrement remplacé par *c* dans le pronom *donc* 8935, 8979, etc. Cf. Stimming, *Boeuve*, p. 221.

Morphologie. — 27. Pronom possessif. Emploi, pour le rég. ton. sing. et plur. des formes atones : *le son* 8836, 8934, *a sons* 8897, *des sons* 8761. Mais il se pourrait que *-on* soit une graphie pour *-uen* (Stimming, p. 209).

28. — démonstratif, neut. rég. sing. *cou* 8945 — masc. rég. plur. *cous* 8788, 8830. Au vers 8995 *cous* est un masc. suj. plur., mais le passage paraît corrompu. Masc. suj. plur. *icous* 8838, 8947.

---

1. Il est difficile de dire si la forme *essenne* est une simple faute, ou si la disparition du signe de la nasale dans la première syllabe correspond à un fait phonétique.

29. — personnel, 3 plur. rég. indir. fort : *ous* 8779, 8802, 8948, 9080, *os* 8947 ; *oues* 8849 est peut-être une faute.

30. Nous relèverons seulement quelques formes verbales caractéristiques.

Indicatif présent : *ei* (de *avoir*) 8867, *sei* (de *estre*) 9035 ; il faut peut-être voir dans *sei* une graphie pour la forme dialectale *soi* ; *tenc* 8771 (cf. Tanquerey, p. 39). — 3. *estorst* 8931 (*s* fréquemment introduit en anglo-normand ; Tanquerey, p. 109). — 4. terminaisons asigmatiques *avon* 9106, *devon* 8813, *leison* 8991. — 4. *seimes* 8852.

31. Subjonctif présent : 3. *estoice* 8718 (cf. n° 13), *deie* 8981, *trebruc* 8776.

32. Infinitif : *aver* 8809, 9033, *chaer* 8727.

33. Imparfait : 4. Terminaisons asigmatiques : *alion* 8800, *quidion* 8802.

34. Imparfait du subjonctif : 5. *Veisez* 8731, *veises* 8743 ; *vousisez* 8720 est sans doute une faute pour *veissez*.

35. Parfait : 1. *fui* 8961, *crui* 8961 ; 3. *out* 8775, 8824 de HABUIT.

36. Participe passé : *touleit* 8964, *toleit* 9056 (Tanquerey, p. 532), — *afiei* 9078, *confeist* 9084 (Tanquerey, p. 526).

37. Futur : 1. *dire* 8818, *ferei* 9136, *serei* 8854 — *porra* 8710 (Stimming, p. 195). 4. *partiron* 8851 — 6. *iron* 9136. Noter le futur de *avoir*, *avra* (aura ?) 9096, à côté de *auvra* 9097.

38. La désinence de la troisième personne du pluriel, à l'indicatif présent, au subjonctif présent, à l'imparfait du verbe *être*, au parfait, à l'imparfait du subjonctif est régulièrement en *-ent*. Il est bien connu que la consonne nasale de *-ent* a cessé d'être articulée à partir du XIII^e^ siècle. Notre scribe ne la note jamais, d'où les formes suivantes :

indicatif présent : *escutet* 9010, *passet* 9008, *sonnet* 8900, etc... — subj. présent. : *puiset* 9009 — impft de *estre* : *eret* 8832, 9090, *erret* 9120 — parft : *areret* 9121, *aleiret* 9122, *firet* 8801, 8811, etc. — subj. impft : *fuset* 8883, 8911, 9019. On relève même la forme *rescorre* 6 ind. prés. 8924.

39. Nous devons relever maintenant une série de formes de la 3^e^ personne du pluriel qui sont au premier abord surprenantes [1] :

1. Comme il s'agit de faits peu courants, notre relevé est ici en principe complet.

Ind. présent : *apelleit* 8741, *avenneit* 8863, *commenceit* 8795, *coureit* 8893, *demenneit* 8830, *dieit* 9044, *entendeit* 8892, *esgardeit* 8916 *bis*, *feireit* 8859, 8878, *menneit* 8820, *perceit* 8774, *prenneit* 8873, *refeireit* 8879, *donneit* 8773, *treieit* 8878, *veieit* 8706, *venneit* 8882, 8949, 8995, *voleit* 8869 ;

subj. présent : *atenneit* 8768 ;

impft : *donnoueit* 9049, *erreit* 9050, *esteieit* 8831 ;

parft : *abatireit* 8729, *conmenceireit* 8790, *ferireit* 8838, *fireit* 8798, 8803, *fureit* 8728, 8798, 8874, *guerpireit* 8818, *oureit* 8916 *bis*, *poureit* 8705, *tindreit* 8817, *vindreit* 8789, 8794 ;

impft du subj. : *feiseit* 8836 ;

conditionnel : *sereieit* 9091.

Il faut remarquer tout d'abord que la terminaison *eit* est atone. A la césure, elle ne compte jamais dans la mesure du vers. Si *-eit* était une ancienne désinence en *-eient* de l'imparfait de l'indicatif et du conditionnel, réduite par suite de la chute du *e* atone et de l'effacement de la nasale, et étendue, comme il arrive en anglo-normand (Tanquerey, p. 258) au présent de l'indicatif, au présent du subjonctif, au parfait, et à l'imparfait du subjonctif, l'accent, dans les formes en *-eit* que nous avons relevées, demeurerait sur *-eit* au lieu de tomber sur le radical. Le fait que ces désinences sont atones pourrait s'expliquer par un déplacement d'accent. Mais cette explication, qui vaudrait pour les formes analogiques, ne résiste pas à l'examen en ce qui concerne les formes régulières dont nous disposons. Le cas de *erreit* n'est pas décisif[1], mais nous avons *donnoueit* qui représente un *donnoent*, *esteieit* (qui est assuré par la mesure), *sereieit* et non *esteit* et *sereit*. Il faut admettre que la graphie *-eit* représente tout simplement *-ent*. Nous ne connaissons pas d'autre exemple de cette habitude.

40. On notera la forme de l'adverbe *ovec* 8802, 8906, 9062, etc...

41. La préposition *en* devant un mot commençant par une voyelle est régulièrement soudée à ce mot, avec redoublement

1. *Erreit* pourrait être une forme intéressante de l'imparfait d'*estre*, avec combinaison du radical latin et de la forme analogique : *erent* ~ *esteient*, analogue à celle que l'on rencontre chez frère Angier ; cf. Pope, *Étude sur la langue de frère Angier*, Paris, 1903, p. 46-47.

du *n*, 8699, 8823, 8839 etc... Nous avons, pour plus de clarté, coupé ces groupes.

On relève dans la copie d'Aspremont que nous étudions un assez grand nombre d'accents. Cette particularité a été notée à propos de plusieurs manuscrits anciens, la plupart d'origine anglaise. Nous avons soigneusement reproduit ceux qu'a marqués notre copiste, en nous interdisant d'en introduire de nouveaux dans notre transcription. Il est difficile de retrouver, si tant est qu'il ait jamais existé, et ait été appliqué avec rigueur, le système suivi. Nous donnerons seulement le résultat de nos relevés.

1° L'accent surmonte régulièrement la préposition *a*, qu'elle se trouve au début du vers devant consonne (8754, 8794, 8795...), entre consonnes (8696, 8767, 8814...), derrière consonne et avant voyelle (8758, 8764, 8786...), derrière voyelle et avant consonne (8736, 8849, 8973...), entre voyelles (8715, 8790).

2° L'accent surmonte la préposition *o* que ce soit au début du vers (8859, 9048, 9068...), entre consonnes (8797, 8815, 9048), entre voyelle et consonne (8761), entre deux voyelles (8999).

3° Des accents semblent marquer la diérèse lors de la rencontre de deux voyelles à l'intérieur d'un même mot (8785, 8896, 8999...) ou appartenant à deux mots différents (8786, 8828, 8917).

4° *Ovec* porte un accent sur la première syllabe (9062, 9107).

5° *Ou*, qu'il s'agisse du représentant de AUT, de APUD ou de UBI est régulièrement surmonté de deux accents (òù) au voisinage de consonnes aussi bien que de voyelles (8720, 8779, 8825...) [1].

1. On n'a jamais consacré à l'accentuation dans les plus anciens manuscrits français le travail que cette question mérite. On trouvera toutefois des indications précises dans le mémoire de M. Ch. Samaran, cité plus haut, où se trouve rappelée la bibliographie antérieure, en particulier l'article de M. C. Brunel. On peut y ajouter les indications données par le même dans *Fragment d'une traduction en prose française du Psautier*, *Romania*, LV, 1929, p. 163-165 et 173. Il n'y a à notre connaissance presque rien à tirer des publications postérieures. Voir en particulier *La Seinte resureccion*, éd. Jenkins-Manly-Pope-Wrigth, Oxford, 1943 (*Anglo-norman Society*, IV). Mais il

L'accent sur l'*i*, qui est assez fréquent, ne semble avoir d'autre fonction que de faciliter la lecture en permettant un groupement plus aisé des jambages. Il faut toutefois noter que le *i* adverbe de lieu est toujours accentuée, peut-être parce qu'il s'agit d'un mot monosyllabe.

On ne relève jamais l'accent double sur consonne ou sur voyelle.

Si la copie est soigneuse, le texte n'est pas exempt d'erreurs ; les fautes contre la mesure sont assez nombreuses, mais elles sont incohérentes et ne reflètent aucune tendance particulière au copiste. L'intérêt principal du fragment palatin réside dans sa date et son origine. Il constitue un témoignage de plus du succès de la chanson d'Aspremont en Angleterre. Six manuscrits aujourd'hui conservés proviennent de ce pays : ce sont les numéros 6, 7, 8, 9, 13 et 18 de notre liste.

Ja vos aveit rei Agoulant norri 8692
E autrui rennes donnez et departi ;
Or lui estes au grant beson falli ».

Quant Aufriquans ont crestïens veüz
Et á grans cous les ont requeneüz, 8696
Les plus hardiz sont coarz devenuz
E les plus sages se sont por fous tenuz.
Tant enn i out de morz et d'abatuz,
Trencheies testes et espaulles et buz, 8700
Les chans en sont coviers et revestuz.

8694. Il manque une syllabe au premier hémistiche.
8701. *coviers*, ms. *corviers* qui doit être à l'origine un *couvers* mal lu.

---

faut rappeler une note où P. Meyer a marqué les distinctions à faire entre l'accentuation du *Psautier* d'Oxford, où des « apices » rouges marquent l'accent tonique, et l'accentuation que l'on remarque dans d'autres volumes (*Romania*, XXXVIII, 1909, p. 47, n. 2). Il n'est pas hors de propos non plus de reproduire ici la réflexion de Wattenbach, *Lateinische Paleographie*, p. 83 : « Accente zum Anleitung des Lesers finden sich schon im 9. Jahr, vorzuglich in Büchern welche zum Vorlesen bestimmt waren, wie Legendarien. Namentlich wird auch die, mit dem Hauptwort verbundene praeposition *a* so bezeichnet, Z. B. *ádeo* fur *A deo* ». C'est peut-être l'explication des accents que nous relevons ici sur les prépositions et conjonctions monosyllabes.

Frans sunt armez et Aufriquans sunt nuz.
Quant les conres G[irart] i sunt venuz
Senpres les ont et percez et ronpuz 8704

431 La gent d'Aufrique nes poureit plus soufrir.
Veieit lor gent detrencher et mourir
E de lor morz la quanpenne couvrir
E tout le chanp lor conmence a guerpir. 8708
Ulïen veit qu'il nes pout retenir :
Veiant ses oiz les veit del chanp essir. 8709 *bis*
Chaitif se clemme : « Que porra devenir ?
Ja quidei je toute France sessir,
A mes barons donner et departir, 8712
Crestïenté vergonner et honnir
E nostre lei essaucer et tenir.
Dire le puis, n'i á oues le mentir :
fol. 91 v [Ho]mme orguellos ne pout de sei joïr ; 8716
[A]u chef del tor ne puis mie fallir
[Q]ue ne m'estoice de mon mester sentir.
[O]r m'en estout comme couart fouïr. »
[S]el vousisez trestorner óú gandir ! 8720
[A] son cheval ne se pout nul tenir.
[Q]ue il atenne ne pout de lui joïr.
[E] vet Gauter de Sent Imer ferir,
[L]'escu li perce, l'auberc li fet fallir. 8724
[E]l gros del cor li fet lei fer sentir,
[S]i que del cors estout l'arme partir.
[C]haer le veit, si geta un sospir.

432 Quant cil d'Aufrique fureit eissu del chanp, 8728

8708. *Commence* semble être le résultat d'une mauvaise lecture de *convient* (*covint* W) ; mais voir aussi nº 38.

8709. *veit*, ms. *pueit*, qui n'a pas de sens. Le *p* a été incomplètement effacé.

8717. Le sens n'est pas clair. La leçon de *W* est différente : *Al cief del tot ne puet mie fallir/Que ne l'estuece de son mestïer mentir*.

8720. *Vousisez* ne donne pas un sens satisfaisant : c'est peut-être une corruption de la leçon de *W veïscies*.

8725. *lei*, faute, ou graphie pour *le*.

8727. *veit* : on attendrait un parfait ; de plus il y a eu confusion entre *chaer* et *Claires* (nom propre qui revient souvent dans la chanson), leçon de *W* qui paraît meilleure.

Les crestïens en abatireit tant
[N]el saureit dire negun homme vivant.
[T]ant bon cheval veïsez enn estant,
[T]ant sor, tant bai, tant grille, tant ferrant ; 8731 *bis*
[P]ar les chans vont lor resnes traïnnant, 8732
Qu'i n'ont avoerie ne sennor ne garant.
Ulïen sist el ros lïart ferrant ;
Onc nule beste el seiqle ne valut tant,
N'en i á nul qui tant seit sorpuissant. 8736
Ist de la presse, mervellos dol fessant,
E son damage vet souvent regretant,
Entre ses paumes sa hante brandisant. 8739
Fust d'al l'apelleit celle gent mescreant. 8741
L'ante fut reide et le fer fu trenchant.
Sil veïses com il vet guenchisant !
tol. 92 N'en i a nul, tant orguellous preisant, 8744
Se il le fert, ja set tel qu'il s'en vant,
Qu'estrui ne scengle li valle mie un gant.
Quatorze en lesse derreire sei gesant,
Donc li plussor i ont lessei del sanc. 8748
Qui qu'est derreire, Hulïen est devant.
Que vos ireie le plei plus alongnant :
S'Ulïen fust en Damledeu creant,
N'eüst tel prince en cest seicle vivant. 8752
Le duc Bovon i vent esperonnant,
Á haute voiz li vet mut escriant :
« S'or ne tornez, ja morrez en fuiant ».

433 Quant Ulïen veit or le duc Bosson, 8756
La lance el foutre, destors le gonfanon,
E veit les autres venir á esperon,
Mil et .V. cens de celle regïon
Qui de sa gent font tel destrucïon, 8760
E des sons n'a ó lui se petit non,
Ne veit en lui nulle rescousïon.
Iest de la presse si tost comme faucon,

8733. Le vers est faux ; *avoé* (*W*) est meilleur que *avoerie*.
8735. Ms. *seiqulqle*. Le vers est faux.
8752. *W* a, à la place de ce vers, *Ne le valsist Oliviers ne Rollant*. L'absence dans notre fragment de cette allusion au « couple littéraire Olivier-Roland » peut avoir un certain intérêt.

Par tres fieïes le tret á un bouson ;
Pouia un tertre, ferant de l'esperon ;
Par les ennarmes prent l'escu a leion.
Les dous estroux á mis en tel randon
Pres li ortel n'atenneit au talon.
« Avoiz », s'escrie, « crestïen, par Mahon,
A mort me tenc se je n'ei conpannon ».
Le duc i vent sor un ferrant gascon
fol. 92 v. Que li donna le Peitevin Drooun.
Grant qous se donneit amedui li baron,
Les escuz perceit parmei tout a bandon,
N'en i out nul, tant seüst bien son non,
Donc tout le cors ne trebruc el sablon.

434 En la place de devant un rocher,
De lez un broil d'aubor e d'alïer
Óú l'on d'ous fist l'autre deschevaucher,
Qui les veïst relever et drecer
Les escuz prendre, les lances enponner !
Ulïen vet crestïens apresmer
Que il n'i poureit nule ren gaanner.
Sil veisez el cheval repeirer
Óez conment il monta, l'averser :
De grosse hante se prist á ápoier.
Mal de l'estrui qu'il i dengna baller !
De cous d'Aufrique desqu'a quatre miller
Qui toz se vindreit entor lui ralïer
E conmenceireit lor erre á angouser.
Qui qu'est devant Ulïen est derrer.
Onques dus Claire ne se pout tant coiter
Que onques puis i peüst apoier.
Á l'estandart vindreit dui mesager :
Á haute voiz conmenceit a hucher :
« Agoulant, sire, or torne a l'enpeirer.
Ier matinnet ó le gor escleirer

8764. *W bogon*. La lecture est douteuse, le scribe s'étant repris.

8769. Il nous paraît préférable de lire *Avoiz* que *A vois*, comme l'a fait Brandin.

8777. Le premier hémistiche est trop court d'une syllabe. *W* donne un autre texte.

8790. *Erre* ne donne pas un sens satisfaisant : le ms. a *rerre* avec le premier *r* exponctué.

Fureit vint mile qui fireit a preiser
Que vos feïstes a Ulïen baller.
fol. 93 Si alïon un orgueil conmencer 8800
Qu'a crestïens nos firet enveier ;
Nos quidïon ovec ous torneier.
Tout le nos fireit oubïer et lesser.
Si sont armez et de fer et d'acer 8804
Que l'en nes pout nafrer ne enpeirer.
Les noz veïmes morir et detrencher.
Ne lor peümes secorre ne aider.
Ja le quart homme n'en verez repeirer 8808
Que au beson vos puise aver mester ».
Le res l'entent, n'i out que corocer.
Vint mil en prent qui firet a preiser
Que il aveit sor lui a justiser. 8812
Imes devon a Carlles repeirer,
Et á sent Iorje le baron chevaler
Qui fut ó crestïens a l'estor conmencer.

435 Des que ocis fu Damaquin le rei, 8816
La soue gent ne tindreit nul conrei.
Le chanp guerpireit, si vos dire por quei :
Qu'il n'i ont bronne ne hauberc ne agrei,
E cil les menneit ferant a tel desrei 8820
Qu'Equar d'Auflor en fu en grant desrei.
Devant s'essenne conmenca le quaplei.
Tant enn ocistret, la fei que je vos dei,
Qu'Auquar meïmes out grant poour de sei. 8824
A Manuël le mostra óú son dei :
« Manuël, sire, esgarde ce que vei ;
fol. 93 v. Bonne gent sont la crestïenne lei
Par un petit qué en lor Deu ne crei. » 8828

436 Quant Auquart vet la crestïenne gent
Qui cous d'Aufrique demenneit si vilment,
Qu'i n'i esteieit fors vint mille et cent,
Aufriquans eret M. millers largement 8832

8803. Corriger *oblier*.
8814 ms. *Ioire*.
8819. Le copiste a écrit *agrei* et a répété le *i* dans la marge.
8825. Le *u* de *óù* est exponctué.
8832. Le ms. avait d'abord *XX millers*, corrigé dans l'interligne en *M millers*.

Que Agoulant out eslehuement
Choisi en l'ost tout a son escïent,
Puis les donna Mandaquin quitement
Que toz feïseit le son quemandement ;
Son nevo ert et son mellor parent.
Icous ferireit el chanp premerrement.
A Mandaquin enn avint malement :
Un dameisel arme nouvellement
Le trencha tout desqu'en l'arcon d'argent ;
Óú Aufriquans pristret tel esperment
Donc lor ouvre torna puis a nient.

437 A grant mervelle fu Auchart orguellos,
Fort et hardi et de mal ennartos,
E en batalle felon et enginnous.
Dist a ses ommes : « Barons, que festes vos ?
Mes conquerez les fes et les ennors,
Qui fu á oues e á lor anceisors,
Donc vos serez riches et averos,
Puis partiron le gaan entre nos.
Nos seimes cent as chascun de lor dous.
S'un en eschape, ce sacez a estros,
Ja en ma vie ne serei mes joioous ».
La fu l'estor tant grant et mervellous.
fol. 94 De tantes lances i veïses le estros,
Donne i out ment grant coup mervellos.
E tant vasal i remest del ches tros ;
Ó les espees feireit de tel vigors
Nes tent hauberc ne haume pent a flors.
Nos crestïens furet si angouisos.
Les bons chevaus ont ja perdu lor cors.
Au trot avenneit Alemant li plussors.
S'or n'en est Dex a crestïens secors,
Karlemennes enn ert tou corecos ;
M. orfennis en seront doleros.

8833. Le manuscrit portait *A. tout e.* Le *t* a été effacé.

8843. Le premier hémistiche est trop court d'une syllabe (*Tote l. W*).

8855. ms. *merullous*. cf. 9038.

8856. *le estros* peut être une faute à côté *les tros* donné par *W*. On pourrait toutefois comprendre *l(e) estros* « le tronçon » d'après *estrosser*, mettre en pièces ; Tobler-Lommatzsch, *s. v.*

8865. Le premier hémistiche trop court d'une syllabe : *K. li m. W.*

438 Et dit Aucar : « Or ei quanque je quer.
En crestïens n'a mes que quorocer ;
Tout a estros voleit le chanp lesser ;
Festes avant cel estandart ficher ».
Granz quatre arpenz le fireit chareier ;
Des enn imes tornast a l'enpeirer
Mes crestïens prenneit á ralïer.

439 La genz d'Aufrique fureit mut esbaudiz
Por crestïens qu'il viret resortiz.
La conmenca un fer hobeleïz ;
De mente lance i veïsez l'escliz.
Feireit de lances et treieit d'arz festiz
E Frans refeireit des brans d'acer forbiz
E as espez ascerez et burniz.
Coupent ces testes, espaules et cerviz.
Le sanc lor venneit par costez et par piz.
Dementenant fuset toz resortiz,
Quant Ulïen s'escrïa quatre criz :
fol. 94 v. « La gent d'Aufrique, ne seiez esbaïz.
Vengez vos freres, vos fiz et vos noriz
Que Frans vos ont detrenchez et ociz,
Et li proz et li baus et li hardiz,
Vostre seignor qui fu soef norriz,
E conquerrez la terre et le païs
Donc vos serez riches et manatis ».
Quant cil l'entendeit, nel font pas a emviz.
Soure lor coureit et sis ont envaïz
E crestïens les ont si recolliz,
Le duc Gaufrei, ses fiuz et ses norriz
E ses nevoz les ont si áátiz.
Se Damledeu ne fet as sons merciz,
Jau conperront les couarz, les hardiz.

440 Quant l'enperere entra dedenz l'estor,
Sonnet par l'ost tant graile, tant tabor ;

8884. Le scribe, après *quant*, trompé par le *V* majuscule d'*Ulien*, a écrit un *b* qu'il a ensuite effacé.

8888. Suivant la leçon de notre ms., le vers n'a pas de césure. *W* donne *Aumon le roi le preu et le hardis.*

8891. *Manatis.* Le scribe a oublié le *n*. *Manantis W.*

8898. Le ms. porte distinctement *jau* qui ne semble explicable que par une faute matérielle.

Grant fu la noise, onc n'oïstes greignor,
E le damaje et des nos et des lor ;
Li preisez d'armes n'i sont mie a segor,
Óger et Neimes et des autres plusor, 8904
Richart et Hue, qui sont de grant valor, 8904 *bis*
E Salemon, qui porte l'oireflor,
E ovec lui Bretons, qui furet de s'enor.
Karles li enfes, qui sist el milsoudor
Durendal tint et tente sanz coulor. 8908
fol. 95 La veïset tans fiz de vavasor
Son cors deffendre et sa teste et s'enor.
Que vos direie ? Toz fuset mis el tor,
Quant lor redit le maigne enpereor, 8912
Qui lor escrie ducement par amor :
« Á crestïen, li grant et li menor,
Quer deffendez mon cors et vostre hennor ».
Lo res meïmes le font si bien cel gor 8916
Cil quis esgardeit enn oureit grant poor. 8916 *bis*
N'ert pas a esse Karlemeigne cel gor. 8916 *ter*
Soz lui ócistrent son cheval milsoudor.
Li reis prent autre com om de grant vigor
E tint lióise donc il recut ennor.
Qui il atent ne pout passer cel gor. 8920

441 Quant l'enperere fu a terre abatu
Et son cheval fu ocis de sor lu,
Il se deffent com om de grant vertu.
A lui rescorre li grant e li menu, 8924
Le premer homme qui l'a requeneü,
C'est Beilenger, le marchis le faü ;
L'espee el pon, desqu'a lui est venu,
E fert sor l'aume Gandafle le chanu, 8928
Un reis puissanz, riches et queneü.
De si as denz l'a trestout porfendu ;
Estorst son coup, si l'a mort abatu ;
fol. 95 v. Prent le cheval au fren d'or batu. 8932
A l'enperere est mentenant venu,
A pei descent, le son li a rendu,

8908. *Et tente* est peu satisfaisant. *W* donne : *entainte* sans color.
8916. *Le font*. *W* donne la bonne leçon : *le fait*.
8919. *Lioise*. *W* donne la bonne leçon *Joiose*.
8926. La fin du vers paraît corrompue.

Puis monte en l'autre donc cil fu abatu.
En l'estor sunt amedous revenu, 8936
Et puis i out tant pesant coup feru,
Trencheies testes et espaulles et bu.
Quant Frances ont le rei requeneü,
Onc en cest seicle si grant joie ne fu. 8940

442 Quant l'enperere de son cheval chaï,
Et Frances l'ont de totes pars sessi,
E crestïens le nos ont si gari.
De mentenant sor son cheval sali. 8944
Mal set de cou que il i atendi. 8945
Icous vint mile ont treis lor d'os guerpi. 8947
Ja par nul d'ous n'ert mes ageit basti. 8948
Tout dret a l'ost venneit mut effreï ; 8949
Aufriquans l'ont gabe et escharni ; 8951
E vent au rei, si li crie merci : 8953
« Vos m'avïez icest renne sessi ;
Je ai tout, sire, icest renne henhaï :
Ja n'ert tenu par mei ne menborni ». 8956
Agoulant l'ot, oiez qu'il respondi :
« Ulïen, nes, mut vos ei bien oï.
Tout vei terrous cel blanc haume burni,
Cel vostre escu et percei et croisi. 8960
Mut par fui fol quant je onques vos crui,
Kuar Mandalin et vos m'avez traï. 8963
fol. 96 Par vos consolz fors de ma terre eisi, 8962

8936. Voir note suivante.

Laisse 442. Dans cette laisse, comme aux vers 8936 et 8938 le scribe a presque toujours oublié la convention selon laquelle il rejette dans la marge droite la dernière lettre de chaque vers et l'a laissée à sa place naturelle, quitte à l'écrire à nouveau en fin de ligne. Nous avons partout corrigé cette erreur matérielle.

8941-8943. Construction parahypotaxique. Voir Sorrento, *Sintassi romanza*, p. 33-34.

8947. Il faut lire comme *W Icés vint mile que il de l'ost parti/Li quinse mile ont tres lor d'els guerpi*. La faute s'explique aisément par saut du même au même.

8950. *Voit l'Uliens* ; *pres n'a le sens marri*, donné par *F* et nécessaire au sens manque dans *W* et *R*.

8962-63. Brandin adopte l'ordre de *FMN* ; *W* et *R* intervertissent l'ordre des deux vers.

Mon fiz touleit, mei meïmes honni. 8964
Enz enn Afrique, óú je pimes vos vi,
Ou je vos ai mut ducement norri,
Tant que vos estes parcreŭ et tehi,
La estïez proz et forz et hardi. 8967 *bis*
Desque vos fustes essu de vostre ni, 8968
La fustes bons, et puis mauves ici :
Mal eie je, se plus en vos me fi ».

443 « Ries Hulïen, ja celer nel vos quer :
Consel de femme ne de coart laner, 8972
Qui à ces dous se leise conseller,
Il ne det mie grant terre justiser.
Femme se lesse espouser, noceier,
Puis s'entremet del seignor enginner, 8976
S'elle se pouet a lui tant aconter
Qu'elle le puise un poi asoupleier.
A icelle ovre donc or paller ne quer
S'elle le vet un petit átarger 8980
Que il se deie de sor lui esloigner,
El fet a autre son cors rasouager.
Por vostre cors di je cest reprouver.
Longues m'avez servi de cest mester, 8984
De mes vins beivre, de mes tresors voider,
Mes gentix ommes de sor mei esloigner. 8986
Mut me quit bien de tex ouvres venger. » 8990
Dist Ulïen « Or leison le tencer.
Il n'est or lois des ovrres reprocer. 8992
fol. 96 v. Delivrement festes apaireller
Del moiz des vos por vostre cors aider.
Cous qui me venneit gaber et deleier
Qui viret frans el pendant d'un rocher, 8996
Óu je me vi si vilment trebucher :
Desqu'au nasal feri l'aume el pudrer ;
Onques n'i ó áié au redrecer.
Ja ne quidei sor mon cheval poier ; 9000
As esperons fu tost mon recouvrer.
L'en ne pout mie o les Frans torneier ; 9002
De vint mil ommes n'ei que quatre miller. 9004

8965. Lire *primes*.
8985. Le scribe avait d'abord écrit *voiler*.
8996. Le texte semble corrompu ; *Que je vi frans el pendant du rocier W*.

Res, il ne volet ne ferir ne chacer.
Itant estreit les i vi chevaucher
Qu'entre lor lances ne volast esperver.
Se il la roche passet sanz enconbrer, 9008
Que lor gent puiset a la nostre apoier,
Tex mil m'escutet qui le conperront cher ».
Par mei les rens estvos un mesager,
Un fer de lance desus l'arcon pommer 9012
Que li ont fet enz el cors enbreier ;
Par treis le fer estut l'ante briser ;
Del sanc del cors estut l'auberc moller.
Enn apres lui en vennet tre miller. 9016
N'en i a nul qui tant se tenist fer, 9017
Ne fust feru sus el haume d'acer, 9019
Coupe son haume desi el chapeler ; 9020
Sor les espaulles en gesseit li quarter.
fol. 97 Descolore ert chascun del seigner. 9022
« Sire, dist il, mut me puis merveller. 9024
Ja vi tel gor que m'avïez mut cher.
El matinet, o le gor escleirer,
Que de vos hommes me feïstes baller
Cinquante mille, quant vint au comencer, 9028
L'une meitei en vi toz detrencher,
Que ne lor poi secorre ne aider ;
Mei et les autres vi si aparreller, 9031
De poi d'aver me porras apaier. » 9033

444 Le res demande : « Comm'as tu non, ami ? »
Il li a dit : « Fiz sei le rei Fakin ».
Dist Agoulant : « Pres estes de mon lin. 9036
Mei et ton pere fumes procen cosin.
Sez tu nouvelles de mon nes Mandalin ? »
« Óïl, ver, sire, quer il est mort enfin ».

9012. On est tenté de lire avec *W* « *arçon premier* » qui est de la terminologie courante ; mais on peut peut-être comprendre l'*arçon pommer*, l'arçon où se trouve le pommeau, l'arçon de devant.

9021. Dans le ms., entre *li* et *quarter*, se trouve un *g* exponctué.

9034. Le scribe a placé dans la marge droite en face de chacun des vers de cette laisse un *i*, si bien qu'à la rigueur on devrait lire *Fakini*, *lini*, etc., l'erreur est évidente. Cf. laisse 442.

9035. *Il li a dit* est une faute, facile à expliquer, pour *Eliadas*, donné par *W*.

9038. *nouvelles* ms. *nouulles*, cf. 8855.

445 Agoulant fu irez et corecos
D'Elïadas qu'il veit si angouisos,
De Mandakin et des autres plusors.
Souvent se clemme chaitif, maleüros
E cil li dieit : « Ne seiez si iros.
Se vos ont fet vos couarz vanteors.
Enz enn Aufrique en vos pales greignors,
Enz en vos chanbres qui sont pentes a flors,
Ó les pucelles ó les fresches colors
Qui lor donnoueit les bessers amorous,
La erreit il riche conquereors
fol. 97 v E plus hardi que n'est leion ne ors.
Mes Frans le tennet de par lor anceisors :
Ja nes perdront ne par mei ne par vos.
Par set fieies cent mile poigoürs
Nous ont toleit de trestoz les mellors,
E vostre fiuz, donc mut sui douleros.
Frans ne sont mie couarz ne peirecous,
E Karlemennes est fers et orguellors
Et unne ren saces bien a estros :
Serïez cent á chascun del lor duos
Si vendront il asenbler óvec vos. »

446 Elïadas parole en sospirant :
« De tres batalles sont mort li vigorant.
N'aiez vos mie fïance el repeirant.
Grant fu la noise que firet li auquant.
Ó cinc batalles vint l'enperere errant ;
Seisante grelles sonneret enn oiant.
L'or et l'argent vet si resplendissant
L'ore del gor en mue son senblant.
L'unne des oz vet l'autre apreïsmant ;
De l'une a l'autre peüst treire un sergant ;
N'en i a nul tant orguellos preisant,
De la poour ne remut son senblant.

447 Agoulant est en l'estandart monte
Ó .XV. reis, toz de sa pooste,
Qui toz li ont afïei et jure ;

9040 9044 9048 9051 9053 9056 9060 9064 9065 9067 9068 9072 9076

9046. Le ms portait *enz vos pales* ; le *z* a été exponctué.

9064. Le ms. porte distinctement *vigorant* ; la lecture *III garant*, fournie par *M* (*gaiant W*) paraît la bonne. Voir vers 9113.

Laisse 447. Le copiste a laissé passer la même négligence qu'à la laisse 442.

N'en i a nul n'ait corone porte.
Le pouple fu entor ous agoste ; 9080
fol. 98 Tant enn i a qui ne pout estre esme.
Ó .V. batalles vet li res conree ;
L'or et l'argent et l'acer esmere
Qu'est en lor armes confeist et seele 9084
Contre solel donne si grant clarte
Que le rivaje enn est trestout mue.
Ulïen l'a a ses ommes mostre :
« Crestïens ont de gent grant povrete. 9088
Il n'i ont mie donc il fuset desme.
S'il eret ore por menger conree,
Mauvessement en sereïeit dinne.
Il ne tent mie Karlemenne a sene. 9092
Se tant de gent s'eret o mei mesle,
Tout est perdue lei de crestïente.
Karles sera comme chaitif mene.
Un grant charchan avra el col ferme. 9096
S'il nel remue, le chef auvra coupe. »
Le veil Galindres a le rei esgarde.
En sorriant li á le chef clinne.
« D'un petitet vos estes trop haste. 9100
Quant vos aures le ren aquite, 9102
E vostre chef i sera coronne,
Donc li sera le charchan aporte. 9104
Et si set or Ulïen demande,
Quer mei et lui avon á ous este.
Il ont iee óvec lui asenble.
Onc en sa vie ne fut si haste. » 9108
Donc dist li reis : « Trop enn avez palle,
fol. 98 v Ker, s'il esteieit de dur acer trenpe,
N'auront il ja envers nos poeeste. »

448 Quant l'aumustenc vet ore, l'Afriquant, 9112
De tres batalles sont mort li trei garant,
Ne ne s'en pot tenir le remanant,
Son fiz apelle hautement, enn oiant :
« Fiz a puten » le clemme mentenant, 9116

9102. Le second hémistiche est trop court d'une syllabe ; corriger *renne*.
9106. *A ous* écrit sur un grattage.
9107. *Iee*. Le texte est fautif. *Jehui matin W Ils ont chescun M*.
9108. Le second hémistiche est trop court d'une syllabe.

« Mauves garcon, peire que recraant, 9117
Le reis Mahon et le reis Esperhant 9119
Mes nevoz erret et vostre apartenant, 9120
Qe il areret parmi l'ost traïnnant,
Puis enn aleiret les peices recoillant,
Et les getereit enn un conpin puant
E i toucheiret le fou greges ardant. 9124
Poi vos en menbre, quer vos ne valez tant.
Se ne m'en puis venger a mon vivant,
Quanque je ai ne pris je mie un gant.
En cest ost ei de mon linnaje tant 9128
Con vos verrez enz le solel cuchant. 9129
Que vos irei la parolle celant ? 9131
Il ont trestoz fine a mon graant. 9132
Prennez mon cor, si guerpisez le chanp.
Si le sonnez quatre fez enn oiant ;
Asez vaut moiz que ne fet l'olifant.
Trestoz iron la óú ferei senblant. 9136
Il vos seivront á esperon brochant.
Dret á Aufrique vos enn alez ponnant.
Se .K. as.

J. MONFRIN.

9121. *Arerent* pour *alerent* ; cf. p. 392 nº 25. Au vers suivant, *aleirent* est une correction. Le copiste avait d'abord écrit *areirent*.

9131. Ms. *irezi*. Le *z* est exponctué.

MÉLANGES

STRUCTURAL UNITY IN BENOIT'S *ROMAN DE TROIE*

The Old French *Roman de Troie* by Benoit de Sainte-Maure is a twelfth-century poem of over thirty thousand lines, involving literally a horde of characters and incidents. The prologue mentions the earlier versions of the Troy story, and is followed by a résumé of the whole poem. This five-hundred-and-seventy line résumé presents an outline of what is to follow. The body of the poem then covers the events step by step : Jason and the Golden Fleece; the destruction of Old Troy; the rape of Helen; the assembling of the Greek armada and the journey to Troy; the fighting and the truces; the sack of Troy; and the return of the heroes. Finally, we have a brief epilogue to round off the whole.

We do not know anything of Benoit except his name, which he gives us near the end of his prologue. But we do know from his own statements and from the work of commentators that this poem is based upon two medieval accounts of the Trojan War : Dares Phrygius, *De Excidio Trojae Historia*; and Dictys Cretensis, *Ephemeris de Bello Trojano*[1]. Benoit follows Dares alone as far as line 24425; from there to the end he follows Dictys, with an occasional return to Dares[2]. There is, however, a great deal both of matter and manner in the Old French poem which finds no counterpart in either of the Latin prose

1. Edited in a single volume by A. J. Valpy (London, 1825). My references are to page numbers in this volume.

2. L. Constans (ed.), *Le Roman de Troie* (Paris, S.A.T.F., 1904-1912), vol. VI, p. 192-263. My references are to the line numbers on the left margin in this edition.

works. It has been argued, therefore, that Benoit must have used a lost source[1]; this argument strikes me as unconvincing, but for the purposes of this paper the comments applied to Benoit could apply as well to the author of a lost source.

One of Benoit's most important additions to his sources is the love story involving Troilus and Briseida. Because Boccaccio in *Il Filostrato* and Chaucer in *Troilus and Criseyde* isolated and retold this story, Benoit's presentation of it has received frequent treatment by investigators. But much less attention has been paid the *Roman* as a whole. Actually, the Troilus-Briseida story is only one of four important love stories in the *Roman de Troie*; and the matter of the poem may be divided roughly into that concerning love and that concerning war. The purpose of this paper is to examine all four love stories as they function in the structure of the entire poem. Such an examination points to the conclusions that Benoit is highly original in his treatment of the love materials; and that these stories, rather than being amorous interludes in the account of the fighting, are carefully meshed in the structure of the poem with the matter treating the war proper. We turn now to the analysis of Benoit's presentation of the four love stories.

1. Jason-Medea : In Dares' account there is absolutely no mention of Medea or of her love affair with Jason. Two brief sections, totalling only forty-two lines, are devoted to Jason's journey for the Golden Fleece. Clearly, Dares includes this material solely to motivate his account of the destruction of Old Troy, which results from Laomedon's inhospitable reception of Jason on the way to Colchus. Once this point is established, Dares dismisses Jason as follows :

> Jason et qui cum eo venerant graviter tulerant crudelitatem Laomedontis, sic se ab eo tractari, cum nulla ab illis injuria facta esset : simul et timebant multitudinem barbarorum, si contra imperium conarentur permanere, ne opprimerentur : cum ipsi non essent parati ad praeliandum, navim conscenderunt, a terra recesserunt, Colchos profecti

1. See, for example, N. E. Griffin and A. B. Myrick, *The Filostrato of Giovanni Boccaccio* (Philadelphia : Univ. of Penn. Press, 1929), p. 26-27.

sunt, pellem abstulerunt, domum reversi
sunt. (297-298)

Benoit, however, devotes over thirteen hundred lines at the beginning of this poem to Jason's adventure, and creates memorable individuals in the persons of Peleüs, Jason, and Medea. Certainly Benoit is indebted to a source — perhaps Ovid [1] — for the fundamental information which he adds to Dares in his presentation of this love story. But the important point to be noted here is that Benoit purposefully added to Dares' account — the basic source for this part of his poem — a detailed treatment of the Jason-Medea love story, which he fitted very neatly into the events leading up to the destruction of Old Troy. This planned combination is announced by an eight-line passage in the résumé :

Adonc vos redirai après
Coment Jason e Herculès,
Par engin e par traïson,
Alerent querre la Toison ;
Com Medea par son saveir
La lor fist conquerre e aveir.
Puis dirai par quel acheison
Il craventerent Ylion. (155-162)

When we come to the opening of the *Roman* proper, we find that after a few lines devoted to King Peleüs and his brother Eson, the latter's son Jason is introduced by means of a fourteen-line sketch (727-740) very similar in method to Benoit's technique in the series of portraits he uses later to introduce the heroes and heroines of the Trojan War (5093-5582). Jason is handsome, well regarded, intelligent, strong, influential, widely renowned, courteous, kindly, courageous, and loved by all; he behaves like a proper nobleman, and loves glory and generosity. He is widely praised and has performed so many noble deeds since his childhood that his name is known in many lands. Benoit then develops at some length Peleüs' fear that Jason will displace him as king, and his desire to get rid of Jason by sending him in search of the Golden Fleece : Jason

1. See Constans' edition, VI, 236.

agrees to the adventure. We then have the account of the ship-building; of the gathering of the Argonauts, among whom Hercules is prominent; of the trip to Troy and Laomedon's inhospitality; of Hercules' vow to take revenge within three years; and of the trip to Colchus and Oestes' friendly reception.

At this point the love story proper begins. Oestes summons his magician-daughter Medea to meet the visitors, and she immediately falls in love with Jason. Benoit gives a lengthy sketch of this lady and describes in detail the love-malady she suffers because of Jason. In a lengthy scene Medea proposes to help Jason gain the Golden Fleece if he will promise to marry her and take her with him when he leaves Colchus; Jason agrees, and the two arrange to pass that night together in Medea's room. After the others have gone to sleep, one of Medea's servants leads Jason to her; he swears fidelity and they spend the night in bed. At dawn Medea gives Jason his instructions; he departs, sleeps until noon, and then gains the Golden Fleece by following Medea's instructions. We are given careful scenes making clear Medea's concern for Jason's safety and her joy at his successful return. After about six weeks the Greeks leave Colchus, Medea accompanying Jason. When the travelers reach home Jason is much honored, and Peleüs hides his chagrin at Jason's success. Benoit here states that he will leave the Jason-Medea story and nove into the great events of the Trojan War. Consequently, we next see Jason's companion Hercules carrying out his threat of vengeance against Laomedon.

The noteworthy fact is that Benoit, in so greatly expanding Dares' presentation of Jason's adventures, does not handle his material as if it were simply a digression from the main story. Rather, for him the Jason-Medea narrative is an integral part of his whole account. The core of Benoit's long poem will be of course the ten-year war between the Greeks under Agamemnon and the Trojans under Priam, and Benoit has well in mind the fact that the immediate cause of this war was a woman — Helen. Accordingly, he finds it perfectly suitable to include in his material preliminary to the Trojan War a detailed account of an earlier instance in which a woman — this time Medea — greatly influenced the course of events.

Thus it is that in this love story, though he stresses Peleüs'

guile and Jason's steadfast courage, Benoit devotes most attention to psychological aspects of Medea's role. We learn in detail of her reactions at crucial points : when she first sees Jason, while she waits for Jason to appear in her room, while she spends the night with Jason in her room, when she sees him depart for the adventure, and when she greets him after his success. But in this connection it is important to notice that Benoit purposely omits any detailed account of Jason's later desertion of Medea. He simply says :

Grant folie fist Medea :
Trop ot le vassal aamé,
Por lui laissa son parenté,
Son per e sa mer e sa gent.
Assez l'en prist puis malement ;
Quar, si com li Autors reconte,
Puis la laissa, si fist grante honte.
Et l'aveit guarde de morir :
Ja puis ne la deüst guerpir.
Trop l'engeigna, ço peise mei ;
Laidement li menti sa fei.
Trestruit li deu s'en corrocierent,
Que mout asprement l'en vengierent.
N'en dirai plus, ne nel vueil faire,
Quai mout ai grant uevre a retraire. (2030-2044)

For Benoit the Jason-Medea love story is a closely connected part of the preliminaries leading to the Trojan War, but to follow the fortunes of Jason and Medea after they reach Colchus would have been to digress from the main narrative.

2. Paris-Helen : The story of Paris and Helen is of course a vital part of any narrative treating the Trojan War. Dares sets forth briefly Paris' account of his judgment among the three goddesses, the Trojan council's decision to send Paris to Greece, his stealing of Helen, their marriage, Paris' part in the fighting, his death, and Helen's consequent grief[1]. Dictys presents material concerning Helen's being returned to Menelaus and her subsequent life in Crete[2]. Benoit, however, enlarges greatly

1. See Dares, p. 300, 303-307, 315, 318, 321, 325, 327, 329-330, 331, 333, 334.
2. See Dictys, 237, 269.

upon these matters, stressing especially the love between the two central personages. When Antenor's mission to recover Hesione fails, Paris tells the Trojan parliament of Venus' promising him the "plus preisiee femme de Grece" (3915-3916). He states that he knows Venus will aid him, and then says to Priam :

> Se vos, sire, le volez bien,
> G'irai, ço sachiez, volentiers,
> Tant aie gent e cheualiers
> Qu'en lor terre poissons forfaire :
> Ainz que nos metons el repaire,
> Lor aurons tel damage fait,
> Qui a toz jorz iert mais retrait. (3922-3928)

The decision is reached to send Paris with an army to Greece, even though Cassandra warns against it : "Se de Grece a femme Paris,/Destruite iert Troie e li pais" (4147-4148). Before long Paris arrives at the island Cytherea; Helen is there while Menelaus is away. So far Benoit's enlargement of Dares' account has been accomplished factually. But now, as he approaches the meeting between Helen and Paris, we find additions aimed at increasing the love interest and centered upon character reaction. It is the news of Paris' arrival and of his outstanding qualities which causes Helen to go to the temple of Venus (4253-4332), and Paris has a great desire to see this lady when he hears that she is "la tres plus bele rien/Que fust el siegle terriien" (4333-4338). These two fall in love at their first meeting; Benoit points out that

> El voeir e el parlement
> Que il firent assez briefment,
> Navra Amors e lui e li,
> Ainz qu'il se fussent departi.
> En lor aé, en lor enfance,
> En lor forme e en lor semblance
> Les a griefment saisiz Amors :
> Sovent lor fait muër colors.
> Tant erent bel, ne me merveil
> S'il les voleit joster pareil :
> Nes poüst pas aillors trover. (4355-4365)

The lovers part after this first meeting, and Paris goes to his

ship; " Mais ele sot tres bien de veir/Qu'il la vendreit ancor veeir " (4371-4372).

Paris then convinces his companions that they should attack and pillage the temple of Venus; his chief device is to play upon their patriotism, and he carefully avoids mention of his feeling for Helen (4372-4474). The Trojans attack the temple by night, accomplish their aim after a hard battle, regain their ships, and sail away; Helen and many of her ladies have been captured (4475-4602). Helen seems not at all to regret her capture (4503-4506). Because the wind fails, the ships are forced to land at Tenedon, and Paris sends word to Priam of recent events; the latter is overjoyed (4603-4636).

Now Benoit turns again to the love story. At this point Dares says " Alexander... in portum Tenedon pervenit, ubi Helenam moestem alloquio mitigavit " : " Alexander [Paris] came to the port of Tenedon, where he consoled Helen " (307). But Benoit makes a lengthy scene of Paris' consoling Helen at Tenedon, and shows clearly that Helen, as a result of their first meeting, is more than ready to be consoled. He says that Helen only « faiseit semblant " (4639) that she grieved deeply at being kidnapped by Paris, in order to comfort the other Greek captives. Paris is deeply touched by Helen's grief, though he pretends at first to be angry (4670). Then he declares his love for Helen; she accepts him; and they pass the night together in great joy (4730-4772).

After this scene Benoit turns to Menelaus, who grieves mightily over loss of his wife and asks the help of his brother Agamemnon (4773-4802). Meanwhile, Paris leaves Tenedon with his army and prisoners and reaches Troy. He does all he can to honor Helen (4815-4816).

Upon arrival in Troy, he tells Priam all the details of the adventure. Priam greets Helen most kindly, and she promises him that she will be " dame del païs " (4852). The next day Helen and Paris are married amid general festivities which last more than eight days. Everyone is happy except Cassandra : " Mout mausdiseit sovent Heleine,/Mout mausdiseit le mariage " (4883-4936). This whole marriage scene Benoit develops from Dares' brief comment : " Helenam moestam consolatus est, et eam Alexandro conjugem dedit : quam ut aspexit Cassandra,

vaticinari coepit, memorans ea quae ante praedixerat " (307). Benoit next returns to the Greeks and sets forth their preparations for the war against Troy.

What we have seen so far is that Benoit develops the Paris-Helen love story by careful original emphasis at three points : their first meeting in Cytherea, where they fall in love ; their declaration to each other at Tenedon of their love ; and their marriage in Troy. These three passages of the poem are not clumsily added to the main war narrative ; rather, they are fitted perfectly easily into the account of Paris' mission, the fighting at Cytherea, the stop at Tenedon, Menelaus' reaction, and the Greek preparations for war. Further, the three passages give clear insight as to the inner feelings of the two lovers, especially of Helen.

Paris and Helen appear frequently and importantly in the remainder of the poem [1]. After their inclusion in Benoit's collection of portraits (5119-5140 ; 5447-5460), we see Paris taking a leading part in the fighting in the first, second, fourth, eighth, tenth, twelfth, nineteenth and twentieth battles. In the twelfth battle he kills Palamedes, who has succeeded Agamemnon as leader of the Greeks ; after the nineteenth battle, he takes a reluctant part in the betrayal and murder of Achilles ; and in the twentieth battle he is killed by Ajax, after which the Trojans grieve deeply and accord him ceremonial burial. Helen is shown among the chief ladies in Troy : she watches the fighting from the walls ; she encourages Paris ; with Andromache and others, she tries to keep Hector from going to his death ; and she grieves for Trojan heroes who are killed. Then, after the sack of Troy, she is returned to Menelaus and goes back home with him.

In the course of these later references to Paris and Helen, Benoit does not drop their love story, which he had established in the three passages discussed above. Rather, he gives to it continuity and well-rounded treatment. When Helen appears with the other ladies to watch the fighting of the second battle,

1. See the list of references in Constans' " Table Analytique des Noms Propres ", in volume V of his edition. Priam's assigning the Chamber of Beauties to Paris and Helen (14951-14958) is not included in that list.

and to encourage the Trojans as they go to the third battle, we find that she — quite understandably, in the light of her recent unconventional love affair with and marriage to Paris — is " mout paorose/Et mout pensive e mout dotose " (8085-8086, 10593-10594). In the latter instance, Benoit says of her :

Entor li resclarzist la place
De la resplendor de sa face ;
Sa fresche chiere coloree
Est le jor de maint remiree ;
Li uns l'autre la mostre al dei. (10595-10599)

In the account of the fourth battle we have a lengthy and important part of the love story : Paris and Menelaus meet on the field, while Helen watches. First Menelaus unhorses Paris (11357-11368) ; then, as the battle ends, Paris wounds Menelaus ; later, Menelaus would have killed Paris, except that Hector and Aeneas rescue him and protect his return to Troy (11581-11684). In Troy,

Paris s'en ert venuz avant :
Semblant d'amor e joie grant
Li aveit dame Heleine fait.
Il meïsmes li a retrait
Com Menelaus l'ot abatu
E il raveit lui se feru
Que por un poi ne l'aveit mort :
« Sire, » fait el, « n'avez pas tort,
Se il vos het, que lui haeiz,
Dès or se guart mieuz autre feiz,
Quar bien li coite, ço m'est vis. " (11721-11731)

Then Helen thanks Hector for saving her husband (11732-11752), and she passes the night happily with Paris (11939-11944).

The love story reaches its conclusion with Paris' death. Just before giving the death stroke, Ajax says to him :

Ici deseivre vostre amor
E l'Eleine, que mar fust nee,
Que mainte gent ont comparee.
Por li morreiz, e jo si faz. (22810-22813)

The Trojans grieve sorely for Paris, and Helen most of all. Her lament coverts ninety lines (22915-23010) : beginning " En

duel, en lermes e en plor,/... beaus sire amis, morrai,/Quant jo ensi perdu vos ai "; and ending " Mon chier ami : trop demorai./Atendez mei, beaus sire amis,/Tant qu'aie baisié vostre vis,/Vos ieuz e vostre bele boche. " Again at Paris' burial Helen gives vent to deep expressions of grief and the Trojans regard her as a daughter of Priam (23073-23088). As a final reminder of this love story, we are told near the end of the poem that when Helen returned home with Menelaus, all the Cretans came to gaze upon this woman, because of whom such great events had occurred (28423-28439).

There are, then, within the *Roman de Troie* a total of five hundred and forty-nine lines [1] directly concerned with the love story of Paris and Helen and skilfully integrated with the war narrative. For most of this material Dares and Dictys give only the briefest hints.

3. Troilus-Briseida : Since I recently published a rather detailed examination of this third love story [2], a brief statement concerning Benoit's handling of this narrative should suffice here. Though Troilus and Diomedes are prominent in Dares' account, Briseida and the love triangle are original with Benoit [3]. About nineteen hundred lines in the *Roman de Troie* are devoted to this love story. These lines group themselves into eleven distinct sections, which are previewed in the résumé (208-212, 359-365, 370-380, 394-396, 551-566, 585-588, 605-610). The eleven sections of the poem concern (1) the portraits (5211-5224, 5275-5288, 5393-5446); (2) Calchas' desertion (5817-5927); (3) the first fight between Troilus and Diomedes (10725-10805); (4) the second fight (11281-11294); (5) the exchange of prisoners (13065-13120); (6) the lovers's parting (13261-13866); (7) the third fight (14268-14385); (8) Diomedes' malady of love (15001-15186); (9) the fourth fight

1. Lines 4253-4372, 4503-4506, 4665-4772, 4815-4936, 5119-5140, 5447-5460, 8085-8086, 11093-11099, 11357-11368, 11581-11684, 11721-11752, 22810-22813, 22915-23010, 23073-23088, 28423-28439.

2. " The Story of Troilus and Briseida according to Benoit and Guido ", *Speculum*, XXIX (1954), 727-733.

3. See G. L. Kittredge, *The Date of Chaucer's Troilus* (Chaucer Society, 1908), p. 66-72.

(15167-15658); (10) the fifth fight and Briseida's capitulation (20057-20118, 20193-20340); (11) the conclusion (20666-20682). Obviously, for Benoit this love story is an important part of the poem; and he has carefully meshed the successive passages treating it with the intervening war materials. The love narrative has a definite beginning in the necessary parting of Troilus and Briseida; a substantial development involving consistent suspense and characterization in Diomedes' protracted wooing of Briseida, and in her numerous evasions until her final capitulation; and a clear-cut ending in the statement of Troilus' disillusionment with women and of the general disdain in which Briseida is held. By means of recurrent matters such as the " horse-theme ", Briseida's sleeve, and Diomedes' malady of love, the various parts of the love story are unified. Not the least attraction of Benoit's presentation is the material he provides for speculation concerning the psychological development of the three characters. Troilus, whom we see in the introductory portrait as an ideal courtly lover in both appearance and manner, moves to an embittered cynicism about Briseida when he taunts Diomedes, and finally shows that he has allowed his view of one woman to become his attitude toward women generally. From the portrait of Diomedes we learn that he is arrogant and overbearing, and that no one could control him; but then we see him reduced by love to an abject state where he is completely controlled by Briseida. However, the choice topic for psychological speculation is of course Briseida, who in her long soliloquy and elsewhere exhibits her complex mixture of down-to-earth realism and evasive rationalization.

4. Achilles-Polyxena : Dares relates (324-325, 329-330) that at the festival held on the anniversary of Hector's death, Achilles sees Polyxena and falls so deeply in love with her that he cares for nothing else. He sends word to Hecuba that if Polyxena is given to him as wife he will withdraw his Myrmidions from the war and go home. Hecuba talks with Priam, whose decision — transmitted to Achilles — is that if the Greeks will end the war Achilles may marry Polyxena. Achilles attempts in vain to persuade the Greeks to give up the war, and in anger refuses to fight again. Later, however, he allows his Myrmidions to fight and, when they are hard pressed, he enters the battle him-

self, killing Troilus. Hecuba works out with Paris a plan to destroy Achilles; he is summoned to a secret meeting in the temple with Polyxena. He comes, but instead of finding Polyxena there he is killed by Paris.

The tragic power of love which this account makes clear seems particularly to have caught Benoit's fancy [1], and he develops at great length the torments suffered by Achilles for love. The portrait of Achilles (5157-5170) stresses his physical strength and beauty, his gaiety among friends and animosity towards enemies, his courage, and his eagerness for glory. That of Polyxena (5541-5576) describes her as beautiful beyond description, wise, courteous, and generous; the sketch concludes : " Plus bele ert e mieux enseigniee/E de totes la plus preisee. " The same point is made when she appears on the walls during the third battle : " Polyxena, la fille al rei,/I rest, que de rien n'est meins bele " (10600-10601). Later, before the tenth battle, Polyxena is one of those who urge Hector to remain in Troy that day (15450-15451); and her grief over Hector's death is emphasized (16491-16493). In each of these three instances, Benoit presents her side-by-side with Helen. On the first anniversary of Hector's death, we observe Polyxena's outstanding beauty through Achilles' eyes as he falls in love with her (17557-17584); and the bulk of the love story is presented from his point of view. Priam and Hecuba are constantly mindful of Polyxena as the means whereby the war may be ended, until Achilles' decision to return to the fighting. Then we are told :

> Mais quant li reis Prianz le sot,
> Que Achillès contre eus esteit,
> Mout l'en pesa, si ot grant dreit,
> Qu'il n'i entent rien de son pro.
> Son sairement fist e son vo
> Que ja mais sa fille n'avreit
> N'a bien n'a mal, n'a tort n'a dreit. (21190-21196)

When the news of Achilles' return to the war reaches Polyxena, we find an instance of Benoit's reporting her attitude toward Achilles' love for her :

---

1. See, for example, lines 17542-17584.

Polixena sot cez noveles :
Sacheiz ne li furent pas beles.
Maintes paroles, maint conseiz,
Mainz parlemenz e mainz segneiz,
Aveit o li tenu sa mere :
Mout li plaiseit e bel li ere
Qu'il la deveit prendre a moillier.
Oï aveit del messagier
Qu'il esteit mout por li destreiz,
E bien saveit qu'as granz torneiz
Ne veneit pas : tant cuidot faire
Que l'ost se meïst el repaire.
Essaiez s'i esteit lonc tens :
Quant ore a pris autre porpens,
Ço peise li, si deit il faire. (21227-21241)

Whereas in Dares' account Polyxena is simply presented by name as the reason for Achilles' attempt to end the war, Benoit by means of this passage brings her alive as a young woman eagerly discussing with her mother the possibilities of a marriage highly pleasing to her, and deeply dejected because the plans do not progress happily. This same manner of characterization is used again by Benoit when he sets forth Polyxena's reaction to the grieving image of her which is placed on Achilles' tomb, and her feeling against her mother for causing his death (22435-22469). During the sack of Troy, Aeneas hides Polyxena at Hecuba's request (26181-26194), but she plays an important part in the poem when the Greeks are preparing to sail homeward (26375-26552). A violent storm prevents their sailing; the seer Calchas says that the storm will not subside until the death of Achilles is fully avenged. Achilles' son, Pyrrhus, then thinks of Polyxena, on account of whom Achilles was killed : is she dead or still alive ? Antenor, who with Aeneas betrayed Troy to the Greeks, in angrily summoned ; by constant nagging he manages to learn from Aeneas that Polyxena is hiding in a " vieille tor ", and he brings her to Agamemnon, " Qui en a fait don e present/Al fil Achillès, al coilvert. " Ulysses advises that she be taken at once to the tomb of Achilles and there killed : " Donc iert la venjance acomplie/ E li Enfernal apaié,/Qui de l'aler nos font devié. " At the tomb, despite the sympathy felt for her by the people generally, she

is killed by Pyrrhus. Benoit throughout this scene laments deeply the fate of this beautiful, admirable, and innocent girl: "Las! quel damage !/La bele, la pro e la sage/E de totes la mieux preisiee/A Neptolemus detrenchiee/Sor la sepouture son pere" (26545-26549).

Two of Achilles' many appearances in the poem before he falls in love with Polyxena are interesting as preliminaries to that love story. First, during the truce following the seventh battle, there occurs the important interview between Hector and Achilles, at which time they agree to decide the issue of the war by single combat. In the course of a speech to Achilles, Hector makes an unmistakably clear reference to the former's homosexual relationship with Patroclus:

> L'ire grant que vostre cuers a
> Porreiz vengiez e les mesfaiz
> Que tant dites que vos ai faiz,
> E la doler del compaignon
> Dont j'ai la desevreison,
> Que tantes feiz avez sentu
> Entre vos braz tot nu a nu,
> E autre gieus vis e hontos,
> Dont li plusor sont haïnos
> As deus, quin prenent la venjance
> Par la lor devine poissance. (13178-13188)

Second, during the tenth battle, Polibetès — who is later killed by Hector — is introduced (16155-16175). He is a duke from beyond the mountains of Caucassus — "Ço est vers Inde la Major." He is an outstanding individual in every way, and we are told that "Achillès l'aime, honore e sert,/Por ço que doner li voleit/Une soë soror qu'aveit" (16166-16168).

Whatever regret Achilles feels for the loss of Patroclus, and whatever expectations he experiences in connection with his planned marriage to Polibetès' sister, all thoughts of these two vanish when he first looks upon Polyxena. From that moment until his death, Benoit shows him as tormented by love for her, and willing to do almost anything to win her. Benoit follows the outline he found in Dares for Achilles' reactions to love for Polyxena, but the Old French poet makes of this matter a lengthy and vibrant story of a man caught between love

and death, honor and desire (17489-18472, 18987-19087, 19411-19798, 20341-20441, 20691-20875, 21025-21168, 21190-21270, 21838-22500). Throughout the almost three thousand pertinent lines, the love story and the conduct of the war are fused in such a way that separating them is impossible.

In conclusion, we have seen that Benoit is extremely mindful of form and structure throughout his thirty-thousand line *Roman de Troie*. About sixty-five hundred lines in the poem are directly concerned with the loves stories of Jason-Medea, Paris-Helen, Troilus-Briseida, and Achilles-Polyxena. To Benoit, these materials are by no means amorous interludes aimed at furnishing variety within the long war narrative. Actually, each of the love stories has a coherent continuity and unity; since all are vital to the whole, they cannot be separated from the numerous journeys, military engagements, and parleys of the war narrative.

Of the four, the story of Achilles-Polyxena receives by far the fullest treatment (about three thousand lines), and — surprisingly — that of Paris-Helen the briefest (about five hundred and fifty lines). For all except the story of Troilus-Briseida, Benoit found outlines in his authorities, Dares and Dictys. But these outlines represent the merest hints for the careful development of events and the psychological handling of character to be found in Benoit's presentation. No adequate assessment of Benoit's poem can be made without due consideration of these four love stories.

R. M. Lumiansky.

COMPTE RENDU

MARIE DE FRANCE, **Le lai de Lanval**, texte critique et édition diplomatique des quatre manuscrits français par Jean RYCHNER accompagné du texte du *Ianvals ljoo* et de sa traduction française avec une introduction par Paul AEBISCHER.

A ceux qu'intéressent la critique et l'interprétation des textes, M. Rychner apporte d'abord une démonstration de méthode. Il voit en effet dans le *Lai de Lanval* « un excellent exercice de séminaire » et c'est bien un exercice de séminaire que la minutieuse critique du classement des manuscrits par laquelle il commence son introduction. Ayant démontré qu'« il n'y a pas d'exemple d'un manuscrit l'emportant sur une leçon commune aux trois autres » et rejeté le classement H-CSP de K. Warnke, il examine les différentes combinaisons possibles pour grouper les manuscrits deux à deux : HC-PS, HS-CP, HP-CS et conclut à l'existence de deux familles HP-CS, tout en admettant que dans le cas présent on ne doit pas « jouer mécaniquement » de ce classement pour l'établissement du texte mais choisir un manuscrit de base, ce qui semble particulièrement évident quand on a affaire à un texte court, transmis par quatre manuscrits dont les variantes sont souvent de nature à rendre vraisemblables les rencontres fortuites.

Le manuscrit choisi est H, et M. Rychner montre fort bien qu'une arithmétique rigoureuse ne suffit pas mais que l'appréciation qualitative des variantes doit intervenir : si la première opération de Dom Quentin donne « des chances presque égales » à S, l'examen des leçons de ce manuscrit montre que le scribe qui nous l'a transmis corrigeait systématiquement le texte qu'il copiait.

Le texte critique présenté ici invite à la discussion sur deux points sur lesquels l'éditeur prend nettement parti : le premier est la cohérence de la langue. M. Rychner rappelle la position des précédents éditeurs : K. Warnke, ayant défini les caractères de la langue du manuscrit choisi, corrige le texte partout où il ne présente pas ces caractères ; E. Hoepffner « publie H dans la graphie de S » (formule un peu inexacte si l'on considère non plus le seul *Lanval*, mais l'ensemble des *Lais* : E. Hoepffner publie S et, pour les parties manquant dans S, le texte de H accommodé aux particularités dialectales de S). M. Ewert reproduit H sans rien y changer, M. Neri et M. Battaglia y introduisent quelques corrections. M. Rychner suit la

méthode de K. Warnke, méthode dont le principe même est contestable pour plusieurs raisons : un texte correspondant à un anglo-normand où il n'y aurait jamais une défaillance, jamais une trace de contamination de francien ou de picard est satisfaisant pour des esprits formés aux exigences de la correction grammaticale, il ne correspond à aucune réalité. En outre ces textes « sans faute » ne rendent pas compte du caractère mouvant et incertain d'une langue en formation : si les règles avaient été codifiées et observées dès le XIIe s., si des cloisons étanches avaient séparé les dialectes, le développement de la langue aurait été différent de ce qu'il a été : rétablir systématiquement les *s* de flexion du cas sujet, unifier les formes dialectales, choisir suivant un usage logique et assuré le temps qui convient quand le scribe emploie sans rigueur le parfait, l'imparfait et le présent narratif m'apparaît comme un exercice d'école et cette fois un peu arbitraire. D'ailleurs pour Marie de France, dont il semble certain qu'elle ait vécu sur le continent et en Angleterre, on a beaucoup plus de chances d'approcher l'original en respectant une langue qui porte la trace des contacts qui existaient entre les dialectes d'origines diverses.

Le second point sur lequel M. Rychner attend la controverse est la ponctuation. Cette fois ce n'est pas le principe que l'on peut mettre en doute : on ne saurait assez répéter qu'il est nécessaire, pour donner leur vraie figure aux lais, de rompre avec la monotonie des distiques, de marquer les liaisons logiques que Marie sous-entend, les mouvements d'émotion que les mots expriment imparfaitement; on doit donc savoir gré à M. Rychner de s'être engagé résolument dans cette voie. Repenser le texte en cherchant les intonations d'un diseur l'amène à des interprétations nouvelles qui permettent de saisir un sens plus plein : celle des vers 15 sqq. par exemple me paraît tout à fait convaincante; les liaisons logiques sont souvent marquées de façon judicieuse par deux points là où la tradition voulait une virgule. Je le suivrai moins facilement dans le jeu de scène ingénieux qu'il imagine pour les vers 29 sqq. : le conteur répondant aux questions muettes qui émanent de l'auditoire :

De la maisniee le roi fu ? (me direz vous)

Dans tout ce passage, qui est une introduction, l'auteur renseigne le public sur un personnage qu'il ne connaît pas, l'auditeur attend ; trop d'animation au début compromet la progression de l'intérêt : si déjà l'étonnement se manifeste si vivement à la nouvelle que le chevalier n'est pas riche, quoiqu'il appartienne à la maison du roi, comment l'émotion et l'intérêt se soutiendront-ils quand se succéderont les péripéties dramatiques et merveilleuses ?

Dramatisation prématurée que cette façon de présenter un prologue avec en 14 vers quatre points d'exclamation et un point d'interrogation, dramatisation excessive aussi : certes, Marie, comme le dit M. Rychner « savait que son conte serait récité » et « entendait avec le rythme et le ton d'une

récitation vivante », mais elle avait aussi très vivement conscience — elle le répète à plusieurs reprises — de faire quelque chose de nouveau en *écrivant* un récit jusque-là transmis oralement ; elle possède un style d'écrivain, un ton qui lui est propre, qu'elle devait désirer imposer au récitant et que me semblent dénaturer un peu les nombreux points d'exclamation introduits par M. Rychner. D'ailleurs, à transformer ainsi tous les impératifs et toutes les expressions laudatives en exclamations, on risque de recréer la monotonie, non plus par le ronronnement des distiques, mais par une élévation périodique de la voix, qui perd toute valeur expressive. Plus de mesure dans l'usage de cette forme de ponctuation permet de marquer des nuances dans le ton : quand Yvain veut faire sortir Lanval de sa douloureuse prostration, il le secoue assez vivement :

Sire fet il rehaitiez vus,
Pur amur Dieu parlez a nus !

Le point d'exclamation correspond exactement à l'intonation pressante, voire un peu impatiente des paroles, mais quand la fée après la première nuit d'amour, aux vers 159-160, éveille son ami pour lui dire qu'il doit partir et conclure avec lui le pacte de leurs rencontres secrètes, conçoit-on qu'elle lui dise : « Amis ...levez sus ! ...Alez vus en ! » comme le veut M. Rychner, n'imagine-t-on pas plus de douceur et de mystère dans cette scène ?

De plus, pour ce qui est de la valeur expressive du ton il ne faut pas oublier qu'au-delà de l'éclat de voix, de l'exclamation, il y a l'intensité contenue de la phrase prononcée presque à voix basse ; je crois que c'est le ton de Lanval quand il sort enfin de son mutisme :

Par fei, fet il, ceo est m'amie.
Or ne m'est gueres ki m'ocie,
Se ele n'a merci de mei,
Kar guariz sui quant jeo la vei. (vv. 598-600)

et non : ceo est m'amie ! ...guariz suis quant jeo la vei !

Pour la même raison je ne mettrais pas de point d'exclamation au vers 616, quand la fée révèle publiquement l'amour qu'elle avait voulu tenir caché :

Reis j'ai amé un tuen vassal
Veez le ci : ceo est Lanval.

Dans les descriptions faites par le conteur en son propre nom pour aider l'imagination de l'auditeur, il faudrait encore à mon avis économiser les points d'exclamation pour les réserver aux appréciations au style direct où se marque l'enthousiasme des assistants ; au vers 473 par exemple, au lieu de :

Mut par esteient avenanz !
De cendal purpre sunt vestues

je proposerais « avenanz : (figurez-vous que) de cendal purpre... » affaire de

nuance, évidemment, mais l'intérêt de la tentative de M. Rychner est précisément de nous inviter à écouter attentivement pour sentir les nuances, parfois ténues, d'un récit d'apparence unie et dépouillée.

Après le texte, se place une explication du jugement de Lanval. A la suite de Mme E. A. Francis, l'éditeur reprend les termes de procédure, dont il précise utilement le sens technique, et montre combien l'auteur est au courant des usages juridiques. Toutefois il me paraît dans son analyse séparer trop nettement les deux aspects de l'accusation : la félonie, c'est-à-dire la tentative de séduction, et l'injure à la beauté de la reine; en fait l'insulte à la reine ne peut être un motif d'accusation devant la cour que parce qu'elle est la conséquence de la félonie : Lanval est censé avoir voulu blesser Guenièvre parce qu'elle s'était refusée à lui. Il est donc naturel que l'arrivée de la fée le justifie entièrement (v. 628). Le plus simple est d'interpréter le v. 449 comme on le fait d'ordinaire : engagement de se plier aux décisions de la cour, et non serment de fidélité devant laver l'accusation de félonie et ne laisser subsister que l'accusation de « vantance ». Dès lors on ne peut pas dire que, par les paroles de la fée, Lanval se trouve « curieusement » libéré « du même coup » de l'appel de félonie, car il semble que M. Rychner ait établi lui-même la distinction qu'il s'étonne de voir abolir à la fin du conte.

M. Aebischer nous renseigne sur la valeur de la version norroise du conte ; il s'attache à montrer que l'auteur — contrairement à l'avis de certains critiques — savait médiocrement le français et qu'il simplifiait ou modifiait le texte chaque fois qu'il le comprenait mal. Il faut donc renoncer à l'espoir d'atteindre à travers le *Ianvals ljoo* un archétype des manuscrits conservés; un essai de reconstitution du manuscrit français utilisé par le traducteur norrois, comme celui que M. Aebischer a tenté pour la *Saga af Runzivals* ne nous apprendrait rien.

Nous savons gré à M. Aebischer de donner une étude suffisamment précise pour éclairer et convaincre ceux qui ne savent pas les langues nordiques et, en regard du texte complet, une traduction où les additions et les omissions sont nettement indiquées avec les références au lai de Marie de France, complétant ainsi le bon instrument de travail que nous apporte cette édition du *Lai de Lanval*.

Jeanne Lods.

PÉRIODIQUES

Revista de filología española, XXXIX (1955). — P. 1-23. Dámaso Alonso, *Una carta mal atribuida a Góngora*. — P. 24-45. Fr. Vendrell de Millás, *Una nueva interpretación de la segunda serranilla*. Poésie du marquis de Santillana commençant : « En toda la su montanna/de Trasmoz a Veraton... » ; recherche des éléments historiques. — P. 46-60. M. Morreale, *El superlativo en* issimo *y la versión castellana del « Cortesano »*. Castiglione emploie 468 formes en *-issimo*, Boscán seulement 84 ; étude des diverses solutions dans la traduction. — P. 61-79. J. Bastardas Parera, *Antropónimos condicionados por topónimos*. Justification, par les contextes, de formes particulières d'anthroponymes (les génitifs surtout). — P. 80-104. M. Sandmann, *Etimologías y leyendas etimológicas. El coco y el mono*. Le nom du fruit du cocotier proviendrait du portugais *côco* « croquemitaine » (quelques similitudes d'aspect) ; de ' grimaces ', on serait passé au sens de ' minauderies, flatteries, caresses ', et cette évolution aurait entraîné le passage de *mono* ' singe ' à l'adjectif *mono* ' gentil, poli ' (cf. *mimar* ' caresser ' et *mimo* ' acteur de farces '). — P. 105-133. V. García de Diego, *Contribución al diccionario etimológico e histórico hispánico*. Sont étudiés : *empalagar*, *cándalo*, *chilla*, *gamón*, *añusgar*, *chamba*, *esforrocino*, *desbravar*, *¿uzón*, *esguín*. — P. 134-150. A. Galmés de Fuentes, *Sobre la partícula* son *antequesta a nombres de predios mallorquines*. Dérivé de ipsum, influencé par *ço* < ecce-hoc ; puis *so d'En* > *soen > son*. — P. 151-185. J. Roca Pons, *Dejar + participio*. Étude historico-sémantique de cette périphrase. — P. 186-219. Martín de Riquer, *Perceval y las gotas de sangre en la nieve*. « La intempestiva nevada puede romper la verosimilitud climatológica de *Li contes del Graal*, pero era necesaria, desde el punto de vista poético, para sugerir a Perceval los colores de la faz de Blancheflor ». — P. 220-231. J. de Entrambasaguas, *Semántica de una errata del « Buscón »*. *Overo* = ' ojo en forma de huevo '. Un changement de ponctuation rétablit le sens habituel de *overo*, appliqué à la robe du cheval ; le sens cité plus haut n'aurait ainsi jamais existé. — P. 232-260. M. Criado de Val, *Historia del verbo en la literatura de Castilla la Nueva*. Convaincu du rôle capital joué par la Nouvelle-Castille dans la formation du castillan littéraire, l'auteur opère plusieurs sondages, allant de l'*Auto de los Reyes Magos* au *Don Quijote*. Cette unité géographique, envisagée au long de sept siècles doit permettre à l'auteur, dans les prochains numéros, de présenter un tableau révélateur de l'évolution du système verbal espagnol ; la

méthode statistique sera particulièrement mise à contribution. — P. 261-283. G. L. Guitarte, *El ensordecimiento del* žeísmo *porteño*. L'auteur constate qu'à Buenos Aires, l'opposition phonologique *ĉ-ž* tend à devenir *ĉ-š*. — P. 284-313. M. Alvar, *Las hablas meridionales de España y su interés para la lingüística comparada*. Autour de la prononciation du *s* : perturbation dans divers systèmes grammaticaux, et rapprochements avec d'autres faits romans. — P. 314-323. D. Marín, *Culteranismos en « La Filomena » de Lope*. — P. 323-332. W. T. Avery, *El origen de* loco. Soutient elūcu, *elŭccus > *loco* ; le portugais *louco* résulterait d'une ultracorrection. — P. 333-335. C. Clavería, *Algo más sobre* terne. Compléments à la *Nueva Rev. Filol. Hisp.*, VII, p. 127-133. — P. 336-338. Martín de Riquer, *Alain Chartier y Ausias March*. Les deux vers suivants d'Ausias March : « Yo viu uns ulls haver tan gran potença/de dar dolor e prometre plaher... », reproduisent le début d'une *chançon* d'Alain Chartier : « Se onques deux yeulx orent telle puissance/de doner dueil et de promettre joie... ». — P. 338-344. Martín de Riquer, *La canción de San Valentín del poeta Pardo*. Édition, traduction et notes de cette poésie valencienne des environs de 1400. — P. 344-350. A. Domínguez Ortiz, *Citas tardías de Erasmo*. — P. 350-351. A. David Kossoff, *Una nota sobre la viola de Herrera*. De couleur jaune. — P. 351-354. M. Alvar, *Sobre unos versos del Cancionero de Baena. « Fynida » del poema núm. 438*. Critique textuelle. — Comptes rendus : p. 355-358, par M. Alvar de J. Corominas, *Diccionario crítico etimológico* et V. García de Diego, *Diccionario etimológico español* ; p. 360-365, par B. Sánchez Alonso de *Primera Crónica General*, 2 vol. ; p. 368-371, par A. Comas de Li Gotti, *Jofre de Foixà* et P. Palumbo, *Berenguer de Noya* ; p. 371-380, par J. Molas de Riquer, *Jordi de Sant Jordi* et S. Galmés, éd. R. Wull, *Libre de Evast e Blanquerna* ; p. 381-384, par G. Sobejano de H. Kröll, *Designações portuguesas para ' embriaguez'* ; p. 389-400, par F. Noy de J. Rychner, *La chanson de geste. Essai sur l'art épique des jongleurs* ; p. 412-442, par D. Catalán de Y. Malkiel, *Studies in the Reconstruction of Hispano-Latin Word Families* (longue discussion et apport de formes péninsulaires nouvelles). — P. 443-469. Périodiques : *Filología*, IV ; *Romania*, LXXVI ; *Archivo de filología aragonesa*, III, IV, V ; *Bulletin hispanique*, LV, LVI ; *Romance Philology*, VIII ; *Modern Language Notes*, LXX ; *Bolletino* (Sicile), 1-4. — P. 470-510. *Bibliografía*. — P. 514-516. Martín de Riquer, *István Frank*.

B. Pottier.

CHRONIQUE

Nous avons le regret d'apprendre le décès, survenu le 26 août 1958, à Groningen, de Kornelis SNEYDERS de VOGEL, dans sa 81e année.

COLLECTIONS ET PUBLICATIONS EN COURS.

Nous avons reçu du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de M. Walther von Wartburg la livraison no 63 du tome IX, qui va de POTIO à PRIMUS.

— De l'*Altfranzösisches Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch est paru le fascicule 37 (6 du tome IV), de HASLOS à HONTE.

— Dans les *Classiques français du moyen âge* est paru le no 86 : Les romans de Chrétien de Troyes édités d'après la copie de Guiot (Bibl. nat. fr. 794). III. — *Le Chevalier de la Charrette* publié par Mario Roques (in-8o de XLIII-242 pages).

— Dans la série des publications romanes de l'Université de Leiden est paru sous le no III : *Guide de la littérature française du moyen âge* par MM. Louis Kukenheim et Henri Roussel (in-8o de XIII-219 pages, avec deux tableaux récapitulatifs encartés).

— Dans la collection *L'évolution de l'Humanité* fondée par Henri Berr est paru sous la signature de Lucien Febvre et d'Henri Jean Martin, *L'apparition du Livre* (in-8o de XXIX-557 pages, avec deux cartes en dépliant et 24 planches hors texte). L'ouvrage qui traite plus exactement de la diffusion du livre imprimé dans le monde, est précédé d'une bonne introduction sur le livre manuscrit due à M. Marcel Thomas.

— Le Centre international de Dialectologie générale près l'Université catholique de Louvain a publié (Biographies et Conférences, 8), sous la signature de M. Sever Pop une *notice biographique et bibliographique* consacrée à *Mgr Antoine Griera* (in-8o de 58 pages, avec deux planches hors texte).

— La librairie Honoré Champion a réuni sous le titre *Etudes sur les Légendes épiques françaises*, les articles ou comptes rendus publiés dans la *Romania* de 1926 à 1940 par le regretté Ferdinand Lot. Leur rapprochement fait mieux ressortir la pensée de l'auteur. Une longue introduction de M. Robert Bossuat montre quelle place tient F. Lot dans un débat qui demeure en suspens.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES :

Jean MARX, *Quelques remarques au sujet de récents travaux sur l'origine du Graal* [*Le moyen âge*, 1957, 4, p. 469-480]. — Bref article qui souhaite

répondre à mes remarques sur *Le Graal de Chrétien et la Demoiselle au Graal*, à celles de Mme Lot-Borodine et aux recherches de sœur Amelia Klenke sur la procession symbolique. Je suis au regret de ne pas pouvoir tenir pour valables, en ce qui concerne mon propre travail, les observations de M. Marx sur les documents iconographiques que j'ai signalés et ses réponses sur l'interprétation de la *Demoiselle au Graal* comme représentant l'Église. Il me semble que M. M. ne tient pas compte du témoignage des visions d'Hildegarde de Bingen qui est, selon moi, capital. — M. R.

Irénée Cluzel, *Les plus anciens troubadours et la légende amoureuse de Tristan et d'Iseut* [Extr. de *Mélanges de linguistique et de littérature romanes à la mémoire d'István Frank*, Saarbrück, 1957, p. 155-170]. — Examen critique des quatre allusions les plus anciennes à la légende de Tristan que l'on rencontre chez les poètes provençaux, à savoir (en remontant le cours des temps) Raimbaut d'Orange, Bernart de Ventadour, Guiraut de Cabrera et Cercamon. On voit donc que pour le vers de ce dernier (38 de *Ab lo Pascor m'es bel qu'eu chan*) : *Et ai n'enqer lo cor Tristan*, M. Cluzel adopte sans réserve l'interprétation d'Appel, qui voyait dans *Tristan* un nom propre (Jeanroy, avec hésitation, y voyait un adjectif). Ces allusions sont très vagues, sauf peut-être celle de Raimbaut d'Orange, qui est d'ailleurs la plus récente. M. Cluzel, prenant à son compte une thèse qui depuis quelque temps tente de s'affirmer et s'efforce, à défaut d'arguments, de réunir quelques indices, croit que les troubadours dont il examine les textes se référaient à un *Tristan* rédigé en provençal. — F. Lecoy.

Rambaldo di Vaqueiras, *Liriche*, a cura di Thomas G. Bergin, Firenze, 1956, in-12°, 175 pages. — Titre trompeur en ce sens qu'il ne s'agit que d'un choix des pièces du poète, dix-sept seulement sur les trente-sept numéros du Pillet-Carstens, parmi lesquelles deux pièces aussi douteuses que *Altas undas* et *Gaita be, gaiteta del chastel*. Les textes accompagnés d'une traduction, sont précédés de quelques mots d'avant-propos et suivis d'un pseudo-commentaire. L'interprétation trahit bien des faiblesses dans la connaissance du provençal. Édition inutilisable pour le travail philologique, auquel, il est juste de le dire, elle n'est pas destinée. — F. Lecoy.

ERRATUM

Dans le n° 313 (LXXIX, 1958) de la *Romania*, à la page 134, ligne 2, au lieu de *un de ses amants*, lire *un des amants*.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Octobre 1958. — Dépôt légal 4e trimestre 1958. N° immatriculation : 21.502. — N°s d'ordre : imprimeur : 6899 ; éditeur : 315.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1958 en un tome, t. LXXIX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX (1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de X-531 pages.

Prix : France.. 1300 fr. ; Étranger..... 1300 fr.

TOME SECOND : INDEX DES COLLABORATEURS

TABLE DES MANUSCRITS, DES OUVRAGES RECENSÉS ET DES PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS

Un volume de VII-205 pages.

Prix : France.. 2500 fr. ; Étranger..... 2500 fr.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794).

N° 80 — I. — EREC ET ENIDE

publié par Mario ROQUES.

In-8° de LVII-285 pages..... 800 fr.

N° 84 — II. — CLIGÉS

publié par Alexandre MICHA.

In-8° de XXXII-256 pages..... 800 fr.

N° 86 — III. — LE CHEVALIER DE LA CHARRETTE

publié par Mario ROQUES.

In-8° de XLIII-242 pages..... 900 fr.

TEXTES LITTÉRAIRES FRANÇAIS

74

L'ESTOIRE DE GRISELDIS

EN RIMES ET PAR PERSONNAGES (1395) PUBLIÉE PAR MARIO ROQUES

In-8° de XXV-125 pages..... 700 fr.